



INSTITUT  
Montaigne

# Démocratie

Les nouveaux chemins du civisme

JANVIER 2026

*Think tank* de référence en France et en Europe, l'Institut Montaigne est un espace de réflexion indépendant au service de l'intérêt général. Ses travaux prennent en compte les grands déterminants économiques, sociétaux, technologiques, environnementaux et géopolitiques afin de proposer des études et des débats sur les politiques publiques françaises et européennes. Il se situe à la confluence de la réflexion et de l'action, des idées et de la décision.


**RAPPORT** - Janvier 2026

# Démocratie

Les nouveaux chemins du civisme



*Les rapports de l'Institut Montagne proposent des analyses exhaustives, issues d'une réflexion collégiale et ont vocation à identifier des solutions de long terme.*



**Note  
d'éclairage**

Se situer  
et rendre  
intelligible notre  
environnement

**Note  
d'enjeux**

Poser des  
constats et  
identifier des  
problématiques

**Note  
d'action**

Formuler  
des recom-  
mandations  
opérationnelles

**Opération  
spéciale**

Sonder,  
chiffrer,  
expérimenter

**Rapport**

Analyser  
et proposer  
collégalement  
des solutions  
de long terme

Nous savons depuis Thucydide que « la force de la cité ne repose ni dans ses remparts, ni dans ses vaisseaux, mais dans la volonté de ses citoyens ». Cette volonté qui cherche tout à la fois la puissance du collectif et le respect des aspirations individuelles est d'autant plus nécessaire que la multiplication des facteurs d'instabilité met à mal nos communs et fragilise nos fondements démocratiques. Nous avons donc souhaité proposer un état des lieux du civisme en France en s'appuyant sur des éléments quantitatifs collectés par l'Institut Verian et des éléments qualitatifs recueillis auprès des principaux acteurs concernés et des différents groupes de veille organisés par l'Institut Montaigne. Ce travail se place ainsi en droite ligne d'une réflexion plus large sur les conditions d'un renouveau français, lucide sur notre situation, volontaire dans nos ambitions, confiant dans nos capacités.

Ce rapport révèle ainsi deux choses. Il alerte sur le niveau de défiance institutionnelle sous l'ombre portée du désenchantement politique. 49 % des Français ne font plus confiance au résultat des élections. Mais il rassure sur l'existence d'un immense réservoir civique sous-exploité. Car les Français restent attachés à la démocratie : 77 % la jugent préférable à toute autre forme de gouvernement et 79 % souscrivent à l'idée que voter témoigne de l'attachement porté à son pays. Le civisme ne se limitant pas aux enjeux de participation électorale, nos concitoyens montrent chaque jour leur désir d'engagement. 74 % témoignent ainsi avoir mené au moins une action civique au cours des 12 derniers mois et 41 % entendent renforcer leur engagement politique et social. Car le civisme s'incarne au quotidien sur plusieurs fronts : engagement associatif, information responsable, délibération informelle entre citoyens, respect des institutions et des marqueurs régaliens, intérêt pour autrui, compréhension de ce qui nous engage collectivement. Loin des caricatures qui lui sont généralement réservées et considéré dans toute son ampleur, le rapport des Français à la chose publique apparaît beaucoup plus constructif.

Voici donc des recommandations en faveur d'un réengagement citoyen nécessaire à la recomposition de notre démocratie et à l'implémentation sereine de réformes d'ampleur. Elles préfigurent un travail de terrain qui s'attachera, au plus près des réalités socio-économiques des Français, à reconstruire cet indispensable lien entre électeurs et institutions et entre concitoyens.

Marie-Pierre de Bailliencourt,  
**Directrice générale de l'Institut Montaigne**

## En France, un réservoir civique réel, mais fragile et sous-exploité

Comment se porte le civisme en France, à quelques mois de l'élection présidentielle de 2027 ? C'est à cette question que l'Institut Montaigne a souhaité répondre, en dressant un état des lieux du civisme dans notre pays, et en formulant des propositions visant à contribuer à son impérative revitalisation. Ce travail s'est nourri d'une triple dynamique. Une série d'une trentaine d'entretiens d'abord, menés auprès d'experts, d'académiques et d'acteurs de terrains, qui nous ont donné le « pouls » du civisme, capté depuis leurs champs disciplinaires ou leurs terrains d'actions, national ou local. Une enquête menée avec l'Institut Verian ensuite, afin de disposer d'éléments quantitatifs qui nous permettent de mesurer l'état du civisme au sein de la société française. Enfin, nous avons réuni un groupe de travail sur une année, lui aussi composé de personnalités issues d'univers très divers, afin d'aborder tous ces enjeux dans la collégialité.

Cette triple dynamique – enquête quantitative, entretiens qualitatifs et collégialité du groupe de travail – révèle plusieurs tendances et indicateurs, qui permettent de répondre à notre question initiale de manière contrastée. **La première, c'est qu'au-delà de la seule défiance, il existe en France un réservoir civique réel, mais fragile et sous-exploité.** C'est sur ce potentiel que nous avons souhaité insister, sans minorer bien sûr les défis majeurs qui menacent la confiance démocratique dans notre pays, auxquels nous accordons également de vastes développements dans la première partie du rapport.

- Si la participation électorale – à laquelle il ne faut évidemment pas réduire le civisme – a atteint des records lors des élections législatives de 2024, cette hausse conjoncturelle n'est en rien le signe annonciateur d'une inversion des courbes qui, de l'élection présidentielle aux

élections municipales, démontrent toutes, depuis plusieurs décennies maintenant, **une hausse tendancielle de l'abstention**. Précisons d'emblée que la lutte contre l'abstention ne saurait être une fin en soi, et qu'une hausse de la participation peut aussi découler d'une augmentation de la polarisation et de la violence politique. Ce qu'il nous faut donc viser, **c'est le retour d'une participation électorale citoyenne et constructive, qui ne soit pas la simple expression d'une colère ou d'un combat existentiel contre un ennemi politique, mais le souhait de participer à une vie démocratique jugée capable de répondre aux attentes citoyennes.**

- D'autres indicateurs, déclaratifs cette fois, sont sans équivoque : **c'est le cas de la défiance à l'égard de la politique, du désenchantement et de la frustration qui traverse une large partie de l'électorat**. Les Français ont, dans leur grande majorité, le sentiment d'être **mal informés sur la politique, mais aussi d'être mal formés** : plus de la moitié considère que l'enseignement civique dispensé à l'école ne permet pas de bien comprendre le fonctionnement de nos institutions et de notre système démocratique. Cet indispensable tandem formation / information doit faire l'objet d'une large refonte, avec une priorité accordée à la jeunesse. Comment faire de l'enseignement civique une matière plus vivante, plus concrète et plus incarnée ? Le citoyen en devenir, s'il est correctement sensibilisé à ces enjeux sera, dans sa vie d'adulte, un acteur plus éclairé de la vie démocratique.
- Un chiffre particulièrement préoccupant, et relativement nouveau, apparaît dans notre enquête et mérite toute notre attention : **un Français sur deux déclare ne pas avoir confiance dans les résultats des élections en France**. Ce chiffre est colossal et ajoute un défi supplémentaire à ceux, déjà nombreux, auxquels notre démocratie est confrontée. En 2022, après l'élection présidentielle, une précédente enquête montrait que 19% des Français considéraient que l'élection avait été truquée. Le phénomène s'est donc accentué

et nous devons le prendre avec le plus grand sérieux, en amont des échéances à venir. L'exemple américain doit ici servir de boussole. Si le numérique et les réseaux sociaux ne sont pas les seuls facteurs explicatifs de cette défiance, ils doivent être intégrés de manière sérieuse à notre réflexion. Comment, à l'ère du numérique et de la désinformation, restaurer la confiance envers le processus électoral, au fondement de notre pacte démocratique ?

- Au-delà de ces indicateurs, qu'il serait évidemment dangereux de sous-estimer, **d'autres éléments démontrent que le civisme en France n'est pas aussi moribond que certains voudraient le croire.** Sous la défiance et le désenchantement, on observe un attachement très fort au vote et à la démocratie. Un attachement qui n'est pas une adhésion aveugle : l'exigence citoyenne à l'égard de l'un comme de l'autre en ressort déçue. Plus l'attachement est grand, plus l'on ressent de frustration quant à leurs dysfonctionnements. Deux chiffres de notre enquête illustrent cette dialectique : 77 % des Français considèrent que « quelles que soient les circonstances, la démocratie est toujours préférable à toute autre forme de gouvernement », mais 63 % considèrent qu'elle fonctionne mal (dont 21 %, très mal).
- Ce que dévoile le rapport enfin, **c'est un potentiel civique sous-exploité dans notre pays.** Abstentionnistes contraints, mal-inscrits sur les listes électorales, électeurs intermittents ou réguliers qui ne demandent qu'à participer davantage, à s'engager autrement. 74 % des Français déclarent avoir participé au moins à une action civique au cours des 12 derniers mois, **et ils sont plus de 40 % à vouloir s'impliquer davantage, avec une large majorité souhaitant se tourner vers l'échelon local pour satisfaire ce désir d'engagement.** Des actions concrètes peuvent être déployées à destination de ces publics, comme à destination des « désenchantés », ceux qui ont fait le choix de se couper d'une action politique qu'ils jugent trop décevante, dégradée voire inutile. Notre conviction est que même ces publics-là sont « récupérables », que la défiance contextuelle peut être surmontée

grâce à un appétit plus structurel de participation citoyenne. **Un accent particulier doit enfin être porté sur les 10,6 millions de Français concernés par les problématiques relatives à l'inscription électorale (mal-inscription ou non-inscription).**

### QU'EST-CE QU'UN « BON CITOYEN » ?

Les données de l'enquête Verian nous ont également permis de dessiner les contours du « bon citoyen » tel que le perçoivent les Français. Parmi les dix qualités proposées dans notre questionnaire, trois dominent massivement dans les réponses : « **respecter les lois et règlements** », « **respecter les opinions différentes** » et « **voter régulièrement aux élections** ». Derrière ce trio, différentes familles peuvent être composées. Nous en proposons 4, qui sont autant de miroirs sur la pratique et la perception du civisme en France.

- 1) **Famille 1 – Civisme institutionnel.** Cette famille, qui représente 69 % de l'échantillon, répond à une conception institutionnelle et normative du civisme : la citoyenneté est d'abord un ensemble d'obligations vis-à-vis de la collectivité et de l'État.
- 2) **Famille 2 – Civisme éthique et solidaire.** Cette deuxième famille, qui représente 14 % de notre échantillon, est plus engagée sur les questions sociales et environnementales, qui sont pour elle indissociables du civisme. Ces profils valorisent une citoyenneté horizontale, tournée vers les relations sociales, la protection des plus vulnérables ou la responsabilité écologique.
- 3) **Famille 3 – Civisme libéral-pluraliste.** Cette troisième famille, qui représente elle aussi 14 % de notre échantillon, place la tolérance et le respect des opinions différentes en tête de sa conception du civisme.

- 4) **Famille 4 – Civisme politique.** Cette dernière famille, beaucoup moins représentée que les précédentes (4 %) défend une forme de civisme politique, voire politisé : avoir une activité politique et s’informer sur la politique sont les piliers de leur conception du civisme.

**Quelques chiffres clés issus de l’enquête :**

- Près de 9 Français sur 10 considèrent qu’il est important pour un citoyen de voter lors d’une élection.
- Près de 8 sur 10 estiment que le vote est un bon moyen de montrer l’attachement que l’on porte à son pays.
- 75 % considèrent que voter est le meilleur moyen d’avoir son mot à dire sur les choses en France.
- 77 % des Français considèrent que « quelles que soient les circonstances, la démocratie est toujours préférable à toute autre forme de gouvernement », mais 63 % considèrent qu’elle fonctionne mal (dont 21 %, très mal).
- 49 % des Français n’ont pas confiance dans le résultat des élections en France.
- L’attachement aux majorités absolues recule :
  - 62 % des Français considèrent qu’il est important de parvenir à un large consensus, même si cela prend plus de temps et que tout le monde n’obtient pas exactement ce qu’il veut.
  - Contre 36 % qui considèrent qu’il est plus important que la majorité décide, même si cela signifie que certains groupes ne sont pas du tout d’accord avec le résultat.
- 74 % des Français déclarent avoir participé au moins à une action civique au cours des 12 derniers mois (pétition, bénévolat, boycott, don, manifestation, etc.).
- 53 % considèrent que l’enseignement civique dispensé à l’école ne permet pas de bien comprendre le fonctionnement de nos institutions et de notre système démocratique.
- 41 % des Français éprouvent l’envie de s’engager davantage dans la vie civique et politique, avec une forte préférence pour la contribution à des projets locaux.

## Propositions

### AXE 1 L'ÉDUCATION CIVIQUE : CLÉ DE VOÛTE D'UNE REVITALISATION CITOYENNE

#### Proposition 1

**Opérer une refonte complète du modèle d'enseignement moral et civique, basée sur les cas pratiques et la citoyenneté en action.**

#### Proposition 2

**Intégrer de manière beaucoup plus approfondie la dimension institutionnelle européenne à l'éducation civique.**

#### Proposition 3

**Permettre l'éducation à la citoyenneté « tout au long de la vie », en insistant sur la pédagogie autour des processus électoraux.**

**AXE 2**  
**RÉDUIRE L'ABSTENTION ET FAIRE**  
**VIVRE LA DÉMOCRATIE EN DEHORS**  
**DES PÉRIODES D'ÉLECTION**

**Proposition 4**

**Permettre le changement automatique de bureau de vote en cas de déménagement.**

**Proposition 5**

**Organiser une « semaine de l'inscription électorale » pour lutter contre la mal-inscription et la non-inscription.**

**Proposition 6**

**Repenser le calendrier électorale afin d'optimiser la participation.**

Piste 1 : regrouper les élections municipales, départementales et régionales lors d'une grande journée électorale dédiée aux scrutins locaux.

Piste 2 : fixer les élections législatives et l'élection présidentielle le même jour.

### **Proposition 7**

**Dépersonnaliser le référendum pour asseoir sa fonction de participation citoyenne directe.**

### **Proposition 8**

**Inscrire les conventions citoyennes dans un véritable continuum démocratique.**

**AXE 3  
RENDRE L'ATMOSPHÈRE  
DÉMOCRATIQUE PLUS RESPIRABLE**

### **Proposition 9**

**Pour un septennat non renouvelable.**

## **Proposition 10**

**« Ralentir le temps démocratique » pour responsabiliser et former les élus.**

Piste 1 : instaurer un intervalle entre l'élection et le début effectif du mandat.

Piste 2 : systématiser la formation des élus avant le démarrage effectif de leurs mandats.

## **Proposition 11**

**Face au tout numérique, recréer des espaces de délibération démocratique physiques.**

## **Proposition 12**

**Consolider la régulation des réseaux sociaux et renforcer l'intégrité de l'information électorale en ligne.**

Ce travail a bénéficié du soutien du Centre d'Information Civique (CIC), association dont la mission est de promouvoir le civisme, et notamment l'exercice du vote.

<b>Avant-propos</b> .....	5
---------------------------	---

<b>Synthèse</b> .....	6
-----------------------	---

<b>Introduction</b> .....	18
---------------------------	----

<b>1 État des lieux</b> .....	26
-------------------------------	----

<b>1.1. Entre pessimisme de la raison et optimisme de la volonté : état des lieux du civisme en France</b> .....	26
<b>a. Civilité, civisme, citoyenneté : une clarification     lexicale nécessaire</b> .....	26
<b>b. Une incontestable fragilisation du civisme en France</b> .....	29
<b>c. L'abaissement du sens civique</b> .....	37
<b>d. Le poison de la défiance et la perte d'attractivité     du politique</b> .....	42
<b>e. Un continent abstentionniste aux ressources     civiques inexploitées</b> .....	47
<b>1.2. Complexité, faisabilité et efficacité du vote :</b> <b>lever les contraintes matérielles</b> .....	54
<b>a. Le vote entravé : les origines multiples     des dysfonctionnements électoraux</b> .....	54
<b>b. Les défauts d'inscription sur listes électorales :     des manquements structurels majeurs</b> .....	58
<b>c. Le choc de simplification : condition <i>sine qua non</i>     à un essor de la participation électorale</b> .....	62

<b>d.</b> Vote numérique et rétablissement de la confiance : fausse bonne idée ? .....	68
<b>1.3.</b> « Allons enfants... » : La jeunesse, la formation de l'esprit citoyen et la révolution civique par l'enseignement pratique .....	79
<b>a.</b> Une jeunesse aux ambitions civiques contrariées .....	79
<b>b.</b> Les insuffisances de l'Enseignement Moral et Civique (EMC) .....	85
<b>c.</b> Réformer l'Enseignement Moral et Civique (EMC) .....	90
<b>d.</b> Résorber la fracture intergénérationnelle .....	94
<b>1.4.</b> « Du peuple, par le peuple et pour le peuple » : solutions pour une atmosphère civique respirable .....	104
<b>a.</b> Repenser la place publique à l'aune des défis du XXI <sup>e</sup> siècle .....	104
<b>b.</b> Une agora numérique à civiliser .....	109
<b>c.</b> Assurer l'épanouissement démocratique des citoyens par un nouvel élan civique .....	116
<b>d.</b> Retisser du lien commun dans une démocratie des individus .....	125

## 2

<b>Résultats de l'enquête</b> .....	135
<b>2.1.</b> Les représentations ordinaires du « bon citoyen » .....	135
<b>a.</b> Les qualités dominantes associées au « bon citoyen » : obligations légales et normatives .....	137
<b>b.</b> L'ordre des priorités dans la définition du « bon citoyen » .....	138
<b>c.</b> Des combinaisons d'opinions fortement structurées .....	139
<b>d.</b> Le premier choix comme révélateur des priorités civiques .....	140

<b>2.2.</b> Les conditions perçues de l'engagement :	
entre freins et leviers .....	142
<b>a.</b> Les registres des demandes citoyennes	
pour favoriser l'engagement .....	147
<b>2.3.</b> Les Français et le réservoir potentiel de l'engagement	
civique .....	150
<b>a.</b> S'engager : de l'envie à l'action .....	150
<b>b.</b> Une typologie des formes de civisme	
et d'engagements souhaitées .....	153
<b>c.</b> Synthèse de la typologie et estimation du potentiel	
d'engagement à partir de ses résultats .....	164

## 3

<b>Propositions</b> .....	169
---------------------------	-----

<b>Axe 1.</b> L'éducation civique : clé de voûte	
d'une revitalisation citoyenne .....	169

<b>Axe 2.</b> Réduire l'abstention et faire vivre la démocratie	
en dehors des périodes d'élection .....	174

<b>Axe 3.</b> Rendre l'atmosphère démocratique plus respirable .....	183
--	-----

<b>Annexes</b> .....	195
----------------------	-----

<b>Remerciements</b> .....	200
----------------------------	-----

« Je ne puis être libre sous la loi que si je peux dire que cette loi est la mienne – que si j’ai eu la possibilité effective de participer à sa formation et à sa position (même si mes préférences n’ont pas prévalu.) »

Cornelius Castoriadis, « La démocratie comme procédure et comme régime », in *La montée de l’insignifiance* (Les Carrefours du Labyrinthe, volume 4, 1996).

## Au-delà de la défiance, un réservoir civique réel mais fragile et sous-exploité

Comment se porte le civisme en France, à l’approche des échéances électorales de 2026 et 2027 ? C’est la question à laquelle l’Institut Montaigne a souhaité répondre, en dressant un état des lieux du civisme dans notre pays. Un civisme qui ne se cantonne pas à sa seule dimension électorale, mais s’étend de manière bien plus vaste, intégrant la participation et l’engagement démocratique au sens large. Un civisme que l’on a tendance à confondre avec la « civilité » et la « citoyenneté », notions sœurs mais dont il faut apprécier les singularités, pour mieux en encourager le développement. Dresser le portrait de la *France civique* n’était possible qu’à condition de bien définir les termes du débat, et de saisir – et c’est là l’une des innovations de ce rapport – comment nos concitoyens les comprennent, les appréhendent, les manient dans leur vie de tous les jours. **Un civisme enfin que l’on dit volontiers moribond, affaissé, déclinant, en danger. Derrière ce diagnostic pessimiste et univoque, y-a-t-il d’autres enseignements à tirer ? Et quelles propositions peuvent-ils soulever ?**

Pour répondre à ces questions, notre travail s'est nourri d'une triple dynamique : une trentaine d'entretiens qualitatifs menés auprès d'experts et d'acteurs de terrain, la collégialité d'un groupe de travail réuni sur une année, et une enquête quantitative menée avec l'Institut Verian, construite et analysée selon les meilleurs standards académiques. Cette enquête, basée sur un échantillon national représentatif de 3 000 personnes, inclut – contrairement à beaucoup d'autres enquêtes du même type – les 16-18 ans, dont la compréhension du rapport au civisme nous semblait indispensable pour nos réflexions.

**Ce travail, s'il confirme certains indicateurs de désenchantement et de frustration largement relayés depuis plusieurs années, révèle également des tendances plus constructives et nuancées.** Il vient notamment tempérer la tonalité apocalyptique qui prédomine dans le débat public actuel.

**Ce que montre notre enquête, c'est qu'au-delà de la seule défiance, il existe en France un réservoir civique réel, mais fragile et sous-exploité. C'est sur ce potentiel que nous avons souhaité insister,** sans minorer bien sûr les défis majeurs qui menacent la confiance démocratique dans notre pays, auxquels nous accordons également de vastes développements dans la première partie du rapport.

L'analyse des données quantitatives issues de l'enquête Verian fait ressortir plusieurs tendances qui ont orienté nos réflexions et propositions. **Elle met d'abord en lumière ce désir d'engagement entravé qui traverse une partie de la société française.** Déplorer les chiffres de la défiance est une chose, identifier ceux qui refusent de s'y résoudre et veulent agir en est une autre. C'est cette population là que nous sommes allés chercher, tout en réfléchissant à la façon dont on peut la faire ré-adhérer à la vie politique et citoyenne. Il existe donc une « réserve », et un contingent bien plus vaste encore qui est attaché au vote et à la démocratie : 77 % des Français considèrent que « quelles que soient les circonstances, la démocratie est toujours préférable à toute

autre forme de gouvernement ». Par ailleurs, 74 % d'entre eux déclarent avoir participé à au moins une action civique (bénévolat, pétition, etc.) au cours des 12 derniers mois.

Ce constat se double d'un réel appétit d'agir. Notre enquête propose **deux indicateurs de « potentiel pour l'engagement civique »**, fortement corrélés. Dans les deux cas, **le souhait de jouer un rôle plus important dans la vie démocratique du pays s'exprime clairement :**

- **41 % des personnes interrogées éprouvent l'envie de s'engager dans la vie civique et politique**, dont 16 % souvent et 13 % qui ont déjà franchi le pas.
- **27 % expriment la volonté de jouer un rôle plus actif dans la vie démocratique.**

**Ces deux résultats, fondamentaux pour notre étude, montrent l'existence d'un important réservoir d'engagement potentiel en France.**

Leur désir d'engagement se tourne en grande majorité vers des projets locaux. La proximité, une fois encore, est associée à la confiance et à la volonté d'engagement. À l'approche des élections municipales, cette dimension est centrale. L'analyse des données de l'enquête permet alors de faire émerger plusieurs catégories d'engagés en devenir : les « **talents potentiels** » (27%), les « **talents qui s'affirment** » (11%), auxquels nous pouvons également ajouter les « **talents à convaincre** » (13%). **Si l'on considère l'hypothèse la plus large** (incluant les talents « à convaincre »), **ce sont donc 51 % des personnes interrogées qui expriment, certes avec une intensité et une volonté fortement différenciée, parfois avec des doutes, un souhait d'engagement. Une hypothèse plus resserrée situe ce potentiel à un niveau très élevé quand même, entre 27 et 38%, des chiffres impressionnants.**

**Le désir d'engagement que nous avons mis en lumière est néanmoins conditionné à une forte demande de réformes.** Face à un système politique jugé à bout de souffle, insuffisamment ouvert et transparent, les Français attribuent au système lui-même leur frein à l'engagement. Les « pragmatiques de l'engagement », ceux dont l'aspiration civique serait d'abord contrainte par des éléments matériels, sont également nombreux, et il est nécessaire de répondre à leurs demandes, concernant notamment le temps d'engagement disponible, la valorisation de cet engagement, son accessibilité, etc. C'est en répondant à cette double exigence de réforme et de facilitation des conditions d'engagement que nous pourrions mobiliser ce réservoir de talents. Ainsi, **l'engagement devient désirable si le système politique devient plus transparent, plus ouvert, mieux représentatif.**

**Une deuxième dimension de notre enquête visait à mieux comprendre la perception du « bon citoyen » en France.** L'analyse nous a permis de dégager **quatre types de perceptions**, chacune répondant à des leviers d'engagement différents. Les trois qualités dominantes renvoient au respect des lois et règlements, au respect des opinions différentes et à la pratique régulière du vote aux élections. Mais derrière ce triptyque, on retrouve différentes conceptions du civisme, qui sont autant de clés de compréhension pour aller chercher ceux qui ont envie d'agir.

**La première lecture, celle du « civisme institutionnel » est très largement majoritaire (68 %).** Elle défend une conception institutionnelle et normative du civisme. Pour elle, la citoyenneté est d'abord un ensemble d'obligations vis-à-vis de l'État et de la collectivité.

La deuxième lecture, celle d'un « **civisme éthique et solidaire** » **représente 14 % de notre échantillon.** Plus engagée, elle valorise une citoyenneté horizontale, insistant sur l'engagement, sur les questions sociales et environnementales. Pour ces profils, le civisme est indissociable de la protection des plus vulnérables et de la responsabilité écologique.

La troisième lecture, dont les proportions sont similaires à la précédente (14 % de l'échantillon), correspond au « **civisme libéral-pluraliste** ». Elle place le **respect de la diversité des opinions** et la **tolérance** en tête de sa conception du civisme, et valorise l'idée d'admettre que les autres puissent avoir des points de vue différents.

Dernière lecture enfin, très minoritaire dans notre échantillon (4 %) renvoie au « **civisme politique** ». Elle défend **un civisme lié à l'activité politique au sens strict**. S'informer sur la politique et avoir une activité politique sont les piliers de son engagement. Son faible pourcentage traduit une dimension récurrente qui traverse toute notre enquête : **ce ne sont pas les voies classiques de la politique ou de la vie partisane qui représentent aux yeux des Françaises et des Français le chemin le plus motivant pour l'engagement et la conduite d'un projet de vie en tant que « bon citoyen »**.

La connaissance de ces différentes perceptions est essentielle, car elle permet de mieux cibler les leviers d'action pour réengager les citoyens, en allant chercher chaque famille selon ses propres aspirations et définitions du civisme. **Elle nous a notamment permis d'identifier plusieurs familles de citoyens prêts à se réengager dans la vie civique et démocratique.**

L'existence de ce vivier nous permet de formuler l'hypothèse qu'en dépit des aléas de la politique et de la grande défiance actuelle, la France reste marquée par son histoire, celle de l'invention et de l'institutionnalisation de la République et justement de la citoyenneté. Une grande partie des Français demeure fondamentalement attachée à la République et à l'idée qu'ils sont des citoyens.

Si un attachement profond à la démocratie est réaffirmé (77 %), **un autre indicateur met en lumière une fragilité nouvelle au sein de notre pacte démocratique : la défiance à l'égard des résultats électoraux. Près de la moitié de notre échantillon indique ne pas avoir**

**confiance dans les résultats des élections, un chiffre inédit et extrêmement préoccupant.** Il nous paraît impératif de s'emparer de ce sujet en amont des échéances à venir. Si nous ne disposons pas de données parfaitement comparables sur longue durée, une enquête Verian de 2022, portant sur une question proche, chiffrait à 19 % la part des Français considérant que l'élection de 2022 avait été truquée<sup>1</sup>. **Le système électoral français est pourtant l'un des plus sûrs au monde, avec un contentieux électoral très faible.** Il est donc nécessaire de faire de la pédagogie sur son fonctionnement, et de ne pas s'engager dans des réformes hasardeuses qui pourraient fragiliser davantage encore ce pilier de notre pacte citoyen. L'exemple américain doit ici nous servir de boussole. Ce phénomène, qui ajoute un défi supplémentaire à ceux, déjà nombreux, auxquels notre système démocratique est confronté, intervient dans un contexte de déploiement sans précédent de la désinformation. Les Français ont d'ailleurs une conscience aiguë de leur exposition aux *fake news*.

**De tous ces constats ont émergé trois grands axes de propositions,** que nous formulons comme autant de pistes de travail possibles, certaines selon des arborescences d'options. Le premier encourage à **entreprendre une large refonte de l'éducation civique en France,** afin de rendre la matière plus vivante, concrète et incarnée, plus adaptée aux enjeux d'aujourd'hui. Le deuxième axe vise à **promouvoir les instruments à même de réduire l'abstention et de faire vivre la démocratie en dehors des périodes d'élection :** cibler les plus de 10 millions de Français mal-inscrits et non-inscrits sur les listes électorales, fluidifier les procédures de changement de bureau de vote, mais également permettre une participation plus régulière et diversifiée à la vie démocratique, qui ne se limite pas – nous ne le rappellerons jamais

<sup>1</sup> À la question « Concernant l'élection présidentielle française d'avril, pensez-vous que les résultats aient été truqués ? », 19 % des Français interrogés ont répondu « Oui » (dont 8 % « Oui, c'est certain » et 11 % « Oui, c'est probable »). Enquête réalisée en ligne par Kantar Public (aujourd'hui Verian) les 1<sup>er</sup> et 2 mai 2022 auprès d'un échantillon de 1 000 personnes représentatif des Français âgés de 18 ans et plus selon la méthode des quotas (cf. « Les Français et les soupçons de fraude électorale à l'élection présidentielle 2022 », Kantar Public, 28 juin 2022).

assez – au seul calendrier électoral. Notre dernier axe propose enfin de **rendre l’atmosphère démocratique plus respirable**, afin de réduire la défiance et la polarisation. Ce dernier axe est composé de réflexions plus composites, allant de la modification du mandat présidentiel à la promotion d’une démocratie du lien, en passant par le nécessaire assainissement de l’espace numérique démocratique.

Ce travail s’inscrit dans une séquence ouverte par l’Institut Montaigne en 2025, et qui doit se prolonger jusqu’à l’élection présidentielle de 2027. La première étape, notre rapport « *France 2040 : projection pour l’action politique* », posait un diagnostic exhaustif et lucide sur la situation du pays et les projections possibles. Avec ce nouveau rapport, nous nous concentrons sur la question du pacte démocratique et les conditions de son maintien. **Notre conviction est que sans un minimum de confiance dans le système démocratique, aucune réforme d’ampleur n’est envisageable ni possible.** Restaurer la confiance, retrouver les chemins du civisme n’est donc pas qu’une fin en soi, mais la condition *sine qua non* pour parvenir à réformer le pays et garantir la concorde nationale. Ce nouveau travail a vocation à être creusé et prolongé. Les questions que nous avons posées cette année *via* notre enquête devront être adressées à nouveau dans les années qui viennent, et le sujet de la défiance à l’égard des résultats électoraux nécessiterait des approfondissements bien plus vastes. Ce rapport, que nous publions à un moment charnière de notre vie démocratique, vise d’abord à mieux définir, à mieux comprendre les perceptions concernant le civisme en France, et à aller au-delà de la seule constatation / déploration du phénomène de défiance. Ce phénomène est bien réel, et le nier relèverait de l’aveuglement ou de la bêtise. **Mais il est de la responsabilité de ceux qui analysent, commentent et déplorent ces chiffres d’aller chercher leur revers, d’identifier ceux qui pourraient encore s’engager, et réfléchir aux voies et moyens qui les inciteraient à contribuer.** Sans naïveté ni angélisme. Cette démarche nous semble indispensable pour engager une revitalisation du civisme en France.

## Ce rapport a bénéficié du soutien du Centre d'information Civique (CIC)

À sa création en 1960, le Centre d'Information Civique (CIC) s'est construit sur une exigence d'indépendance à l'égard de tout engagement partisan. Cette neutralité constituait le socle de sa mission : promouvoir la participation citoyenne, éclairer les enjeux collectifs et nourrir la compréhension des institutions. C'est cet historique qui l'a conduit, en 2026, à s'associer à l'Institut Montaigne pour penser les nouveaux chemins du civisme. Dans un moment où la démocratie appelle des réponses dépassant les clivages traditionnels, cette collaboration s'inscrit dans une continuité logique : unir expertise, neutralité et capacité d'analyse pour proposer une vision renouvelée du civisme, adaptée aux attentes contemporaines. Ensemble, ils ouvrent désormais la voie à une plateforme ambitieuse de revitalisation civique, conçue pour renforcer durablement la culture démocratique et redonner à chaque citoyen toute sa capacité d'action.

# 1 État des lieux

## 1.1. ENTRE PESSIMISME DE LA RAISON ET OPTIMISME DE LA VOLONTÉ : ÉTAT DES LIEUX DU CIVISME EN FRANCE

a. Civilité, civisme, citoyenneté :  
une clarification lexicale nécessaire

Que cherche-t-on réellement à désigner lorsque l'on invoque, à l'appui d'un raisonnement, **le mot de « civisme »** ? En matière terminologique, les choses de la cité et de la vie démocratique ont ceci de particulier qu'elles se manifestent – au risque parfois de l'équivoque ou de l'imprécision – sous des formes souvent indifférenciées, voire polysémiques. Il en va ainsi des **notions de « civilité », de « civisme » et de « citoyenneté »** qui, toutes, semblent désormais employées de façon indiscriminée, leurs significations se diluant dans **une forme d'acceptation univoque**. Ces trois vocables n'ont pourtant pas la même portée et ne renvoient pas aux mêmes représentations, que celles-ci soient politiques comme sociales. Dans cette perspective, la confusion entre « civilité » d'un côté et « civisme » de l'autre, s'avère symptomatique d'un évidemment progressif des particularités et des spécificités de chacun de ces termes précieux à **la démocratie des mots comme des attitudes**.

- **La « civilité »** renvoie à une fonction de prise en compte de l'altérité dans **l'ordre quotidien des interactions sociales**, elle suppose un savoir-être civilisé, **un savoir-vivre sociétal** et une certaine prédisposition à **un rapport pacifié aux autres** et aux environnements dans lesquels nous interagissons (ne pas nuire, ne pas agresser, ne pas intimider, ne pas voler, ne pas dégrader, ne pas négliger...).

- **Le « civisme »**, quant à lui, s'il désigne un même souci de la concorde sociale, de l'apaisement et de la considération mutuelle, se manifeste plus exclusivement dans la sphère publique et politique, et tend à la recherche du Bien commun, supposant donc **un certain dépassement des considérations exclusivement privées** pour se tourner vers la prise en compte de l'intérêt général (ne pas se dérober à l'action de voter, ne pas se soustraire à l'engagement collectif, ne pas refuser de participer à la défense de son pays...).

L'existence d'une confusion entre ces deux formules ne doit cependant pas laisser sous-estimer **les liens de proximité** qui les unissent : de ce point de vue, la « civilité » peut être perçue comme **une manifestation du civisme social** quand le « civisme », lui, peut signaler **une propension à la civilité politique**.

- Dans **un registre davantage légal ou administratif**, la « **citoyenneté** » désigne, quant à elle, **un statut juridique national de citoyen** majeur en capacité de **jouir de ses droits civiques et de se conformer à des devoirs du même type**.

Si les éléments distincts du triptyque « civilité, civisme, citoyenneté » ne doivent pas être amalgamés entre eux, il est en revanche concevable de voir dans ce **triumvirat essentiel** les étapes successives d'un cheminement et d'un parcours de citoyen formé et averti : l'apprentissage de la « civilité » (comme rapport de la morale privée à l'espace public) facilitant notamment **le passage à l'exercice du « civisme »** (comme rapport aux exigences minimales de la démocratie) permis par la « citoyenneté » (comme rapport à une situation légale personnelle).

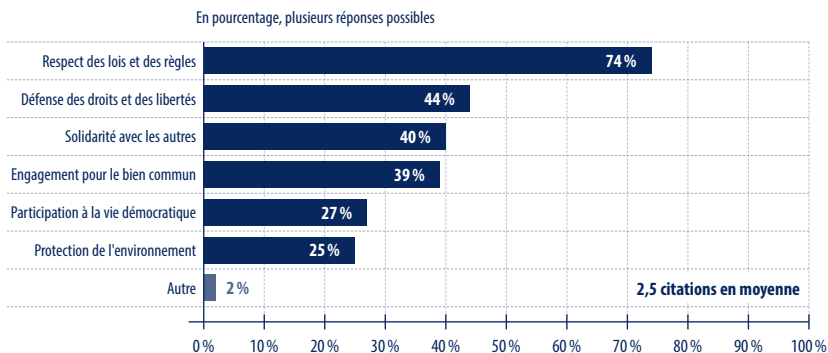
Si la nécessité d'un tel rappel lexical ne pouvait être contournée, il n'en demeure pas moins que **les usages indistincts des idées de « civilité », de « civisme » et de « citoyenneté »** imposent **un constat teinté d'un certain optimisme** : car derrière ce brouillard d'ambiguïté, les

définitions évasives attachées à ces trois notions suggèrent, toutes, **une lecture morale et vertueuse** de ces composantes nécessairement sœurs.

Les données issues de notre « Enquête Civisme 2025 – Verian – Institut Montaigne » indiquent ainsi que, **pour 74 % des Français âgés de 16 ans et plus interrogés, le civisme suggère d'abord et avant tout un « respect des lois et des règles », 44 % l'associe également à la « défense des droits et des libertés », 40 % à la « solidarité avec les autres », 39 % à « l'engagement pour le bien commun » ou encore 27 % à la « participation à la vie démocratique ».** La partie II de ce rapport propose une analyse plus approfondie de ces données, et dessine notamment les contours des différentes typologies perçues du « bon citoyen ».

### Graphique n° 1 • Idées et valeurs évoquées par le « civisme »

Quand vous pensez au mot « civisme » aujourd'hui, à quoi l'associez-vous le plus spontanément ?



Base : ensemble (3 003)

Source : Verian, enquête civisme.

## b. Une incontestable fragilisation du civisme en France

En janvier 2024, le président de la République Emmanuel Macron se prononçait en faveur d'une politique offensive de « **réarmement civique** », notamment à destination de la jeunesse, arguant d'un « **effondrement de la civilité** »<sup>2</sup> comme du civisme qui traverserait désormais notre société. Bien des acteurs et commentateurs de la vie publique abondent depuis quelques années, eux aussi, en ce sens avec un mélange **d'inquiétude, de désarroi et de volontarisme**. Mais *a contrario* de cette affirmation alarmante, d'autres observateurs, moins nombreux, se refusent au pessimisme, prétextant que **les expériences et les pratiques civiques actuelles témoignent encore d'une vitalité parfois insoupçonnée, voire souvent euphémisée** : trop vite enterré, le civisme serait en réalité loin d'être trépassé, pas plus d'ailleurs qu'il ne serait moribond. Dès lors, qui croire ? Et qui, en la circonstance, professe le vrai ?

Alexis de Tocqueville aimait à décrire le civisme sous les traits d'un « **esprit de cité** »<sup>3</sup>. Cet esprit a-t-il définitivement déserté nos agoras ? S'est-il dérobé à notre regard de citoyens lassés ? S'est-il extirpé de nos consciences devenues trop individuelles, voire individualistes ? **La pandémie de Covid-19 du début de la décennie 2020 a pourtant démontré que des ressources civiques étaient encore agissantes**, qu'elles continuaient de diriger et de structurer nos actions collectives, tout comme **les réactions très majoritairement unitaires** aux attentats islamistes des années 2010 avaient agi comme **de solides motifs d'espoir**.

Cependant, plusieurs indicateurs traduisent aujourd'hui **un certain « malaise dans la démocratie »**<sup>4</sup> aussi profond qu'indiscutable :

<sup>2</sup> « Emmanuel Macron tente d'impulser un « réarmement civique » de la jeunesse », *Le Monde*, 4 janvier 2024.

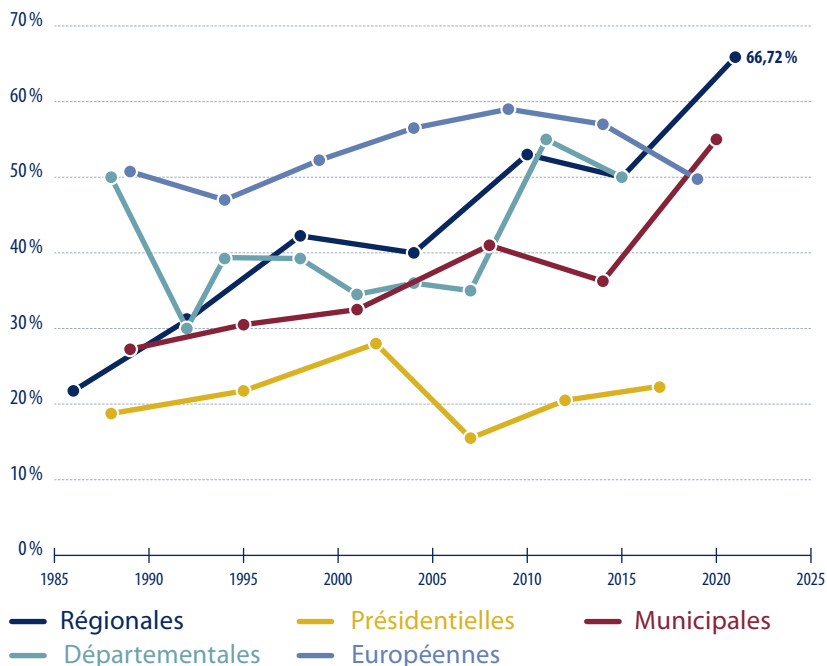
<sup>3</sup> Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique, 1835-1840*.

<sup>4</sup> Jean-Pierre Le Goff, *Malaise dans la démocratie*, Paris, Stock, 2016.

1. **La montée en puissance de l'abstention électorale**, comme en témoignent quelques chiffres : 25 % lors du premier tour de l'élection présidentielle de 2022 (niveau certes inférieur au record de 2002 – 28 % – mais très au-dessus de la moyenne de la V<sup>e</sup> République – 20 %), 48,6 % aux élections européennes de 2024, 52,3 % aux législatives de 2022, 36,5 % aux municipales de 2014 et 55,4 % à celles de 2020 (en contexte de pandémie, rappelons-le) et même 66 % aux élections départementales et régionales de 2021.

Graphique n° 2 • Évolution de l'abstention par élection  
(au premier tour)

En pourcentage de la population



Source : ministère de l'Intérieur.

2. **La défiance envers les acteurs politiques et médiatiques** : selon les données récoltées dans l'édition 2025 de l'enquête annuelle *Fractures françaises*<sup>5</sup>, la confiance envers les partis politiques s'élève à 10 % seulement, son taux le plus bas en douze années d'enquête, celle envers les députés est de 20 % (contre 36 % en 2022), quand le président de la République recueille 22 % de confiance, et 34 % pour les médias<sup>6</sup>. En France, la confiance envers la politique en général est de 26 %, contre 39 % en Italie, 43 % aux Pays-Bas et 47 % en Allemagne<sup>7</sup>.

<sup>5</sup> « *Fractures françaises – 13<sup>e</sup> édition 2025* », IPSOS / BVA pour *Le Monde*, l'Institut Montaigne, la Fondation Jean Jaurès et le CEVIPOF, Octobre 2025.

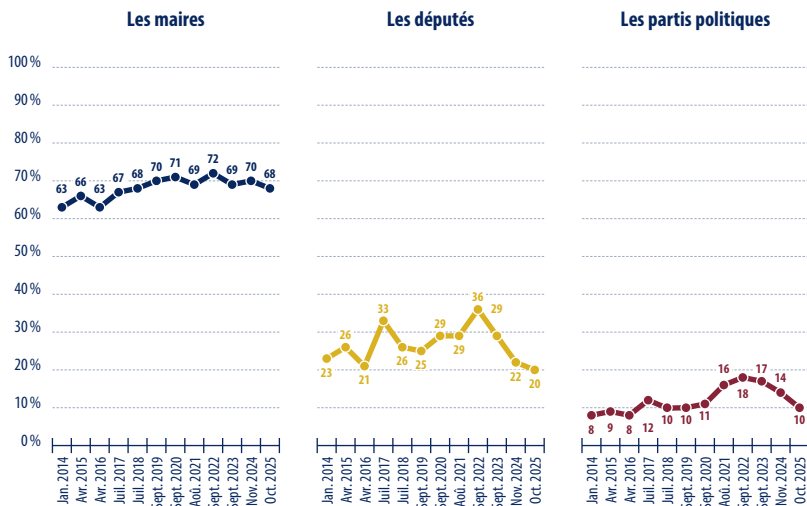
<sup>6</sup> Dans une enquête parue en janvier 2025, l'institut de sondage Verian affirmait que seuls 32 % des Français interrogés estimaient pouvoir « avoir confiance dans ce que disent les médias sur les grands sujets d'actualité » (cf. « *Baromètre de la confiance des Français dans les médias* », Verian, 14 janvier 2025).

<sup>7</sup> « *Baromètre de la confiance politique CEVIPOF 2025* », Paris, Sciences Po, 2025.

## Graphique n° 3 • Dans un contexte de crise politique, la confiance dans les députés et dans les partis politiques est à nouveau en recul

Avez-vous tout à fait confiance, plutôt confiance, plutôt pas confiance ou pas du tout confiance dans chacune des institutions suivantes :

Confiance en pourcentage



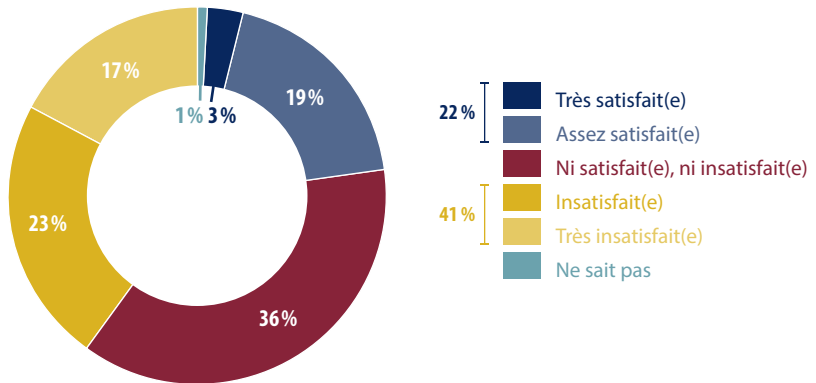
Source : Ipsos pour Le Monde, Fondation Jean Jaurès, le Cevipof et l'Institut Montaigne.

De même, notre enquête montre que 41 % des Français interrogés se déclarent « insatisfaits » de « la manière dont les médias traitent de l'actualité politique », contre 22 % se disant « satisfaits » (36 % se déclarant « ni satisfaits ni insatisfaits »).

## Graphique n° 4 • Perception du traitement de l'actualité politique par les médias français

Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) ou insatisfait(e) de la manière dont les médias traitent l'actualité politique en France ?

En pourcentage

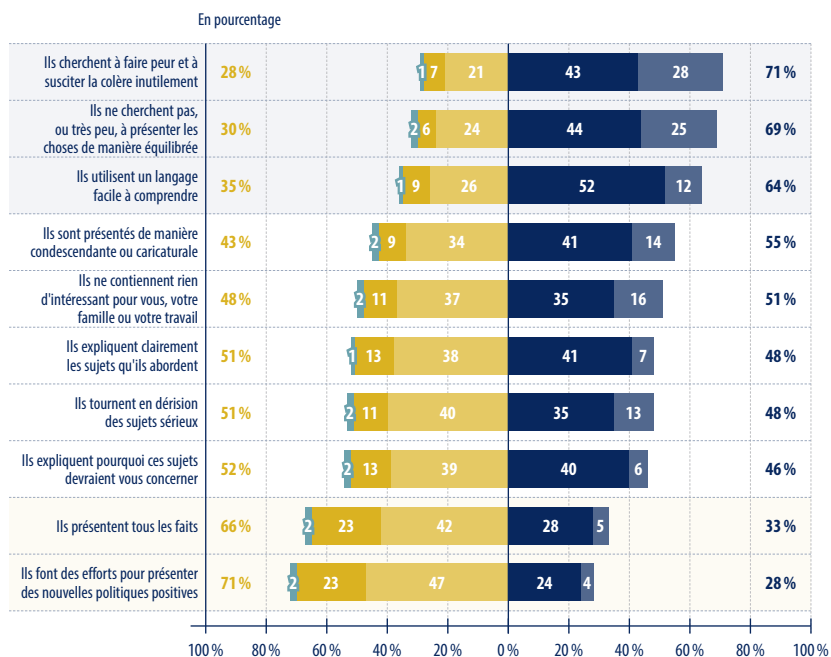


Base : ensemble (3 003)

Source : Verian, enquête civisme.

## Graphique n° 5 • Perception détaillée du traitement de l'actualité politique par les médias

Voici maintenant une liste de phrases à propos du traitement de l'actualité politique par les médias et des reportages et débats qu'ils proposent. Pour chacune d'elle, pouvez-vous me dire si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout ?



Base : ensemble (3 003)



Source : Verian, enquête civisme.

3. **Une insatisfaction démocratique persistante**, qui autorise à parler d'un possible « péril civique ». Notre enquête indique ainsi que 63 % des Français interrogés considèrent que la démocratie « fonctionne mal », corroborant les résultats de plusieurs autres enquêtes. De plus, alors que le débat politique démocratique exige que des opinions informées soient constituées et exprimées par les citoyens, d'une part, et par les opérateurs et prescripteurs d'opinion (journalistes, académiques, parlementaires...) d'autre part, le **pluralisme démocratique, assuré sur le plan institutionnel, est de plus en plus contesté sur le plan social ou sociétal. Ainsi, selon les données issues de notre enquête, seuls 14 % des Français interrogés considèrent comme qualité première essentielle d'un « bon citoyen » le fait de « respecter les opinions différentes ». Les raisons sont diverses** : bulles d'enfermement créées par les algorithmes de plateformes, baisse de la mixité sociale ou encore **usure et détérioration des corps intermédiaires** que sont les syndicats<sup>8</sup> et les partis politiques, autrefois chargés d'aiguiller et de canaliser les opinions publiques. Il en résulte des modes de politisation qui sont **des « politisations négatives »**<sup>9</sup> bâties, pour la plupart, dans l'isolement de chambres d'écho 2.0. Dès lors, la capacité de la démocratie à gérer les contradictions internes paraît parfois compromise.

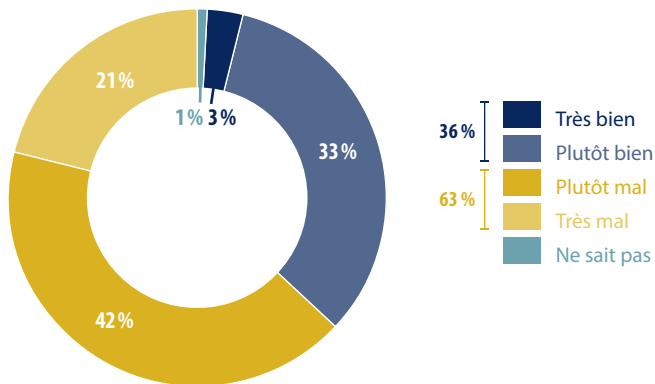
<sup>8</sup> « La France est le pays industrialisé où il y a le moins de syndiqués et celui où leur nombre a le plus fortement baissé en une génération », in Dominique Andolfatto, Dominique Labbé, « Le déclin syndical français », in *Sociologie des syndicats [2000]*, Paris, La Découverte, 2011. De plus, selon l'OCDE, seuls 10 % des salariés français étaient syndiqués en 2019 (cf. « Qui se syndique encore en France ? », *Le Monde*, 17 septembre 2025).

<sup>9</sup> Jean-Louis Missika, « Les faux-semblants de la dépolitisation », *Le Débat*, n°68, Janvier-Février 1992, p. 14-19.

## Graphique n° 6 • Évaluation du fonctionnement de la démocratie en France

D'une manière générale, diriez-vous qu'en France, la démocratie fonctionne très bien, plutôt bien, plutôt mal ou très mal ?

En pourcentage



Base : ensemble (3 003)

Source : Verian, enquête civisme.

**Abstention**, montée de l'offre populiste, **fragilisation de la confiance**, **relativisme quant aux capacités de transformation réelle du politique**, perte d'adhésion, diminution de la confiance, **décroissance de l'affiliation partisane**<sup>10</sup>, intensification de l'abstention... : **face au malaise démocratique**, le *statu quo* n'est pas envisageable.

<sup>10</sup> Brice Teinturier, « L'essoufflement de la vie partisane », IPSOS, 16 août 2023.

### c. L'abaissement du sens civique

#### *Du devoir de voter au droit de voter : individualisme et citoyen consommateur*

Le décalage entre intérêts particuliers et obligations civiques n'est pas nouveau. Norbert Elias analysait déjà notre « **société des individus**<sup>11</sup> » dans les années 1980 en montrant que la modernité avait favorisé l'apparition de profondes « transformations dans l'équilibre « nous-je » », conduisant ainsi à privilégier « une image de soi-même plus axée sur le je » que sur le « nous ». Ce phénomène d'individualisation s'observe par ailleurs dans toutes les sociétés occidentales modernes, comme l'ont également souligné le philosophe Gilles Lipovetsky<sup>12</sup>, l'anthropologue Louis Dumont<sup>13</sup> ou encore le sociologue Robert Putnam<sup>14</sup>. Ce dernier, dans un ouvrage de référence, *Bowling Alone*, illustre cette tendance en documentant l'effritement du « capital social » aux États-Unis : il montre que le déclin des engagements associatifs et des sociabilités formelles – symbolisé par l'image d'Américains jouant désormais au bowling seuls plutôt qu'en ligues – traduit une fragilisation des réseaux de réciprocité et de la confiance mutuelle nécessaires à la cohésion d'une communauté.

Les **cadres de la citoyenneté, et notamment le fait de voter, apparaissent comme des contraintes auxquelles on veut de moins en moins se soumettre**, car elles seraient incompatibles avec notre liberté et nos choix individuels. Le « **devoir de voter** » est peu à peu devenu un « **droit de voter** » : le geste électoral n'est plus perçu comme **une responsabilité démocratique ou un devoir moral** mais comme **un droit dont on se réserve le droit d'user ou de ne pas user**. Ainsi, seuls

<sup>11</sup> Norbert Elias, *La société des individus* [1987], Paris, Fayard, 1991.

<sup>12</sup> Gilles Lipovetsky, *L'ère du vide – Essais sur l'individualisme contemporain*, Paris, Gallimard, 1983.

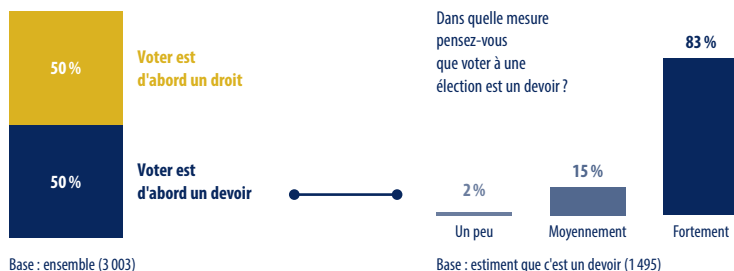
<sup>13</sup> Louis Dumont, *Essais sur l'individualisme – Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Paris, Seuil, 1983.

<sup>14</sup> Robert Putnam, *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon & Schuster, 2001.

50 % des Français interrogés dans le cadre de notre enquête considèrent le vote comme un « devoir », même si parmi ces derniers 83 % déclarent adhérer « fortement » à cette vision. Le chiffre est certes relativement stable depuis quelques années – en 2019, 53 %<sup>15</sup> des Français interrogés considéraient déjà le vote comme un « droit ». Mais si l'on se projette sur une plus longue période, on observe un renversement de cette conception : **en 2009, 90 % des Français interrogés assimilaient encore le vote, d'abord et avant tout, à un « devoir »<sup>16</sup>, soit une chute de 40 points en une quinzaine d'années.**

### Graphique n° 7 • Signification du vote

Le vote n'a pas la même signification pour tout le monde. Pour certains, voter est un devoir. Ils estiment qu'ils doivent voter à chaque élection, quels que soient leurs sentiments à l'égard des candidats et des partis. Pour d'autres, voter est un choix. Ils se sentent libres de voter ou de ne pas voter à une élection en fonction de ce qu'ils pensent des candidats et des partis. Pour vous...



Source : Verian, enquête civisme.

<sup>15</sup> Sondage Odoxa pour France Info, Le Figaro et Dentsu-Consulting, 23 mai 2019.

<sup>16</sup> Vincent Tournier, « Comment le vote vient aux jeunes – L'apprentissage de la norme électorale », *Agora débats / jeunesses*, n° 51, 79-96, 2009.

**Or, plus le civisme se trouve associé à un « devoir », plutôt qu'à un simple « droit », plus les chances de participation effective seront *a priori* élevées.**

Le rapport au vote a changé. Le modèle du citoyen dévoué à l'intérêt général et soucieux de la collectivité peut dériver vers celui du **« citoyen consommateur »**<sup>17</sup> **prioritairement défenseur de ses intérêts propres** et qui, quand il se rend aux urnes, dirige son vote vers le candidat dont l'offre cible au mieux ses attentes personnelles. **Ce « citoyen consommateur », accoutumé à tout personnaliser ou à tout « customiser », ne peut plus se reconnaître intégralement dans aucune idéologie**, dans aucun parti, ni dans aucun candidat. Le résultat est que les **choix électoraux** du citoyen moderne sont très mobiles, quitte à remettre en cause la **frontière jadis infranchissable entre la droite et la gauche : l'essor de l'individualisme sociétal a engendré une subjectivité politique qui met à mal la structure générale du paysage démocratique.**

**La raréfaction des occasions de « synchronisation sociale »**<sup>18</sup> est un autre phénomène qui s'inscrit dans cette tendance individualiste et manifeste **notre progressive « absence les uns aux autres »**<sup>19</sup>. Les grands événements sportifs demeurent encore **pourvoyeurs de « resynchronisation sociale »**, d'autant plus précieuse qu'elle est rare. **Les échéances électorales, à leur manière, devraient aussi renouer avec cette fonction. Selon notre enquête, 79 % des Français interrogés souscrivent même à l'idée que « le vote est un bon moyen de montrer l'attachement que l'on porte à son pays ».**

<sup>17</sup> Margaret Scammell, *Consumer Democracy : The Marketing of Politics*, Cambridge University Press, 2014.

<sup>18</sup> Gérald Bronner, « Pourquoi nous avons besoin d'une resynchronisation sociale », *L'Express*, 13 avril 2025.

<sup>19</sup> Jean Baudrillard, *La société de consommation*, Paris, Denoël, 1970.

*Brutalisation et polarisation : l'avènement  
de la démocratie du clash*

La remise en cause des règles de la vie en collectivité et de la primauté de l'intérêt général a un impact direct sur les comportements **sociaux et politiques**. La colère et le ressentiment deviennent ainsi des postures plus acceptées et de plus en plus légitimées dans l'espace social du politique : 24 % des classes populaires, 20 % des classes moyennes et 15 % des classes supérieures **estiment que la violence est acceptable pour s'opposer à une réforme décidée par le gouvernement**<sup>20</sup>. 35 % des Français interrogés estiment qu'« il est parfois nécessaire de recourir à des actions violentes pour faire avancer sa cause ou ses idées »<sup>21</sup>. La « **civilisation des mœurs** »<sup>22</sup> politiques et civiques, dont les méthodes d'« auto-contrainte » assuraient jadis la sauvegarde, n'est plus une évidence aussi largement partagée qu'autrefois.

La culture de la confrontation qui en découle, encouragée par les algorithmes de certains réseaux sociaux, instaure un climat délétère pour la démocratie : pour qu'une élection démocratique soit une réussite, la campagne électorale qui la précède doit permettre **une délibération publique d'intérêt général**, ouverte à la critique, étayée par des arguments fiables et qui prenne en considération les positions adverses, la complexité du réel et donc une forme de nuance dans l'analyse. Or, le débat public se trouve parfois noyauté par les *fake news* ou une information de mauvaise qualité. Ainsi, selon un rapport IPSOS<sup>23</sup> présenté avant les élections européennes de 2024, **66 % des personnes interrogées adhèrent au moins à une fake news lorsqu'une liste de neuf informations mensongères leur est présentée.**

<sup>20</sup> « Les racines sociales de la violence politique – Entretien avec Luc Rouban », Cogito – Le magazine de la recherche, Sciences Po Paris, 22 mai 2024.

<sup>21</sup> « Le regard des Français sur la violence dans les manifestations contre la réforme des retraites », IFOP, 30 mars 2023.

<sup>22</sup> Norbert Elias, *La civilisation des mœurs [1939]*, Paris, Calmann-Lévy, 1973.

<sup>23</sup> « Européennes 2024 : les Français particulièrement vulnérables à la désinformation », IPSOS / BVA, 12 mars 2024.

**À « l'ère du clash »<sup>24</sup>, la bonne santé d'une démocratie ne saurait se mesurer seulement à l'aune de la participation électorale** car celle-ci est parfois accrue en fonction du degré de polarisation **des campagnes : plus une offre politique est clivante, plus elle sera perçue comme intense, plus elle sera mobilisatrice**<sup>25</sup>. S'il n'y a pas de « mauvais vote », il peut y avoir en revanche de mauvaises raisons de voter.

Les élections présidentielles américaines en sont l'illustration récente la plus significative : le taux de participation a augmenté aux États-Unis entre 2016 et 2024, passant de 60 % en 2016 à 66,7 % en 2020 et 63,9 % en 2024, sans que cela ne se traduise par un renforcement de la démocratie comprise comme système représentatif où prévaut l'État de droit, le respect des institutions et la garantie des contre-pouvoirs. **La hausse du taux de participation témoigne plutôt de la virulence et de la polarisation affective** d'une campagne où chaque électeur perçoit la victoire de son candidat comme une nécessité existentielle<sup>26</sup> et un dû, et non comme le résultat des dynamiques de la démocratie représentative ni du principe de l'alternance.

<sup>24</sup> Christian Salmon, *L'ère du clash*, Paris, Fayard, 2019.

<sup>25</sup> Céline Braconnier, Jean-Yves Dormagen, « Une démocratie de l'abstention. Retour sur le non-vote et ses conséquences politiques lors des scrutins municipaux et européens de 2014 », *Hérodote*, 2014 / 3, n° 154, p. 42-58.

<sup>26</sup> Dalston G. Ward, Margit Tavits, « How Partisan Affect Shapes Citizens' Perception of the Political World », *Electoral Studies*, 2019 ; voir également Eva Illouz, *Les émotions contre la démocratie*, Paris, Premier parallèle, 2022.

**d. Le poison de la défiance et la perte  
d'attractivité du politique**

*Hors-sol et surplombant : le lien distendu  
entre citoyens et politiques*

Si de bons chiffres de participation électorale ne sont pas nécessairement une preuve de vitalité démocratique, un taux d'abstention trop élevé est sans conteste le signe d'une démocratie moribonde. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer.

**Le lien de certaines élites politiques avec les citoyens s'est délité** et, inversement, on observe **une perte de confiance populaire à l'égard de la plupart des responsables publics**. Le pacte de confiance du consentement démocratique entre citoyens et acteurs politiques nationaux est remis en question. La rupture a des origines et des causes multiples mais **le référendum constitutionnel européen**<sup>27</sup> de 2005, qui avait obtenu une majorité de « non » (54,7 %) en France sans empêcher la signature ultérieure du Traité de Lisbonne en 2007, est un déclencheur et un premier révélateur important de la fracture entre la classe politique et les citoyens : ceux-là n'ont plus jamais eu recours au référendum, ceux-ci ont montré une défiance croissante envers leurs dirigeants.

Dès lors que le pacte de confiance est rompu, la **structuration verticale** du pouvoir politique, pourtant propre à une organisation démocratique représentative nécessairement doublée d'un organe exécutif, est ainsi de plus en plus vécue comme **une forme de dépossession de la souveraineté et de la liberté décisionnelles de chacun**. Certains citoyens se réclament alors d'une « **démocratie du faire** »<sup>28</sup> fondée sur des initiatives locales de solidarité et d'engagement qui déborde les espaces

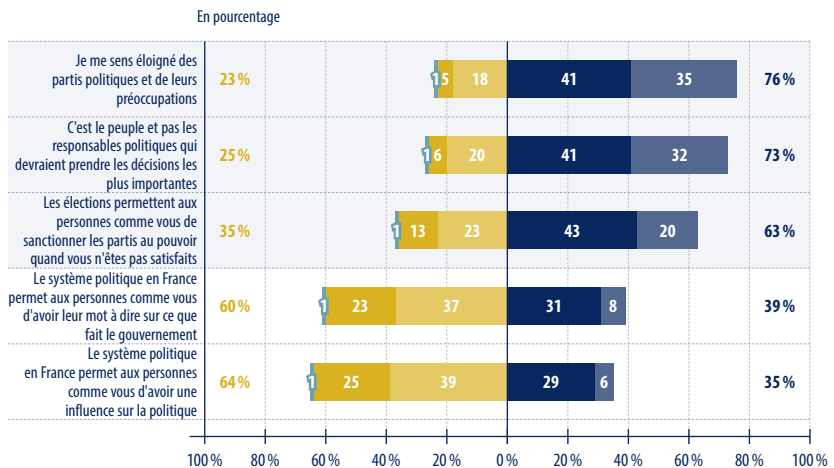
<sup>27</sup> Mickaël Vallet, « Vingt ans après le référendum de 2005 : comprendre la rupture et la réparer », Fondation Jean Jaurès, 28 mai 2025.

<sup>28</sup> Sabine Girard, Séverin Muller, « Démocratie du faire », *Démocratie et participation*, 2023.

institutionnels classiques de la démocratie électorale, et se détournent du vote. Selon les données issues de notre enquête, 76 % des Français âgés de 16 ans et plus interrogés s'estiment éloignés « des partis politiques et de leurs préoccupations ».

### Graphique n° 8 • Perception détaillée sur le fonctionnement de la démocratie

Voici maintenant une liste de phrases à propos de la démocratie en France. Pour chacune d'elle, pouvez-vous me dire si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord ?



Base : ensemble (3 003)



Source : Verian, enquête civisme.

De plus, **les disparités éducatives ajoutées aux inégalités socio-économiques renforcent, chez les non-diplômés des classes populaires, le sentiment de relégation**, qui accroît leur **défi**ance, notamment envers les élites de la « **démocratie des diplômés** »<sup>29</sup>. Cette défiance anti-politique cible principalement les dirigeants nationaux mais semble épargner **les acteurs politiques locaux, qui bénéficient encore d'une certaine considération**. Les élections municipales, contrairement à d'autres échéances politiques, suscitent une **forte mobilisation** (même si celle-ci décline également, à l'instar de la dynamique à l'œuvre lors des autres élections). En 2025, seuls 1/4 des Français déclarent avoir « confiance dans la politique » en général, **mais ils sont 68 % à exprimer leur confiance à l'égard du maire de leur commune**<sup>30</sup>. La **crise des « Gilets jaunes »**, en 2018 et 2019, a illustré combien les crispations sociales et le ressentiment pouvaient paralyser la société. Les requêtes qui prédominent à la lecture des « **cahiers de doléances** »<sup>31</sup> rédigés à cette période épousent à grands traits **les défis posés à la société démocratique moderne** : justice sociale, justice fiscale, services publics, démocratisation méliorative des institutions et de la représentation, politiques référendaires...

Aux côtés du rejet de la verticalité et du sentiment de relégation, **la chute des grands modèles narratifs et idéologiques** est un autre facteur explicatif de l'abstention : le concept de progrès, qui avait servi de carburant idéologique et politique durant toute la période des « Trente glorieuses », ne constitue plus **une croyance aussi centrale et performative qu'autrefois**. En 2024, **47 % des Français interrogés déclaraient avoir « le sentiment de vivre dans un pays plutôt en régression »**, contre 29 % qui considéraient la France comme « plutôt en progrès » et 24 % comme prise dans un état durable de stagnation<sup>32</sup>.

<sup>29</sup> Mark Bovens, Anchrit Wille, *Diploma Democracy : The Rise of Political Meritocracy*, Oxford University Press, 2017.

<sup>30</sup> « Fractures françaises - 13<sup>e</sup> édition 2025 », IPSOS / BVA pour Le Monde, l'Institut Montaigne, la Fondation Jean Jaurès et le CEVIPOF, Octobre 2025.

<sup>31</sup> « On a ouvert les cahiers de doléances – Ce qu'ont dit les Français », *Les grands dossiers Sciences Humaines*, n° 78, 2025.

<sup>32</sup> « Le progrès : regards croisés des dirigeants et des Français », *Bona Fidé / BPI*, 10 octobre 2024.

Le cumul de la défiance, de la radicalité et de la polarisation politiques conduit à des revendications **anti-démocratiques et de nouveaux désirs autoritaires** : dans un sondage de 2025, 48 % des Français interrogés souscrivent à l'idée qu'il faudrait « moins de démocratie et plus d'efficacité » quand, parallèlement, **73 % d'entre eux plébiscitent même l'hypothèse d'un « vrai chef pour remettre de l'ordre »**<sup>33</sup>.

*Le soupçon indifférencié : du souci d'exemplarité  
à la diabolisation du politique*

Le rôle de l'élu et **les motivations premières à l'origine de l'engagement politique** – pas seulement l'appétit de pouvoir mais aussi, faut-il le rappeler, le sens du bien public – font aujourd'hui l'objet d'une dépréciation massive. Selon les dernières estimations disponibles, **74 % des Français interrogés tiennent leurs dirigeants politiques pour « plutôt corrompus »** (contre 49 % des sondés allemands et 46 % de leurs homologues néerlandais)<sup>34</sup>. Cette sentence populaire est étayée par des affaires médiatiques ou judiciaires qui touchent seulement certains responsables mais sont parfois érigées en lois communes et laissent croire que l'exigence d'exemplarité, de probité et le **respect de la parole donnée ainsi que de la moralité publique ou privée** auraient été abandonnés par une élite soucieuse, avant toute chose, des avantages de ses fonctions. Pourtant, **la part des condamnés de justice correspond statistiquement à une portion infinitésimale des acteurs politiques**<sup>35</sup>.

<sup>33</sup> « Baromètre de la confiance politique CEVIPOF 2025 : le grand désarroi démocratique », Paris, Sciences Po, 2025.

<sup>34</sup> *Ibid.*

<sup>35</sup> Entre 2014 et 2020, 577 élus locaux ont été condamnés et 2109 poursuivis. Ainsi, sur les près de 600 000 élus locaux que comptait la France en 2021, l'on observe « un taux de mise en cause pénale de 0,364 % » (Cf. « Nombre d'élus locaux poursuivis et condamnés – Baromètre 2024-2025 du risque pénal public local », Obs' SMACL – Le portail juridique des risques de la vie territoriale et associative).

Les **stéréotypes** inlassablement accolés à la classe politique ont des effets sur l'abstention mais pas seulement : **les vocations politiques s'amenuisent, particulièrement à l'échelle locale**<sup>36</sup>, tandis que les maires et élus locaux sont de plus en plus touchés par des actes de violence. L'Association des Maires de France (AMF)<sup>37</sup> recensait ainsi, dans un rapport de septembre 2025, que les atteintes aux élus avaient augmenté de 6 % en 2024, de 15 % en 2023 et de 32 % en 2022, où elles s'établissaient déjà à 2 265. Restaurer **la vérité à propos de la nature du travail d'un élu politique est une urgence démocratique, tout autant que de veiller au respect des engagements électoraux** qui ne s'incarnent pas systématiquement dans **des politiques publiques tangibles et factuelles aux aboutissements concrets**, soit qu'ils aient été des promesses électoralistes vaines, soit que les retombées requièrent du temps avant d'être manifestes. Ainsi, selon les données de notre enquête, 52 % des Français âgés de 16 ans et plus interrogés s'estiment « mal informés » concernant « les actions mises en place par les pouvoirs publics et par l'État », et seulement 47 % se considèrent comme « bien informés ».

Le panorama des ressorts de l'abstention impose ainsi, à qui veut revivifier le civisme, une étude plus précise des profils d'abstentionnistes.

<sup>36</sup> Martial Foucault, « Les démissions de maires : enquête sur un phénomène sans précédent », Observatoire de la démocratie de proximité (AMF) / CEVIPOF, 2025.

<sup>37</sup> « Violences contre les élus : après l'agression d'un maire cet été, le combat continue », AMF, 3 septembre 2025.

### e. Un continent abstentionniste aux ressources civiques inexploitées

#### *Les logiques de l'abstention et de la participation électorale*

**Le schéma du « vote systématique » s'est peu à peu dilué au profit du « vote intermittent »** ou, plus précisément, de l'« abstentionnisme intermittent »<sup>38</sup>. Le « vote systématique », c'est-à-dire le vote de ceux qui participent à toutes les élections, ne concerne plus, pour l'essentiel, que les **Français âgés de 70 à 80 ans**<sup>39</sup>, au point qu'il n'est pas excessif d'imaginer que, dans une ou deux décennies, celui-ci aura été totalement effacé des pratiques électorales et remplacé par **un abstentionnisme plus ou moins constant**. Par ailleurs, à partir du seuil des 80 ans, un retour massif de la pratique abstentionniste s'observe généralement, tant et si bien qu'il est possible d'interpréter ce phénomène comme une véritable « mort civique » consécutive à la « mort sociale » et à la profonde solitude auxquelles le grand âge expose malheureusement trop souvent<sup>40</sup>.

**L'électeur actuel se caractérise par la flexibilité : le choix entre participation et abstention se fait à partir d'arbitrages** selon les enjeux, selon les programmes mais aussi selon **les projets familiaux ou amicaux inscrits à l'agenda personnel les jours de vote**. Seuls 22 %<sup>41</sup> des Français interrogés ont l'impression d'appartenir à la communauté nationale en 2025 (4 points de moins qu'en 2022) et 42 % n'ont pas le sentiment d'appartenir à quelque communauté que ce soit. **Le « vote intermittent » est ainsi devenu la norme, et l'abstention n'épargne**

<sup>38</sup> Anne Muxel, « L'abstention : déficit démocratique ou vitalité politique ? », *Pouvoirs*, 2007/1, n° 120, p. 43-55.

<sup>39</sup> « Le vote systématique augmente avec l'âge. Majoritaire chez les 70-79 ans, il décroît par la suite », in « Élections présidentielle et législatives de 2022 : de moins en moins de Français aux urnes », *Vie publique – Au cœur du débat public*, 25 novembre 2022.

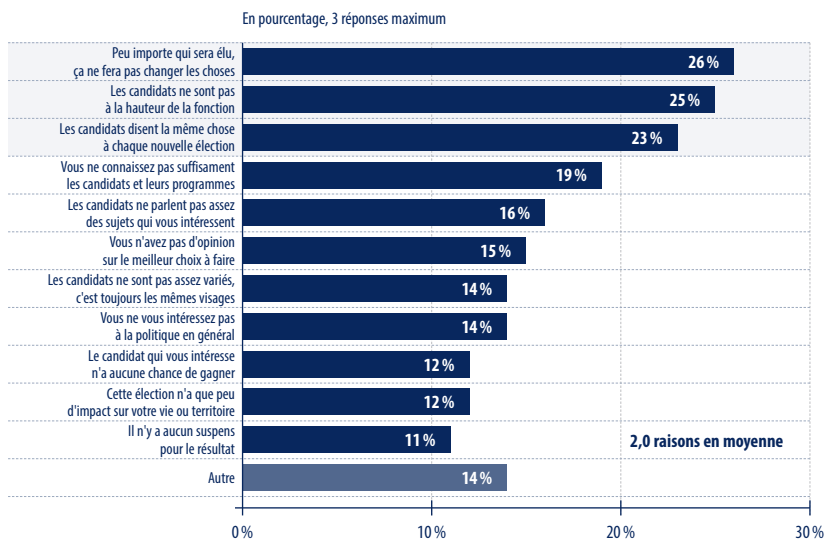
<sup>40</sup> Bernard Denni, « Âge, attitudes et comportements politiques », *Gérontologie et société*, 1995.

<sup>41</sup> « Baromètre de la confiance politique CEVIPOF 2025 : le grand désarroi démocratique », Paris, Sciences Po, 2025.

**plus aucun scrutin.** Selon les données de notre enquête, parmi les Français abstentionnistes intermittents âgés de 18 ans et plus interrogés, 26 % affirment s'abstenir parfois car, selon eux, « peu importe qui sera élu, ça ne fera pas changer les choses ». 25 % de ces abstentionnistes intermittents interrogés estiment également que « les candidats ne sont pas à la hauteur de la fonction ».

### Graphique n° 9 • Raisons d'abstention, le cas échéant

Parmi les raisons suivantes, quelles sont celles qui expliquent le mieux pourquoi vous vous abtenez parfois ?



Base : ne vote pas systématiquement à au moins un type d'élection (1 378)

Source : Verian, enquête civisme.

Entre 2012 et 2022, en seulement dix ans, **le second tour des élections présidentielles est ainsi passé de 19,7 %<sup>42</sup> d'abstention à 28 %<sup>43</sup>. Les élections municipales**, qui ont historiquement contribué à inculquer une véritable culture civique<sup>44</sup> et à façonner patiemment la figure de l'électeur moderne qui deviendra centrale à partir de 1848 et de l'avènement définitif du suffrage universel masculin, sont elles aussi en déclin, comme en témoignent les seulement 41,6 % de participation au second tour des élections de 2020 – même s'il convient de relativiser la gravité de ces chiffres en rappelant que le scrutin s'est alors tenu dans un contexte pandémique. Ainsi, selon les données de notre enquête, **52 % des Français âgés de 16 ans et plus interrogés approuvent l'idée selon laquelle « il n'y a pas de mal à s'abstenir si l'on a pas d'opinion sur une élection ».**

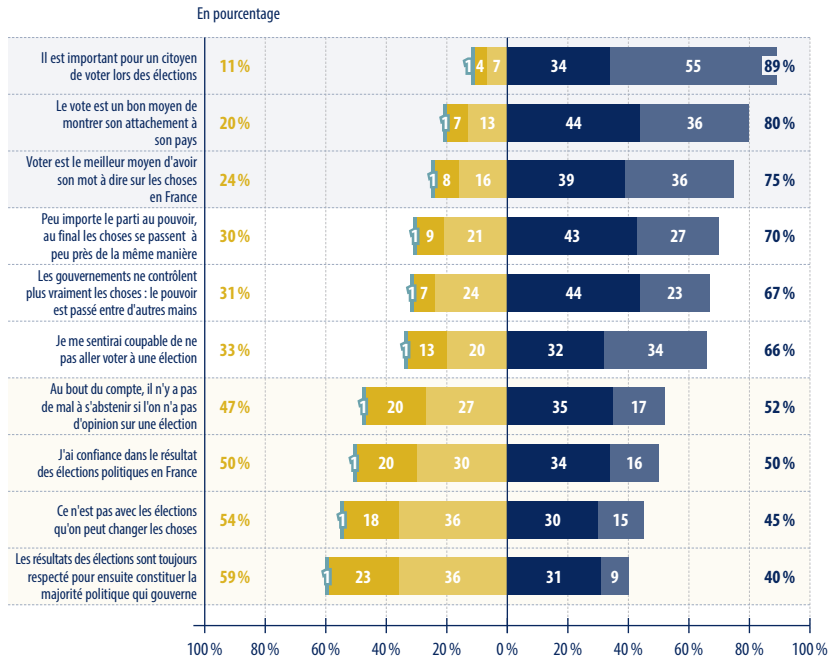
<sup>42</sup> « Élection présidentielle 2012 : résultats des premier et second tours », *Vie publique – Au cœur du débat public*, 14 mai 2019.

<sup>43</sup> « Résultats de la présidentielle 2022 : Emmanuel Macron est réélu », *Vie publique – Au cœur du débat public*, 25 avril 2022.

<sup>44</sup> Christine Guionnet, *L'apprentissage de la politique moderne – Les élections municipales sous la monarchie de juillet*, Paris, L'Harmattan, 1997.

## Graphique n° 10 • Perception détaillée de l'importance des élections et du vote

Voici maintenant une liste de phrases à propos des élections et du vote. Pour chacune d'elle, pouvez-vous me dire si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord ?



Base : ensemble (3 003)



Source : Verian, enquête civisme.

**La France n'est pas une exception** : quels que soient les systèmes (vote proportionnel ou majoritaire), la quasi-totalité des démocraties occidentales connaît, depuis plus de cinquante ans, **une baisse tendancielle de la participation électorale**. Entre 1945 et 2004, vingt-deux de ces « démocraties établies » ont ainsi subi **une diminution de 5,5 points de participation en moyenne** (14 points dans les seuls États-membres de l'Union européenne)<sup>45</sup>, si bien que Céline Braconnier et Jean-Yves Dormagen ont pu parler d'une véritable « **démocratie de l'abstention** »<sup>46</sup>.

Qu'ils soient « **hors du jeu politique** » (désintérêt, désaffiliation, désocialisation...) ou « **dans le jeu politique** » (intérêt, implication, socialisation...)<sup>47</sup>, les abstentionnistes ont des profils variés. L'abstention est parfois un moyen **d'expression politique, quand elle est assumée** sous la forme d'une « stratégie circonstanciée » et d'une « contestation raisonnée »<sup>48</sup>, mais elle s'inscrit la plupart du temps dans un sentiment général **de dépossession et d'impuissance**. Dette, réchauffement climatique, crises internationales... : **autant de catastrophes sur lesquelles les citoyens ont la sensation de n'avoir aucune prise**, tandis que la mondialisation et la construction communautaire ont pu convaincre beaucoup de citoyens que les décisions sérieuses et importantes n'étaient plus nationales désormais, mais seulement européennes ou internationales. 54 %<sup>49</sup> des Français rejettent l'affirmation selon laquelle « ce n'est pas avec les élections qu'on peut changer les choses », mais ils restent 45 % à approuver explicitement cette vision (sans compter que 67 % valident l'interprétation selon laquelle « le

<sup>45</sup> Mark N. Franklin, *Voter Turnout and the Dynamics of Electoral Competition in Established Democracies Since 1945*, Cambridge University Press, 2004.

<sup>46</sup> Céline Braconnier, Jean-Yves Dormagen, *La démocratie de l'abstention – Aux origines de la démobilisation électorale en milieu populaire*, Paris, Gallimard, 2007.

<sup>47</sup> Jérôme Jaffré, Anne Muxel, « S'abstenir : hors du jeu ou dans le jeu politique ? », in Pierre Bréchon (dir.), *Les cultures politiques des Français*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000, p. 17-52.

<sup>48</sup> Françoise Sibileau, Marie-France Toinet, *Les chemins de l'abstention*, Paris, La Découverte 1993.

<sup>49</sup> « Enquête Civisme 2025 », Verian / Institut Montaigne, Novembre 2025. Notons toutefois que, dans l'enquête *Fractures françaises 2025*, 70 % des sondés estiment qu'ils « peuvent influencer les choses en votant aux élections ».

gouvernement ne contrôle plus vraiment les choses » car « le pouvoir est passé entre d'autres mains »). Cette minorité importante montre bien que la croyance dans la capacité du vote à initier **la transformation, le changement et l'alternance** s'est peu à peu épuisée.

Si l'on se penche à présent sur les soubassements de la participation électorale, ils sont parfois plus difficiles à déterminer encore que ceux de l'abstention. La participation électorale dépend d'abord de **l'habitude de voter. Le rapport à l'école** est aussi prédictif, dans certains milieux sociaux, du degré d'**investissement électoral futur** (en 2022, le vote systématique à toutes les élections concernait 28,8 % des non-diplômés contre 43,7 % des diplômés de l'enseignement supérieur<sup>50</sup>). Enfin, un facteur important se joue dans les **sollicitations interindividuelles** : il existe **un vote d'entraînement provoqué par l'environnement sociologique direct de certains électeurs**, si bien que le rapport au vote est souvent **indexé au groupe d'appartenance et de comportement politiques d'un électeur, comme il l'est également en fonction** du « capital culturel », du « capital éducatif » et donc du « capital politique » dont il dispose.

**Abstention, défiance : pourtant, des ressources inexploitées permettraient de revitaliser le civisme et de renforcer l'adhésion démocratique.** Notre enquête rapporte ainsi que 77 % des Français âgés de 16 et plus interrogés souscrivent sans équivoque à l'idée que « quelles que soient les circonstances, la démocratie est toujours préférable à toute autre forme de gouvernement » (contre seulement 4 % qui n'y souscrivent pas et 19 % qui ne sont ni en accord ni en désaccord avec cette vision). La crise des « Gilets jaunes », en 2018 et 2019, nous offre un exemple paradoxal : elle a fait émerger une forte aspiration en faveur du « Référendum d'initiative citoyenne » et du souhait d'une démocratie plus directe. Fondée ou non, et sans préjuger de son éventuelle traduction institutionnelle, cette revendication manifeste

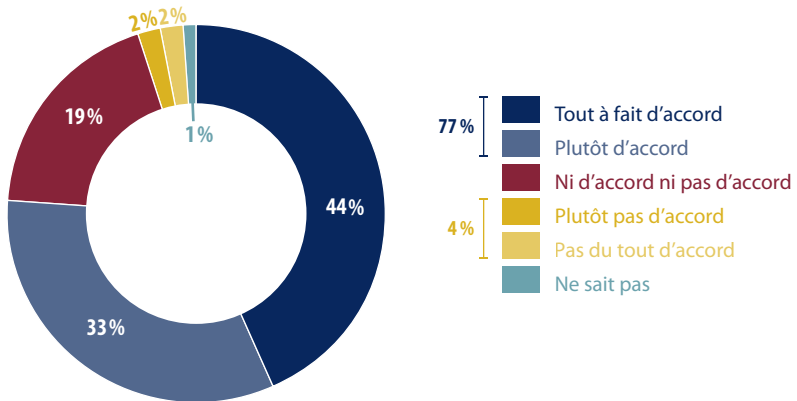
<sup>50</sup> Elisabeth Algava, Kilian Bloch, « *Vingt ans de participation électorale : en 2022, les écarts selon l'âge et le diplôme continuent de se creuser* », Insee, 17 novembre 2022.

**une pulsion civique et démocratique positive qui ne peut pas être assimilée à une manifestation populiste ou à une lubie antiparlementaire.**

Graphique n° 11 • Soutien à la démocratie

Dans quelle mesure êtes-vous en accord ou en désaccord avec l'affirmation suivante : quelles que soient les circonstances, la démocratie est toujours préférable à toute autre forme de gouvernement.

En pourcentage



Base : ensemble (3 003)

Source : Verian, enquête civisme.

## 1.2. COMPLEXITÉ, FAISABILITÉ ET EFFICACITÉ DU VOTE : LEVER LES CONTRAINTES MATÉRIELLES

### a. Le vote entravé : les origines multiples des dysfonctionnements électoraux

#### *L'impact des inégalités de politisation et du scepticisme électoral sur la participation*

La notion de « politisation » recouvre au moins deux acceptions : elle peut désigner soit « **le processus de transformation d'un problème de société en problème politique** », soit « **la socialisation des individus qui souligne leur intérêt pour la politique** »<sup>51</sup> (il y a donc d'un côté la « **politisation des enjeux** » et, de l'autre, la « politisation des individus », ou plus spécifiquement la « **socialisation politique des individus** »). C'est précisément ce deuxième aspect de la « politisation », c'est-à-dire la question de la **politisation personnelle**, qui retiendra notre attention.

Cette politisation personnelle constitue **une « variable » déterminante** pour évaluer « l'intérêt déclaré pour la politique »<sup>52</sup> d'un citoyen mis en relation avec son niveau d'éducation, de capital culturel et donc de « capital politique »<sup>53</sup> propre. De même qu'il existe des inégalités socio-économiques qui peuvent exercer une influence directe sur les comportements sociaux, **il existe des « inégalités de politisation »**<sup>54</sup> qui impactent, elles, les comportements civiques et qui sont, le plus souvent, corrélées aux conditions d'existence des citoyens, à leur **degré de socialisation par le travail, par la famille ou par l'amitié** ainsi, et

<sup>51</sup> Philippe Braud, *Sociologie politique [1994], Paris, LGDJ, 2022.*

<sup>52</sup> Yves Déloye, Florence Haegel, « Chapitre 12 - Politisation », in *Sociologie plurielle des comportements politiques, Paris, Presses de Sciences Po, 2017, p. 321-346.*

<sup>53</sup> Pierre Bourdieu, « La représentation politique – Éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales, Vol. 36-37, 1981.*

<sup>54</sup> « Jean-Yves Dormagen : Il y a une difficulté à admettre la notion d'« inégalités de politisation », comme si elle était stigmatisante pour les catégories populaires », in Marion Fontaine, Cyril Lemieux, « La politique des classes populaires », *Germinal, 2021/2, p. 156-165.*

surtout, qu'à l'étendue de **leurs connaissances politiques autonomes**. Le lien d'évidence entre inégalités socio-économiques et inégalités de politisation, voire l'incidence immédiate des premières sur les secondes, rend logiquement **les catégories populaires plus exposées que d'autres à l'abstentionnisme**, même si « l'abstention intermittente » concerne des profils sociologiques de plus en plus variés.

**Les catégories pauvres à moyennes se trouvent, de facto, surreprésentées dans les populations abstentionnistes** : pour pouvoir voter, encore faut-il détenir **une certaine « compétence politique »**<sup>55</sup>. **Les déficits de culture politique sont souvent associés à la durée de scolarisation**. Le politiste Daniel Gaxie parle même d'une sorte de **suffrage censitaire persistant, d'un « cens caché »**<sup>56</sup> dont il considère qu'il se reproduit au travers, notamment, des dispositifs familiaux qui pérennisent les inégalités de politisation et perpétuent les inégalités culturelles comme économiques.

L'abstention s'explique souvent par **le sentiment d'illégitimité ou d'incompétence** de certaines catégories sociales populaires : une jeune mère célibataire, ouvrière, isolée et sans diplômes du supérieur a **90 % de chances de s'abstenir**, alors même qu'à l'inverse, une cadre sexagénaire, mariée, avec enfants et diplômée a **80 % de chances de participer électoralement**<sup>57</sup>. Les citoyens les plus pauvres sont, mécaniquement, ceux dont les comportements électoraux sont **les plus instables** (à travers l'abstention intermittente), voire **les plus inexistants** (à travers l'abstention constante).

<sup>55</sup> Daniel Gaxie, *Le cens caché – Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Seuil, 1978.

<sup>56</sup> *Ibid.*

<sup>57</sup> « Jean-Yves Dormagen : Il y a une difficulté à admettre la notion d' « inégalité de politisation », comme si elle était stigmatisante pour les catégories populaires », in Marion Fontaine, Cyril Lemieux, « La politique des classes populaires », *Germinal*, 2021/2, p. 156-165.

Au-delà de la défiance à l'égard des acteurs politiques, on assiste à une perte de croyance **dans l'efficacité du système démocratique lui-même : le vote n'aurait pas d'utilité**. Pour traduire dans le vocabulaire de l'économie cette **double perte de croyance** vis-à-vis de l'efficacité du vote et vis-à-vis de l'efficacité du champ politique en général, on le dirait en ces termes : **les bénéfices perçus du vote demeurent encore trop inférieurs aux coûts induits du vote pour l'électeur**.

*Les « coûts du vote » au préjudice  
de l'électeur*

Pour certains analystes, le citoyen moderne serait autant **un homo democraticus qu'un homo œconomicus** : il suivrait avant toute chose son intérêt strict et limiterait son degré d'investissement électoral à **un ensemble minimal d'efforts à consentir. Le dilemme intérieur entre participation et abstention** se résoudrait par la comparaison entre **les « coûts du vote »** (temps consacré à la prise d'informations, déplacement en bureau de vote, inscription sur les listes électorales, sédentarité imposée le jour du vote...) et **les bénéfices personnels** espérés (politiques sociales et fiscales adaptées à ses besoins estimés, revalorisation des salaires ou des traitements...). De la même façon que tout consommateur poursuit sans cesse **la recherche d'un équilibre parfait entre la qualité d'un produit d'un côté et son prix d'achat de l'autre**, tout électeur souhaiterait, selon ces théories – qui sont discutées par ailleurs –, faire **« un usage minium de ses ressources »**<sup>58</sup> en limitant le niveau de sa contribution électoral aux **gains et rétributions qu'il escompte en obtenir en retour** (de ce point de vue, l'électeur doit être vu comme un être, non seulement rationnel, mais également « raisonnant »<sup>59</sup>; il aspire, dans l'idéal, à ce que « le profit marginal [du vote]

<sup>58</sup> Anthony Downs, *An Economic Theory of Democracy*, New York, Harper and Row, 1957.

<sup>59</sup> Samuel Popkin, *The Reasoning Voter : Communication and Persuasion in Presidential Campaigns*, The University of Chicago Press, 1991.

excède le coût marginal [qu'il implique]»<sup>60</sup>). Comme il existe un budget de consommation que prévoit de dépenser un consommateur, **il existe un « budget temps » qu'un électeur envisage de consacrer** à la prise de renseignements et à l'organisation personnelle de son vote. L'électeur moyen minimisera ses coûts au maximum et se maintiendra volontairement dans **une forme d'ignorance partielle** (ou « ignorance rationnelle »<sup>61</sup>), et si les « coûts du vote » lui paraissent supérieurs aux « bénéfiques », il s'abstiendra car **la non-action de s'abstenir sera toujours individuellement plus indolore que l'action de voter elle-même**. De plus, si l'on ajoute à un manque de bénéfices perçus du vote l'affaiblissement de la croyance en l'efficacité générale de la démocratie, **s'abstenir s'impose alors logiquement comme la meilleure réponse**.

**Pour rediriger les électeurs français vers l'isoloir, il faut donc accroître les bénéfices perçus du vote et réduire ses coûts induits.** Plusieurs initiatives en ce sens ont déjà été menées : **inscription automatique sur les listes électorales pour les jeunes âgés de 18 ans depuis 1997, possibilité de réaliser une procuration en ligne depuis 2021...** Mais, malgré ces avancées notables, **l'essor de l'abstention** a continué son imperturbable dynamique de croissance.

Si agir sur les coûts ne suffit pas, il faut peut-être agir sur les **bénéfices perçus du vote par l'électeur**. **Cela passe par la mise en place, en cas d'alternance, de politiques publiques nettement différentes de celles qui les ont précédées** : les « alternances uniques »<sup>62</sup> n'autorisant que **« des variations à l'intérieur d'un même cadre »**<sup>63</sup>, sans changements politiques identifiables, nourrissent le sentiment de perte de contrôle civique et la conviction qu'il n'existe aucun pouvoir réel de décision collective.

<sup>60</sup> Anthony Downs, *An Economic Theory of Democracy*, New York, Harper and Row, 1957

<sup>61</sup> *Ibid.*

<sup>62</sup> Jean-Claude Michéa, *L'empire du moindre mal – Essai sur la civilisation libérale*, Paris, Flammarion (coll. Climats), 2007.

<sup>63</sup> Marcel Gauchet, *La démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard (coll.Tel), 2002.

**b. Les défauts d'inscription sur listes électorales : des manquements structurels majeurs**

*L'ampleur de la mal-inscription :  
les motifs matériels de l'érosion  
électorale des jeunes*

Aux inégalités de politisation, au scepticisme électoral, à la faiblesse des bénéfices perçus et aux trop grands coûts induits du vote s'ajoutent **certaines difficultés structurelles et matérielles** qui freinent la **participation**. **Les contraintes liées à l'inscription sur les listes électorales** jouent un rôle notable dans **l'abstention constante et dans l'abstention intermittente**.

Parmi les effets négatifs produits par ces contraintes, on trouve tout d'abord la mal-inscription, soit la situation de certains électeurs « **inscrits sur les listes électorales mais à une autre adresse que celle de leur résidence principale** »<sup>64</sup>. On distingue ainsi :

- les mal-inscrits dans la même commune mais dans le mauvais quartier et donc le mauvais bureau de vote ;
- les mal-inscrits habitant une autre commune d'un même département ;
- les mal-inscrits au sein d'une même région ;
- les mal-inscrits établis dans une autre région que celle de leur commune électorale.

<sup>64</sup> Céline Braconnier, Jean-Yves Dormagen, Ghislain Gabalda, Xavier Niel, « Sociologie de la mal-inscription et de ses conséquences sur la participation électorale », *Revue française de sociologie*, 2016/1, Vol. 57, p. 17-44.

**75 % des mal-inscrits le sont dans une commune différente de leur commune d'habitation.** Des estimations régulièrement avancées fixent **entre 15 et 20 % la proportion de citoyens français concernés par la mal-inscription : 6,5 millions d'électeurs en 2012** – soit 15,1 % du corps électoral<sup>65</sup> – et **7,7 millions d'électeurs en 2022** – soit 16,5 % du corps électoral<sup>66</sup>.

**La jeunesse y est sur-représentée. Les jeunes de 18 à 34 ans représentent, à eux seuls, plus de la moitié des électeurs mal-inscrits.** En 2012, **20,3 % des électeurs âgés de 18 à 24 ans étaient mal-inscrits**, un chiffre culminant à **31,1 % chez les 25-34 ans**<sup>67</sup> (*nb* : la « Loi Jospin » de 1997 ayant permis l'inscription automatique dès 18 ans, la première catégorie d'âge est logiquement mieux inscrite que la seconde et relativement préservée, mais pour un temps seulement). Comment expliquer une telle surreprésentation des 18-34 ans ? En grande partie par **l'instabilité et le nomadisme résidentiel** qu'implique la vie étudiante d'une année universitaire à l'autre, **la « mobilité résidentielle » entraînant le plus souvent une forme d'« exclusion électorale »**<sup>68</sup>. **On estime que la moitié de l'abstention constante est le fait de mal-inscrits.**

Les votants, correctement inscrits sur les listes électorales, sont le plus souvent **âgés, dotés de diplômes de l'enseignement supérieur et fermement stabilisés** dans leurs carrières professionnelles respectives (entre citoyens jeunes d'un côté et citoyens âgés de l'autre, des **« inégalités électorales »**<sup>69</sup> persistent donc et produisent des effets

<sup>65</sup> *Ibid.*

<sup>66</sup> Chantal Brutel, « Élection présidentielle 2022 : 16,5% des électeurs inscrits l'étaient dans une autre commune que celle de leur résidence principale », *Insee*, 6 mars 2024.

<sup>67</sup> Céline Braconnier, Jean-Yves Dormagen, Ghislain Gabalda, Xavier Niel, « Sociologie de la mal-inscription et de ses conséquences sur la participation électorale », *Revue française de sociologie*, 2016/1, Vol. 57, p. 17-44.

<sup>68</sup> Céline Braconnier, Jean-Yves Dormagen, « Une démocratie de l'abstention. Retour sur le non-vote et ses conséquences politiques lors des scrutins municipaux et européens de 2014 », *Hérodote*, 2014 / 3, n° 154, p. 42-58.

<sup>69</sup> *Ibid.*

handicapants pour la participation de la jeunesse dans son ensemble). De plus, on observe que **la mal-inscription se concentre principalement dans les pôles urbains** du territoire hexagonal (il y a donc, statistiquement, assez peu de mal-inscrits dans la ruralité<sup>70</sup>).

Enfin, si l'on rapporte l'ensemble des mal-inscrits, toutes classes d'âge confondues, aux catégories socioprofessionnelles, **20,1 % des « cadres et professions intellectuelles supérieures » étaient, en 2012, mal-inscrits**, contre 4,6 % des agriculteurs ou encore 14 % des ouvriers<sup>71</sup> – **le lien entre mal-inscription et faible politisation n'est donc pas absolu**. Dès lors, remédier aux causes de la mal-inscription entraînerait, du côté des CSP+ concernés, un regain de participation électorale. Quoi qu'il en soit, le fait pour un citoyen d'être mal-inscrit conditionnera en partie son rapport au vote et réduira substantiellement ses chances de participation : les mal-inscrits auraient ainsi 28,2 % de chances de ne pas prendre part à un vote, contre 9,7 % seulement pour les bien-inscrits<sup>72</sup>.

### *Le poids de la non-inscription : la République électorale et ses absents*

Second effet négatif, et non des moindres, des contraintes administratives liées à l'inscription électorale : celui de la non-inscription. Si la mal-inscription concerne entre 15 et 20 % des inscrits (7,7 millions d'électeurs en 2022), les électeurs mal-inscrits conservent la possibilité de voter. Dans le cas de la non-inscription, le citoyen n'est pas à proprement parler un électeur, bien qu'il soit en âge et en capacité de voter,

<sup>70</sup> « La part d'électeurs non inscrits dans leur commune de résidence principale varie [...] en fonction du degré d'urbanisation : 21 % dans l'urbain très densément peuplé, 16 % pour ceux résidant dans l'urbain de densité intermédiaire et 13 % pour les électeurs vivant dans le rural », in Chantal Brutel, « Élection présidentielle 2022 : 16,5% des électeurs inscrits l'étaient dans une autre commune que celle de leur résidence principale », Insee, 6 mars 2024.

<sup>71</sup> Céline Braconnier, Jean-Yves Dormagen, Ghislain Gabalda, Xavier Niel, « Sociologie de la mal-inscription et de ses conséquences sur la participation électorale », *Revue française de sociologie*, 2016/1, Vol. 57, p. 17-44.

<sup>72</sup> *Ibid.*

car il n'est inscrit dans aucun bureau de vote. En soustrayant la totalité des inscrits de la population générale majeure de nationalité française, on obtient la part de non-inscrits : selon les estimations, elle varie entre **5 % et 10 %**<sup>73</sup>. Une récente commission d'enquête parlementaire consacrée à « l'organisation des élections en France »<sup>74</sup> a ainsi avancé, s'appuyant sur des analyses de l'Insee, le chiffre de **2,9 millions de citoyens non-inscrits sur les listes électorales en 2024**. Si l'on additionne la part de la mal-inscription (7,7 millions d'électeurs) et celle de la non-inscription (2,9 millions de citoyens), on aboutit à **10,6 millions de Français concernés par les problématiques relatives à l'inscription électorale**.

Toutefois, **la sociologie de la mal-inscription et celle de la non-inscription ne concordent pas pour autant**. La mal-inscription touche des jeunes étudiants et des jeunes actifs mais également **des citoyens plus âgés et mobiles du fait de leur activité professionnelle** (la part des cadres et professions intellectuelles supérieures est relativement prépondérante parmi le public mal-inscrit). La sociologie des électeurs mal-inscrits est **plurielle et diversifiée**. *A contrario*, **la sociologie des citoyens non-inscrits est plus homogène**. **Les taux de non-inscription sont ainsi largement supérieurs à la moyenne dans les banlieues périphériques des grandes agglomérations** – singulièrement dans les agglomérations franciliennes – et culminent parfois **jusqu'à 25 % de non-inscrits**<sup>75</sup>. Les exclus non-inscrits de la participation électorale ont souvent un faible **capital socio-économique, éducatif et politique**.

<sup>73</sup> Le chiffre moyen de 7 % de non-inscrits est celui sur lequel s'accordent la plupart des spécialistes de sociologie électorale (cf. Céline Braconnier, Jean-Yves Dormagen, Anne Muxel...).

<sup>74</sup> Thomas Cazenave, Antoine Léaument, « Rapport fait au nom de la Commission d'enquête concernant l'organisation des élections en France », Assemblée nationale, Rapport n° 1 479, 28 mai 2025.

<sup>75</sup> Céline Braconnier, Jean-Yves Dormagen, « Non-inscrits, mal-inscrits et abstentionnistes – Diagnostic et pistes pour une réforme de l'inscription sur les listes électorales », Centre d'analyse stratégique, n° 11, 2007.

Pour que les mal-inscrits et les non-inscrits renouent avec la participation civique, il faut actionner des leviers différents, car les enjeux ne se recoupent pas entièrement : si les 2,9 millions de non-inscrits étaient enregistrés automatiquement sur les listes électorales, nombre d'entre eux n'iraient malgré tout pas voter, car à la différence de la mal-inscription qui n'est pas une preuve mécanique de désaffiliation politique, la non-inscription constitue un sérieux indice de rejet du politique. **La réforme des modalités de l'inscription administrative sur les listes électorales ne suffira donc pas, seule, à relever la participation au vote** mais devra être combinée à des actions complémentaires.

c. Le choc de simplification :  
condition *sine qua non* à un essor  
de la participation électorale

*Rendre automatique, pour tous,  
l'inscription administrative sur les listes électorales*

Face aux **contraintes de l'inscription volontaire sur les listes électorales**, plusieurs solutions ont été mises en place (comme l'inscription automatique des jeunes majeurs depuis 1997) mais les **obstacles restent nombreux**. Si, grâce à la loi de 2016, les Français n'ont plus à être inscrits impérativement au 31 décembre de l'année précédant une année électorale, le nouveau délai d'inscription leur impose toutefois d'être inscrits, au minimum, le **« sixième vendredi précédant un scrutin »**<sup>76</sup>. De même, le dispositif du « Répertoire électoral unique » (REU), dont l'actualisation continue a été confiée à l'Insee, a centralisé les **données d'inscription** et corrigé les **anomalies** (doubles inscriptions, automatisation des radiations en cas de décès...) mais certains parlementaires<sup>77</sup> estiment qu'il faudrait encore **enrichir ce répertoire des**

<sup>76</sup> Article L. 17 du Code électoral.

<sup>77</sup> Thomas Cazenave, Antoine Léaument, « Rapport fait au nom de la Commission d'enquête concernant l'organisation des élections en France », Assemblée nationale, Rapport n° 1 479, 28 mai 2025.

**coordonnées précises des électeurs** (numéros de téléphone, adresses électroniques...) afin de **les tenir informés de leur situation administrative d'inscription et des échéances électorales à venir**.

Selon l'Insee, en 2021, **6,8 millions de Français ont déménagé, dont seulement 30 % dans une même commune**<sup>78</sup>, et 3,9 millions se sont volontairement inscrits sur une nouvelle liste électorale entre mai 2021 et mars 2022. Ainsi, lors d'un changement de localité, le risque pour un électeur de devenir mal-inscrit – voire non-inscrit en cas de radiation par sa commune précédente pour « perte d'attache communale »<sup>79</sup> – est aggravé. Pourtant, en croisant le fichier du « Répertoire électoral unique » avec les données en provenance des services fiscaux, sociaux, postaux et de toute la somme des informations détenues par l'État (impôts, assurance maladie...), il serait possible d'automatiser **l'inscription sur les listes électorales en cas de déménagement**. Notre enquête montre que **87 % des Français estiment que l'on devrait « rendre automatique l'inscription sur les listes électorales en cas de déménagement »**<sup>80</sup>. L'inscription d'office et automatique, opérée par l'Insee, ne concerne pour l'instant que **les jeunes majeurs de 18 ans et les citoyens venant d'acquérir la nationalité française. L'ouverture à toutes les classes d'âge et à tous les profils de l'inscription automatique sur les listes électorales**, en cas de déménagement, permettrait de **réduire drastiquement le nombre des 10,6 millions de Français non-inscrits ou mal-inscrits (surtout ces derniers)**.

**Les défauts d'inscription liés à la non-automaticité des listes électorales ne sont donc pas insolubles** et d'autres pays européens sont parvenus à dépasser cette difficulté dans un passé proche, à l'instar de

<sup>78</sup> Chantal Brutel, « En 2021, des déménagements un peu plus nombreux qu'avant la crise sanitaire depuis l'Île-de-France vers les autres régions », Insee, 27 juin 2023.

<sup>79</sup> 13 % des radiations des listes électorales effectuées en 2024 l'ont été sur le fondement d'une « perte d'attache communale » (cf. Thomas Cazenave, Antoine Léaumont, « Rapport fait au nom de la Commission d'enquête concernant l'organisation des élections en France », Assemblée nationale, Rapport n° 1 479, 28 mai 2025).

<sup>80</sup> « Enquête Civisme 2025 », Verian / Institut Montaigne, Novembre 2025.

l'Allemagne, de l'Italie ou encore de l'Espagne où, grâce à une « déclaration domiciliaire obligatoire », l'automatisation a été acquise, faisant ainsi de la France désormais une « exception européenne » de ce point de vue<sup>81</sup>.

*Le cumul des échéances et l'extension  
des durées de scrutin*

Simplifier les procédures, faciliter le vote : pour répondre à ces deux exigences démocratiques, il faut aussi **engager une réflexion sur l'organisation générale du calendrier électoral**, de façon d'autant plus nécessaire que la faible participation lors des élections départementales, régionales et législatives pourrait **remettre en cause la légitimité-même de certaines élections**. Selon notre enquête, **78 % des Français interrogés souscrivent à l'idée selon laquelle « au-dessus de 50 % d'abstention, une élection devrait être annulée »**<sup>82</sup>. Des mesures pourraient améliorer la participation lors des élections locales. **Le cumul de plusieurs scrutins lors d'une même opération de vote simplifierait le calendrier électoral et permettrait** de mettre à profit les élections les plus mobilisatrices. À l'échelon local, **les élections municipales suscitent un certain enthousiasme**. En 2008 et 2014, le taux de participation lors du premier tour des élections municipales a été de **66,5 et 63,5 %**. Certes, le premier tour des élections de mars 2020 n'a rassemblé que 44,6 % du corps électoral, mais le contexte pandémique d'alors explique pour beaucoup cet effondrement de près de 20 points. **Les élections municipales distancent de très loin les élections régionales et départementales** en ce qui concerne les niveaux de participation. Les premiers tours des élections départementales de 2015 et 2021 ont ainsi connu des taux respectifs de participation de **50,2 et 33,3 %** et les élections régionales, ces mêmes années, des taux de **49,9 et 33,3 %**.

<sup>81</sup> « Présidentielles 2022 : la « mal-inscription » sur les listes électorales, un mal français », France24, 11 décembre 2021.

<sup>82</sup> « Enquête Civisme 2025 », Verian / Institut Montaigne, Novembre 2025.

Tableau n° 1 • Participation : une mobilisation  
inégale selon les élections

	Élections municipales 2008-2014	Élections dé- partementales 2015-2021	Élections régionales 2015-2021	Élections législatives	Élection présidentielle
Premier tour exemple 1	2008 : 66,5%	2015 : 50%	2015 : 50%	2017 : 48,7%	2017 : 77,8%
Premier tour exemple 2	2014 : 63,5%	2021 : 33,3%	2021 : 33,3%	2022 : 47,5%	2022 : 73,7%

*Regrouper plusieurs élections  
sur une même date*

Un regroupement des **élections départementales, régionales et municipales** permettrait par exemple de **faire bénéficier les deux premières du dynamisme participatif des dernières. Une grande journée électorale locale pourrait ainsi être sanctuarisée**, comme le préconisait déjà le Conseil d'État en 2018<sup>83</sup>. Cette option pose évidemment de nombreuses questions : le risque de confusion des enjeux et prérogatives liés à chacun des trois échelons, les difficultés matérielles liées à l'organisation concomitantes des trois scrutins, etc. **Ces réserves ne nous semblent néanmoins pas insurmontables**. La logique du Conseil d'État écartait aisément la première réserve formulée, rappelant que les conseillers municipaux, départementaux et régionaux étaient élus pour six ans, et que procéder à leur élection aux mêmes dates permettrait de « structurer le calendrier électoral autour de trois grands moments » : celui des scrutins nationaux (présidentiel et législatif – désormais décalés), celui du scrutin européen et celui des trois scrutins locaux. Bien évidemment, il faudrait anticiper la surcharge d'activité pour les mairies et les préfetures à cette date, et adapter toute

<sup>83</sup> « La citoyenneté – Être (un) citoyen aujourd'hui », Conseil d'État, 26 septembre 2018.

la communication et la construction des campagnes pour faire de la pédagogie autour des enjeux et prérogatives des trois échelons.

De même, le décalage du calendrier électoral national (du fait de la dissolution de 2024) ne doit pas nous priver d'une **réflexion sur un appariement entre l'élection présidentielle et les élections législatives**. Ce réalignement électoral bénéficierait à la participation aux élections législatives, dans un contexte où la légitimité parlementaire doit impérativement être renforcée. En 2017 et 2022, les premiers tours de l'élection présidentielle affichaient **des taux de participation compris entre 70 et 80 %** quand les premiers tours des élections législatives effleuraient, sans jamais l'atteindre, **le seuil des 50 %**, alors même que ces deux échéances ne sont espacées entre elles que d'un mois seulement. L'effet levier de l'élection présidentielle sur les élections législatives **serait probablement sans commune mesure**.

Ces mesures sont légales, à condition, comme le rappelle **la jurisprudence du Conseil constitutionnel**<sup>84</sup>, qu'une seule urne par scrutin et par bureau de vote soit mise en place : il faudrait donc installer **deux ou trois urnes dans chaque bureau de vote, chacune étant assignée à un scrutin différent**. La loi du 17 mai 2013 permet déjà l'organisation des élections départementales et régionales en même temps<sup>85</sup> : **en 2021, les élections départementales et régionales se sont tenues ensemble pour la première fois** sans difficultés particulières et, surtout, sans que la conformité légale de cette réunion ne soit contestée.

En dehors de la question juridique, il reste à examiner l'aspect pratique d'un tel changement : est-il souhaitable de généraliser la réunion des scrutins, du point de vue des électeurs ? Comprendre la compétence des départements, des intercommunalités, des communes, des régions, des assemblées parlementaires, etc... suppose une bonne connaissance de l'organisation administrative et politique de notre pays. Cumuler

<sup>84</sup> *Décision n° 95-79 PDR du 26 avril 1995 et Décision n° 95-81 PDR du 12 mai 1995.*

<sup>85</sup> *Articles L. 192 et L. 336 du Code électoral.*

les élections pourrait accroître la confusion et faire diminuer encore la participation au lieu de la redynamiser. **Revoir le calendrier électoral exige donc, en parallèle, une réflexion plus vaste portant sur la connaissance des prérogatives de chacun des échelons, permise par un renforcement de la qualité de l'éducation et de l'information civiques.**

Au-delà du regroupement des élections, et toujours dans cette dynamique de mobilisation civique, il pourrait être envisagé d'organiser, concomitamment à chaque élection, des **référendums consultatifs pour mobiliser les électeurs**. Au Danemark, lors des élections européennes de 2009, un référendum simultané portant sur la modification des règles de succession du pouvoir monarchique, à travers la fin de la primogéniture mâle, s'est tenu le 7 juin 2009 (par ailleurs, les deux échéances réunies ont globalement entraîné, chacune, 60% de participation électorale).

*Étendre la durée des scrutins, au-delà  
de la seule journée du dimanche*

**Une autre piste consisterait à étendre les durées de scrutin à plusieurs journées successives, alors qu'elles se réduisent aujourd'hui aux seuls dimanches électoraux.** Le vote dominical demeure, à cette heure, une pratique encore **essentiellement familiale** (« **la famille fait voter** »<sup>86</sup>). Le **vote pluri-journalier ou hebdomadaire** mettrait en jeu d'autres cadres structurants et incitatifs de la vie sociale (amis, collègues de travail...). En République Tchèque, depuis 1990 et la fin du régime communiste, les scrutins sont invariablement ouverts sur deux journées successives : ainsi, lors des dernières élections législatives de

<sup>86</sup> Céline Braconnier, Baptiste Coulmont, Jean-Yves Dormagen, « Toujours pas de chrysanthèmes pour les variables lourdes de la participation électorale – Chute de la participation et augmentation des inégalités électorales au printemps 2017 », *Revue française de science politique*, 2017/6, Vol. 67, pp. 1 023-1 040.

2025, le vote des citoyens tchèques s'est étalé du vendredi 3 au samedi 4 octobre<sup>87</sup>. **En Italie, les derniers scrutins référendaires de juin 2025 se sont eux aussi tenus** du dimanche 8 au lundi 9 juin, 15h<sup>88</sup>.

Toutefois, à l'instar du cumul des échéances électorales, l'extension des durées de scrutin soulève **certaines interrogations justifiées, comme l'asymétrie dans le degré d'informations entre l'électeur du début et celui de la fin de la période de scrutin** (dans le cas où la durée du scrutin serait étendue sur une période de plus de trois jours), notamment si un événement inattendu venait à **interférer dans les intentions de vote en cours de jeu**. De plus, le jour dédié au vote revêt une **portée symbolique non-négligeable**. Choisir de fixer le vote **un jour de semaine ordinaire est également une option**, c'est ce que fait le Royaume-Uni depuis 1931 où le jeudi est le jour retenu pour la tenue des élections générales<sup>89</sup>. D'une façon analogue, aux États-Unis, le jour officiel du vote lors de l'élection présidentielle (« election day ») est toujours le mardi suivant le premier lundi du mois de novembre.

**d. Vote numérique et rétablissement de la confiance : fausse bonne idée ?**

### *La technologie au service du vote*

Au-delà de l'inscription automatique ou des modifications du calendrier civique, que peut-on attendre d'un perfectionnement du système de vote en lui-même, et notamment de sa numérisation ? Il existe deux types de technologies électorales : **le vote sur machines électroniques** installées en bureau de vote d'un côté, et **le vote informatique en ligne** – donc à distance – de l'autre.

<sup>87</sup> Jan Rovny, « Élections législatives tchèques de 2025 : la victoire à la Pyrrhus d'Andrej Babiš », *The Conversation*, 6 octobre 2025.

<sup>88</sup> « En Italie, deux jours de référendum pour raccourcir le délai d'accès à la citoyenneté », *France Info*, 8 juin 2025.

<sup>89</sup> « Pourquoi les Britanniques votent-ils toujours le jeudi ? », *Les Echos*, 12 décembre 2019.

## Les machines à voter

Il existe en France, depuis 2002, des machines à voter électroniques, même si elles sont très peu répandues sur le territoire. Fixés dans des isolements de bureaux de vote, ces appareils ne sont **raccordés à aucun réseau internet ou intranet, ne sont pas reliés entre eux** et ne doivent servir qu'à **une simple opération de recueil et de comptabilisation informatisés des suffrages**. Si l'article L. 57-1 du code électoral autorise l'utilisation de telles machines pour « **les communes de plus de 3 500 habitants** », en revanche il confie aux autorités de l'État le soin de **dresser la liste des municipalités autorisées à employer ces dispositifs**. Dans les faits, **cette liste d'autorisation n'est plus mise à jour par le ministère de l'Intérieur**, chargé de l'organisation des élections, depuis 2007 au titre d'un « **moratoire** » **suspensif** (la Cour des comptes estimait, en 2024, à 63 le nombre de communes françaises ayant recours à des machines à voter électroniques, **l'équivalent de 3 % du corps électoral serait ainsi concerné**<sup>90</sup>). De plus, non seulement la liste d'autorisation du ministère de l'Intérieur n'est plus mise à jour, mais **seuls trois modèles de machines à voter ont été homologués entre 2004 et 2005**<sup>91</sup>, sans que plus aucun agrément ne soit accordé depuis lors (une quinzaine de municipalités ont donc renoncé, depuis 2007, à l'utilisation d'appareils électroniques de vote en raison de difficultés techniques rencontrées lors de leur entretien ou de leur remplacement, toujours selon la Cour des comptes).

Certains responsables politiques, notamment parlementaires, demandent la **révision du moratoire de 2007**. Le gouvernement de Jean Castex avait ainsi remis, en décembre 2021, un rapport qui, sur la base des recommandations exprimées par l'Agence nationale de

<sup>90</sup> « *L'organisation des élections : un dispositif robuste, des évolutions nécessaires* », Cour des comptes (4<sup>e</sup> Chambre, 1<sup>re</sup> section), 20 novembre 2024.

<sup>91</sup> « *Point & vote* » de Indra Sistemas SA (Arrêté du 7 mai 2004), « *ESF1* » de NEDAP (Arrêté du 8 mars 2005) et « *iVotronic* » de ES&S Datamatique (Arrêté du 19 octobre 2005).

sécurité des systèmes d'information (ANSSI), se montrait relativement favorable à la généralisation des machines électorales à condition que celles-ci puissent délivrer, à l'issue de chaque vote, « **un bulletin papier pour rendre le vote vérifiable et auditable** » afin d'assurer « une sécurisation renforcée du dispositif » ainsi qu'« une transparence accrue du vote »<sup>92</sup>. **À l'heure actuelle, le statu quo prévaut.** Dans son rapport de décembre 2021, le gouvernement identifiait par ailleurs **de nombreux avantages à l'utilisation de machines électorales** : rétrécissement du temps de chaque vote individuel, abaissement des coûts liés à l'impression des bulletins et des enveloppes traditionnels, fin des bulletins nuls toujours chronophages à dépouiller, réduction du nombre de scrutateurs volontaires parfois difficiles à trouver...

## Le vote informatique en ligne

Le second dispositif de technologie électorale est celui du **vote numérique à distance et en ligne**, dont l'ancêtre a été, de 1946 à 1975, le vote par correspondance postale, supprimé au milieu des années 1970 après des cas de fraudes électorales et remplacé depuis lors par le **système de procuration**<sup>93</sup>. Ce vote en ligne par internet ne concerne aujourd'hui que **les Français de l'étranger et seulement pour les élections législatives et consulaires**. Pour pouvoir voter numériquement, les Français de l'étranger doivent **être inscrits sur une « liste électorale consulaire » (LCE) en ambassade ou en consulat** (en 2025, 1,6 million de Français de l'étranger étaient inscrits, sur un total estimé de 2,5 millions d'expatriés<sup>94</sup> ; lors du premier tour des élections législatives de 2024, 10% de ces Français de l'étranger ont voté physiquement et 26,5% se

<sup>92</sup> « Question écrite n° 2 847 : Levée du moratoire relatif à l'utilisation des machines à voter », Assemblée nationale, 3 juin 2025.

<sup>93</sup> Toutefois, le vote par correspondance papier existe toujours, à l'heure actuelle, pour les Français établis à l'étranger lors des seules élections législatives (cf. articles R. 176-4 à R. 176-4-7 du Code électoral). Le vote par correspondance papier pour les détenus jouissant de leurs droits civiques a cependant été supprimé, concernant les élections législatives et locales, en juillet 2025 (cf. Loi n° 2025-658 du 18 juillet 2025), tout en maintenant cette forme de participation lors des élections européennes, lors de l'élection présidentielle ou encore lors d'éventuels référendums.

<sup>94</sup> « La communauté française à l'étranger en chiffres », France Diplomatie.

sont exprimés par internet, soit un taux de participation général de 36,6 %<sup>95</sup>, contre 66,7 % pour l'ensemble des Français<sup>96</sup>).

Faut-il ouvrir le vote en ligne numérique à l'ensemble du corps électoral français et généraliser ainsi son emploi ? **Le premier programme présidentiel d'Emmanuel Macron, en 2017, indiquait un souhait clair dans cette direction**, sans que cela n'ait été rendu possible depuis<sup>97</sup>, mais la plupart des institutions comme des experts le désapprouvent.

*Une quasi-unanimité des experts  
contre le vote numérique*

Si 58 % des Français interrogés dans le cadre de notre enquête sont favorables au vote « par internet sans avoir à se déplacer au bureau de vote », la pratique est loin de faire consensus, et doit faire l'objet d'un examen particulièrement attentif de notre part. **Car au-delà de la seule « praticité » du dispositif et de la levée hypothétique de contraintes matérielles, ce sont des questions plus profondes, qui ont trait à la légitimité et à la confiance, qui sont en jeu.**

En Europe, quelques États ont mis en place, au début des années 2000, le vote sur machines électorales **avant que cette possibilité ne soit révoquée une décennie plus tard du fait de doutes sur la sincérité du scrutin et d'enjeux techniques et sécuritaires** non résolus : ce fut le cas de l'Allemagne<sup>98</sup>, de la Hollande ou encore de l'Irlande.

<sup>95</sup> « Élections législatives anticipées - Résultats du 1<sup>er</sup> tour pour les Français de l'étranger », France Diplomatie.

<sup>96</sup> « La participation atteint 66,71 % au premier tour des élections législatives le 30 juin 2024, un record depuis 27 ans », Toute l'Europe, 1<sup>er</sup> juillet 2024.

<sup>97</sup> « Vote électronique : pourquoi ça coince ? », Les Echos, 23 mars 2022.

<sup>98</sup> Dans un arrêt de mars 2009, le Tribunal constitutionnel fédéral d'Allemagne (Cour de Karlsruhe) a fait supprimer le recours aux machines à voter en considérant que les électeurs allemands ne pouvaient ni vérifier ni contrôler l'ensemble des étapes d'un scrutin (Cf. « Verwendung von Wahlcomputern bei der Bundestagswahl 2005 verfassungswidrig », Urteil vom 3. März 2009 – 2BvC 3/07).

À l'inverse, la Belgique a étendu le vote électronique en bureau de vote à 200 de ses communes, soit 50 % du corps électoral belge, tout en joignant à partir de 2014 au scrutin informatique une impression papier attestant de l'enregistrement du vote. Dans certains pays des BRICS, comme l'Inde et le Brésil, le vote se fait exclusivement au moyen de machines électroniques pour faciliter le dépouillement mais leurs démographies ne sont pas comparables à celles du vieux continent (*nb* : en juin 2024, sur près d'un milliard d'électeurs inscrits, 642 millions d'électeurs indiens ont participé aux élections générales législatives<sup>99</sup>).

Concernant le vote en ligne sur internet, **le meilleur exemple européen demeure à ce jour celui de l'Estonie**, pays de l'Union européenne réputé comme un « géant numérique »<sup>100</sup> situé à l'avant-garde technologique. Tallinn permet le vote numérique en ligne à ses citoyens pour l'intégralité des élections (la moitié des suffrages exprimés en Estonie sont aujourd'hui des suffrages numériques)<sup>101</sup>. **Si le système de « e-voting » estonien lancé en 2005 semble fonctionner correctement, notamment via une carte d'identité numérique, il n'est pas à l'abri de failles sécuritaires.** Craignant les vulnérabilités de ce type de système, la Norvège<sup>102</sup> en 2014, puis la Suisse<sup>103</sup> en 2019, ont mis fin à l'option du vote numérique à distance. La Cour des comptes le notait dans son rapport de 2024 : « **Dans le reste du monde, le vote par internet est en recul pour les élections politiques, compte tenu des garanties qu'elles exigent et des menaces auxquelles elles peuvent être confrontées** »<sup>104</sup>.

<sup>99</sup> « En Inde, 642 millions d'Indiens ont voté, victoire de Narendra Modi pressentie », *Le Monde*, 3 juin 2024.

<sup>100</sup> « L'Estonie : un géant numérique », *Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN)*, 17 mai 2024.

<sup>101</sup> « Estonia : Opinion on the Regulation of Internet Voting », *Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)*, 18 juin 2025.

<sup>102</sup> « La Norvège dit non au vote électronique, trop risqué », *Numerama*, 28 juin 2014.

<sup>103</sup> « L'arrêt du vote électronique consterne les Suisses de l'étranger », *Le Temps*, 27 juin 2019.

<sup>104</sup> « L'organisation des élections : un dispositif robuste, des évolutions nécessaires », *Cour des comptes (4<sup>e</sup> Chambre, 1<sup>re</sup> section)*, 20 novembre 2024.

Si les technologies électorales ne sont pas totalement infaillibles, leur sécurisation peut atteindre un niveau satisfaisant de sûreté au moyen de la blockchain, en limitant considérablement les risques de « hackings » (sans toutefois les exclure définitivement).

La réticence vis-à-vis des machines électorales et du vote électronique en ligne vient surtout de la **conjoncture géopolitique et de la défiance des opinions publiques**. En effet, à l'heure de la **guerre informationnelle** menée en tête par la Chine et la Russie<sup>105</sup> et de l'inflation constante des tentatives de « *hackings* »<sup>106</sup> (à la provenance souvent analogue), **le vote informatisé est perçu comme une exposition inutile au risque de perturbation électorale**. Les contestations de résultats électoraux prennent de plus en plus des allures violentes et insurrectionnelles. De ce point de vue, **l'assaut du Capitole par des partisans de Donald Trump en janvier 2021** ou encore **l'invasion du Congrès national brésilien par des militants bolsonaristes en janvier 2023** montrent que la défiance peut parfois aboutir à des quasi-tentatives de coups d'État. Ainsi, en France comme ailleurs, les menaces extérieures conjuguées aux crises endémiques de la confiance publique semblent éloigner l'édification d'une véritable « e-democracy » bâtie sur le modèle estonien.

<sup>105</sup> David Colon, *La guerre de l'information – Les États à la conquête de nos esprits*, Paris, Tallandier, 2023.

<sup>106</sup> Selon l'ANSSI, en 2024, « 4 386 événements de sécurité » visant les infrastructures numériques de la France ont été identifiées, un chiffre qui correspond à une hausse de 15 % par rapport à l'année 2023 (cf. « Panorama de la cybermenace 2024 : mobilisation et vigilance face aux attaquants », ANSSI, 11 mars 2025).

## Machines à voter, machine à créer de la défiance ? L'exemple des États-Unis

Lors de l'élection présidentielle américaine de 2020, Donald Trump et une partie significative de ses soutiens ont remis en cause la régularité du scrutin, en concentrant leurs accusations sur l'utilisation de machines et de logiciels de vote électronique, en particulier ceux fournis par la société canadienne « Dominion Voting Systems ». Sans aucun fondement factuel, ces outils ont été accusés d'avoir supprimé ou transféré des millions de suffrages au détriment du candidat républicain, alimentant l'idée d'une fraude électorale de grande ampleur<sup>107</sup>. Ces soupçons, largement infondés, s'inscrivaient dans un climat de défiance déjà ancien à l'égard des technologies électorales, des accusations similaires ayant été formulées, par certains proches du parti démocrate cette fois-ci, dès l'élection présidentielle de 2016<sup>108</sup>.

La diffusion massive de ces allégations, notamment par certains médias conservateurs, a contribué à installer durablement le doute dans l'opinion publique. En avril 2023, la chaîne Fox News, pourtant l'un des principaux relais médiatiques de Donald Trump, a accepté de verser près de 790 millions de dollars à la société Dominion afin d'éviter un procès en diffamation, reconnaissant implicitement le caractère mensonger des accusations portées contre le système de vote électronique lors de l'élection de 2020<sup>109</sup>.

<sup>107</sup> « Qu'est-ce que Dominion, le logiciel électorale attaqué par Donald Trump ? », *Le Monde*, 20 novembre 2020.

<sup>108</sup> « Élection américaine : comprendre les soupçons de fraude électronique », *Le Monde*, 25 novembre 2016.

<sup>109</sup> « Fox News accepte de payer 787,5 millions de dollars pour éviter un procès en diffamation à propos de sa couverture de l'élection de Joe Biden », *Le Monde*, 19 avril 2023.

Malgré ces démentis judiciaires et institutionnels répétés, les effets de cette campagne de délégitimation se sont révélés profonds et durables : en 2023, près de 30 % des citoyens américains continuaient de contester la validité du scrutin présidentiel de 2020, en l'absence de toute preuve tangible de fraude<sup>110</sup>. Cet épisode illustre la capacité des machines à voter, ou plus précisément des discours politiques et médiatiques qui les entourent, à devenir des catalyseurs de défiance électorale, fragilisant la confiance dans le processus démocratique lui-même.

Dans ce contexte, la revente à l'automne 2025 de Dominion à « Liberty Vote », une entreprise américaine fondée par un membre du Parti républicain et revendiquant la commercialisation de logiciels électoraux exclusivement « américains », apparaît révélatrice des tensions persistantes autour de la souveraineté technologique, de la sécurité du vote et de la politisation des outils électoraux. Loin de clore le débat, cette évolution souligne combien les technologies de vote, lorsqu'elles ne bénéficient pas d'un consensus politique et citoyen fort, peuvent devenir un facteur structurel de polarisation et de mise en doute de la légitimité électorale<sup>111</sup>.

Au-delà de la question de la fiabilité du vote informatique, il faut également prendre en compte **la dimension symbolique du vote par bulletin papier**. Dès 2014, un rapport sénatorial s'inquiétait des effets du vote électronique sur **la préservation de la « confiance des électeurs »**

<sup>110</sup> Charles Stewart III, « Public Opinion Roots of Election Denialism », MIT (Department of Political Science), 2023.

<sup>111</sup> « Dominion, le fabricant de machines à voter, racheté par un ex-responsable républicain », *Courrier International*, 13 octobre 2025.

**et de la « solennité du vote »**<sup>112</sup>. Ce rapport démontrait aussi que **le lien entre numérisation du vote et progression de la participation n'allait pas de soi. L'exercice du vote doit conserver une forme de décorum et une part de symbolique collective** : le cérémoniel électoral contribue au **maintien d'une cohésion démocratique**.

Le cas estonien mis à part, la confiance dans les formes classiques du vote par bulletins papiers constitue encore une garantie de stabilité démocratique. Le vote électronique ne pourra fonctionner qu'à condition que **les citoyens aient globalement confiance dans ses dispositifs**. À l'heure **où conspirationnisme et scepticisme généralisés** font émerger une forme de « **démocratie des crédules** »<sup>113</sup>, selon l'expression du sociologue Gérard Bronner, la généralisation du vote technologique risquerait de morceler et d'atomiser encore davantage les électeurs.

**Le pays ne peut pas se le permettre : 49 % des Français interrogés dans le cadre de notre enquête n'ont pas « confiance dans le résultat des élections politiques en France »**<sup>114</sup> – un chiffre particulièrement alarmant qui démontre que le déficit de confiance ne concerne pas seulement les acteurs politiques mais, au-delà, la fiabilité du système démocratique électoral en lui-même. Ce chiffre augmente très fortement parmi certaines catégories sociales : on passe à 66 % parmi les chômeurs qui étaient ouvriers, 62 % chez ceux qui étaient employés, 59 % parmi les actifs ouvriers, 58 % parmi l'ensemble des catégories modestes. Cette fracture n'est pas que sociale, elle est également générationnelle et territoriale : **chez les moins de 35 ans, l'absence de confiance dans le résultat des élections est nettement majoritaire** (56 % chez les 25-34 ans et 55 % chez les 16-24 ans), **de même que dans les communes rurales** (55 %) **et il faut attendre l'âge de 50 ans, et**

<sup>112</sup> Alain Anziani, Antoine Lefèvre, « Vote électronique : préserver la confiance des électeurs », Rapport d'information n° 445, Sénat, 9 avril 2014.

<sup>113</sup> Gérard Bronner, *La démocratie des crédules*, Paris, PUF, 2013.

<sup>114</sup> « Enquête Civisme 2025 », Verian / Institut Montaigne, Novembre 2025.

**surtout celui de 65 ans, pour que la tendance s'inverse. Enfin, un « *gender gap* » s'exprime fortement : 56 % des femmes, contre 43 % des hommes, n'ont pas « confiance dans le résultat des élections politiques en France ».** Cet écart interagit avec celui de l'âge : chez les femmes de 25 à 34 ans, l'absence de confiance dans les résultats des élections atteint son sommet avec 68 %, 24 points de plus que chez les hommes du même âge.

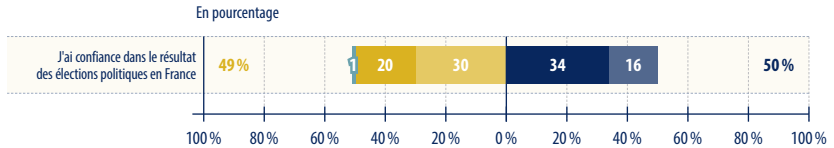
Le système électoral français est pourtant l'un des plus sûrs au monde, une robustesse confirmée par les études de l'OSCE qui soulèvent régulièrement son professionnalisme. Ainsi, le dernier rapport d'analyse publié par l'OSCE à propos des élections législatives anticipées de 2024 témoigne d'un « très haut niveau de confiance », des observateurs mandatés, « dans le processus électoral et dans la capacité de l'administration [française] à organiser les élections de manière professionnelle et impartiale, y compris les jours de vote »<sup>115</sup>. **Le contentieux électoral demeure faible et cette sécurité repose précisément sur le choix stratégique de maintenir le vote papier et le dépouillement public, limitant tout risque de fraude massive.**

Ce chiffre de 49 % est certainement l'une des données obtenues les plus préoccupantes de notre enquête, et le contexte actuel pousse à croire qu'une numérisation du vote l'aggraverait davantage. **Tout aussi praticable qu'il soit sur le plan technique et matériel, le vote électronique nous semble aujourd'hui une option à la fois aléatoire et potentiellement dangereuse**, comme l'ont soulevé d'ailleurs la très grande majorité des chercheurs et acteurs de la vie civique que nous avons auditionnés dans le cadre de ce rapport.

<sup>115</sup> « France—Early Parliamentary Elections—30 June and 7 July 2024—ODIHR Needs Assessment Mission Report », OSCE / ODIHR, 28 juin 2024.

## Graphique n° 12 • Perception détaillée de l'importance des élections et du vote

Voici maintenant une phrase à propos des élections et du vote. Pour celle-ci, pouvez-vous me dire si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord ?



Base : ensemble (3 003)



Source : Verian, enquête civisme.

### 1.3. « ALLONS ENFANTS... » : LA JEUNESSE, LA FORMATION DE L'ESPRIT CITOYEN ET LA RÉVOLUTION CIVIQUE PAR L'ENSEIGNEMENT PRATIQUE

#### a. Une jeunesse aux ambitions civiques contrariées

*Loin des urnes, près du cœur :  
les jeunes et le nouveau répertoire  
de l'engagement*

**Délitement moral, perte du sens de l'effort, mépris des codes sociaux, déclin de la solidarité...** : autant de tares qui seraient celles de la jeunesse actuelle. Selon des chiffres de 2023, 42 % des Français ont une mauvaise image de la jeunesse, jugée coupée de la réalité et individualiste<sup>116</sup>. Un tel portrait, en plus d'être caricatural, néglige certaines évolutions sociologiques : il est de plus en plus difficile de « **s'engager dans une société d'individus** »<sup>117</sup>, sans compter que la situation socio-économique des jeunes est fragilisée par rapport à celle de leurs prédécesseurs.

**Si la proportion de jeunes diplômés ne cesse de s'agrandir** (57 000 Masters délivrés en 2005, 144 000 en 2022<sup>118</sup> ; 27 % des 25-49 ans diplômés de l'enseignement supérieur en 2005, 40 % en 2015)<sup>119</sup>, tendance que l'on retrouve dans le reste des pays de l'OCDE<sup>120</sup> (48 % des jeunes adultes dans les pays de l'OCDE sont diplômés de l'enseignement

<sup>116</sup> « *La jeunesse en France : perception, idées reçues et réalité* », Odoxa pour Mascaret et Synopia, 21 novembre 2023.

<sup>117</sup> Jacques Ion, *S'engager dans une société d'individus*, Paris, Armand Colin, 2012.

<sup>118</sup> « *Diplômés de l'Enseignement supérieur* », Insee, 12 décembre 2025. De plus, entre 2007 et 2021, le nombre de diplômés de l'Enseignement supérieur est passé, toutes catégories confondues, de 575 000 à 805 000.

<sup>119</sup> Élisabeth Algava, « *Les étudiants dans les filières de formation depuis cinquante ans* », in Isabelle Kabla-Langlois (dir.), *État de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2017.

<sup>120</sup> « *Regards sur l'éducation 2025* », OCDE, 9 septembre 2025.

supérieur, contre 27 % à peine en 2000), **le rétrécissement et le durcissement du marché de l'emploi ne permettent plus une intégration paisible et sereine dans le monde professionnel** (notons, par ailleurs, que 55,8 % des femmes âgées de 25 à 34 ans étaient diplômées du supérieur en 2023, contre 47,8 % des hommes âgés de 25 à 34 ans<sup>121</sup>). Le taux de chômage des 15-24 ans est passé de 7,9 % au milieu des années 1970 à 18,8 % en 2024<sup>122</sup>. De plus, **le taux de pauvreté mesuré des jeunes est plus élevé** que celui des catégories d'âges plus avancés : en 2023, 21,9 % des moins de 18 ans (2,9 millions d'individus) et 17,5 % des 18-29 ans (1,4 millions d'individus) vivaient sous le seuil de pauvreté<sup>123</sup>. En dépit d'une élévation du niveau de l'instruction globale ces dernières décennies, **la pauvreté, la précarité et le chômage nuisent à l'engagement des jeunes**. Si les jeunes sont plus optimistes que leurs aînés, seule une minorité d'entre eux perçoit un avenir prometteur pour la France (41 % des moins de 35 ans, contre 36 %<sup>124</sup> pour l'ensemble de la population française). Car l'engagement, qu'il soit simplement civique, militant ou associatif, suppose souvent une certaine aisance économique et culturelle. L'enquête « Jeunesse plurielle » montre, à ce titre, l'impact du nombre de livres possédés par les parents sur le choix du métier des enfants, et donc sur la forme de leur engagement dans la cité<sup>125</sup>. **Les disparités d'engagement bénévole entre jeunes diplômés d'un côté et jeunes non-diplômés de l'autre** sont révélatrices d'une certaine **fracture de l'investissement associatif au sein de la jeunesse** : en 2024, 32 % des 25-30 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur consacraient une part régulière de leur temps à l'action bénévole contre 24 % seulement des titulaires

<sup>121</sup> « Niveau de diplôme de la population » in « France, portrait social - Édition 2024 », Insee, 21 novembre 2024.

<sup>122</sup> « Chômage selon le sexe et l'âge – Données annuelles de 1975 à 2024 », Insee, 27 mars 2025.

<sup>123</sup> « Pauvreté selon l'âge et le seuil – Données annuelles de 1996 à 2023 », Insee, 7 juillet 2025.

<sup>124</sup> « Fractures françaises - 13<sup>e</sup> édition 2025 », IPSOS / BVA pour Le Monde, l'Institut Montaigne, la Fondation Jean Jaurès et le CEVIPOF, Octobre 2025.

<sup>125</sup> Olivier Galland, Marc Lazar, « Une jeunesse plurielle - Enquête auprès des 18-24 ans », Institut Montaigne, Février 2022.

d'un diplôme équivalent ou inférieur au baccalauréat<sup>126</sup>. **La corrélation entre niveau de formation et niveau de participation électorale** est incontestable : en 2022, lors des deux tours de l'élection présidentielle, les bac+2 âgés de 18 à 35 ans étaient 80 % à avoir voté contre seulement 60 % chez ceux n'ayant pas le baccalauréat<sup>127</sup>. D'une manière plus générale, **les jeunes sont surreprésentés dans l'abstention** : en 2022, lors des deux tours respectifs de l'élection présidentielle et des élections législatives, 23 % des 18-24 ans et 25 % des 25-29 ans n'ont participé à aucun des scrutins (contre 16 % du total des inscrits<sup>128</sup>).

L'adhésion ou la proximité partisane de la jeunesse se distingue des convictions et des comportements politiques des générations précédentes. Ainsi, en 2022, **64 % des jeunes Français de 18 à 24 ans interrogés affirmaient ne ressentir aucune proximité avec quelque parti que ce soit et refusaient de situer précisément leur affinité idéologique sur un axe gauche-droite**, contre 40 % des 46-56 ans et 36 % des 66-76 ans. Ils actaient ainsi l'émergence d'une véritable **génération de la « désaffiliation politique »**<sup>129</sup>. Cependant, si **l'adhésion ou la proximité partisane est en recul**, la jeunesse actuelle se distingue par **une ouverture à des formes non-conventionnelles ou innovantes d'engagement** ainsi que par de nouvelles thématiques, au registre souvent sociétal. Plutôt qu'à une dépolitisation massive de la jeunesse, c'est donc à **un nouveau répertoire de l'engagement civique** que nous assistons, notamment au travers des **réseaux sociaux**, des **actes individuels de consommation** ou encore des **pétitions en ligne** sur des sujets devenus de plus en plus centraux (environnement, crise climatique...).

<sup>126</sup> « État d'esprit et engagement des jeunes en 2024 - Baromètre DJEPVA Jeunesse 2024 », 10 septembre 2024.

<sup>127</sup> Laurent Lardeux, Vincent Tiberj, « Le vote et l'abstention des jeunes au prisme de leurs valeurs et de leur situation sociale », Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), 22 novembre 2022.

<sup>128</sup> « Les chiffres clés de la jeunesse 2023 – Engagement-participation », Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), 2023.

<sup>129</sup> Olivier Galland, Marc Lazar, « Une jeunesse plurielle – Enquête auprès des 18-24 ans », Institut Montaigne, Février 2022.

*Entre capacité d'agir et intérêt politique :  
une jeunesse civique ignorée et qui s'ignore*

**Les mobilisations se réalisent désormais sur le plan individuel plutôt qu'à une échelle collective.** Les structures militantes, syndicales et associatives sont de moins en moins fréquentées par la jeunesse, même si 30 % des jeunes de 15 à 30 ans déclaraient en 2024 participer une fois par mois à des activités bénévoles<sup>130</sup>. La jeunesse, sans se désintéresser de la chose publique et de l'intérêt général, ne se tourne pas vers **la matière politique. Les pratiques civiques ou contestataires des jeunes s'individualisent et changent d'aspect** : à l'action syndicale, partisane, associative ou manifestante se substituent notamment **la consommation citoyenne (« boycott » ou « buycott »), la signature de pétitions en ligne ou encore le partage et le relais de contenus « engagés » sur les réseaux sociaux.** Ainsi, **en 2024, 41 % des jeunes de 15 à 30 ans ont signé au moins une pétition en ligne**<sup>131</sup>. Dans le même ordre d'idée, une écrasante majorité de jeunes (83 %) tient **le changement dans les habitudes de consommation** pour une forme particulièrement efficace d'engagement<sup>132</sup>.

Dans le monde professionnel, les jeunes expriment **un besoin aigu de cohérence** entre leurs valeurs et convictions personnelles d'un côté et les pratiques des entreprises dont ils sont les salariés de l'autre. Ainsi, **70 % des jeunes Français de 18 à 25 ans interrogés affirment « ne pas pouvoir travailler au sein d'une entreprise qui ne partagerait pas leurs valeurs »**<sup>133</sup>, même si ce sont **la rémunération et l'absence de stress** qui comptent parmi les principales préoccupations et autres exigences des jeunes salariés actuels vis-à-vis de leurs employeurs<sup>134</sup>.

<sup>130</sup> « État d'esprit et engagement des jeunes en 2024 - Baromètre DJEPVA Jeunesse 2024 », 10 septembre 2024.

<sup>131</sup> *Ibid.*

<sup>132</sup> « Les jeunes et l'engagement », IFOP / Fondation de France, Octobre 2022.

<sup>133</sup> « Les jeunes et l'engagement », IFOP / Fondation de France, Novembre 2024.

<sup>134</sup> Yann Algan, Olivier Galland, Marc Lazar, « Les jeunes et le travail : aspirations et désillusions des 16-30 ans », Institut Montaigne, Avril 2025.

Au-delà du seul secteur professionnel, **les sources d'anxiété de la jeunesse sont le pouvoir d'achat (60 %), le réchauffement climatique (37 %) et les inégalités sociales (33 %)**<sup>135</sup>.

**Les projections de participations des jeunes aux différentes élections à venir sont inquiétantes** : seuls 47 % des 18-34 ans envisagent de voter aux prochaines élections municipales de 2026 (contre 74 % des 60-69 ans et 81 % des 70 ans et plus)<sup>136</sup> et 62 à 63 % d'entre eux seulement prévoient de voter lors de la prochaine élection présidentielle de 2027 (contre 81 % des 60-69 ans et 84 % des 70 ans et plus). Lors du premier tour des élections municipales de 2014, 57% des 18-24 ans s'étaient abstenus, contre 36,5% de la population électorale générale<sup>137</sup>. En 2017, lors des deux tours respectifs de l'élection présidentielle et des élections législatives, l'abstention systématique a concerné 23,6% des 25-29 ans, contre 8,2% des 50-59 ans<sup>138</sup>. De la même manière, en 2022, lors des deux tours respectifs de l'élection présidentielle et des élections législatives, 17,9% des 25-29 ans ont opté pour le vote systématique, contre 41,7 % des 50-54 ans et 45 % des 55-59 ans<sup>139</sup>. Non seulement **les 18-35 ans s'ignorent en tant que citoyens**, alors même que leurs engagements sont nombreux, mais cette génération se sent ignorée en retour, dans sa légitimité comme dans ses inquiétudes, par les acteurs politiques. **En 2022, 66 % des jeunes âgés de 18 à 30 ans interrogés accusaient ainsi ces derniers de ne pas suffisamment prendre en compte les aspirations et les revendications de leur génération** (68 % d'entre eux estimaient, à titre d'exemple, que la question des violences faites aux femmes se trouvait trop peu relayée dans le débat public)<sup>140</sup>.

<sup>135</sup> « Les jeunes et l'engagement », IFOP / Fondation de France, Novembre 2024.

<sup>136</sup> « Les jeunes Français portent-ils un regard différent sur la politique et la société ? », IPSOS, 25 février 2024.

<sup>137</sup> « Pourquoi moins d'un jeune sur deux a voté au premier tour des municipales », Le Monde, 28 mars 2014.

<sup>138</sup> Yohan Baillieux, Julie Dufeutrelle, « Participation électorale 2017 », Insee, 26 octobre 2017.

<sup>139</sup> Kilian Bloch, « Élections présidentielle et législatives de 2022 : seul un tiers des électeurs a voté à tous les tours », Insee, 17 novembre 2022.

<sup>140</sup> « Présidentielle 2022 : plus d'un jeune sur deux estime que ses préoccupations ne sont pas prises en compte dans les débats de la campagne électorale », IPSOS, 22 février 2022.

**La traduction électorale de la politisation souvent virtuelle de la jeunesse peine encore à éclore.** Loin d'être incivique ou désintéressée, cette génération opte pour une individualisation de l'expression publique davantage que pour un engagement collectif, tout en considérant encore le vote comme « le meilleur moyen de changer les choses »<sup>141</sup> (affirmation soutenue par 63 % des 18-30 ans interrogés en 2022). Si elle continue de s'ignorer comme civique, cette génération l'est donc tout autant que les précédentes, mais selon des modalités entièrement repensées et renouvelées. Elle continue donc, à sa manière, d'être politique et de faire de la politique.

### La participation civique des jeunes dans l'UE

Les jeunes peuvent voter à partir de 16 ans dans 5 pays de l'UE : l'Autriche (intégralité des scrutins), Malte (intégralité des scrutins), l'Allemagne (lors des élections européennes et à l'occasion de certaines élections locales), la Belgique (c'était le cas lors des élections européennes de 2024) et la Grèce (à 17 ans pour certaines élections). 80 % des jeunes âgés de 18 à 25 ans interrogés considèrent que voter aux élections européennes est important et seuls 19 % des jeunes Européens déclarent qu'ils ne s'intéressent pas à la politique. Pourtant, seuls 7 % des jeunes font partie d'un parti ou d'une organisation politique. 17 % des jeunes sont bénévoles (15 % en France) et 10 % sont impliqués dans des associations engagées pour le climat ou à vocation humanitaire<sup>142</sup>.

<sup>141</sup> *Ibid.*

<sup>142</sup> « The situation of young people in the European Union - EU Youth Report 2024 », 24 avril 2025.

## b. Les insuffisances de l'Enseignement Moral et Civique (EMC)

### *À l'école du civisme : une institution stratégique de l'avenir citoyen*

Dès sa réélection, au printemps 2022, le président de la République entendait faire du sujet scolaire l'un de ses « **chantiers prioritaires** »<sup>143</sup>. L'école est en effet au cœur de **la formation des citoyens**, notamment à travers l'éducation à la citoyenneté, mais fait face à une **crise aux multiples répercussions**<sup>144</sup> : crise de l'autorité, crise de la sécurité, crise d'un modèle professoral devenu peu attractif<sup>145</sup>, crise de la connaissance...

Les enquêtes PISA<sup>146</sup> engagées tous les trois ans par l'OCDE<sup>147</sup> depuis 2000 illustrent le déclassement **de l'enseignement hexagonal**. À cette morosité ambiante s'ajoutent également les souvenirs traumatiques **des assassinats islamistes de Dominique Bernard en 2023, de Samuel Paty en 2020 ou encore de la tuerie antisémite de l'école juive Otzar Hatorah de Toulouse en mars 2012**. L'école n'est plus un sanctuaire, mais **le reflet d'une société de plus en plus archipelisée et extrémisée**, et se trouve parcourue par les mêmes tensions que celles qui existent au dehors.

Alors que la capacité à favoriser l'élévation sociale est centrale pour construire la qualité civique d'une société, l'école républicaine peut, selon les politiques publiques et les acteurs qui l'orientent et la font vivre, soit construire **l'harmonie sociale du futur** soit devenir **le**

<sup>143</sup> « Emmanuel Macron, ses "chantiers prioritaires" après sa réélection : réforme des retraites, école, santé... », *Le Monde*, 24 avril 2022.

<sup>144</sup> « Comprendre la crise de l'école républicaine et y remédier : intervention de Souâd Ayada », *Fondation Res Publica*, 7 avril 2021.

<sup>145</sup> « Pénurie d'enseignants, crise de vocation : deux invariants d'une rentrée scolaire assurée par des contractuels démunis », *France Culture*, 1<sup>er</sup> septembre 2025.

<sup>146</sup> « Program for International Student Assessment ».

<sup>147</sup> *Organisation de Coopération et de Développement Économiques, ex-Organisation Européenne de Coopération Économique (OECE)*.

**laboratoire d'une catastrophe générale.** Tout échec de la méritocratie républicaine risque, dans l'avenir, d'accentuer la défiance populaire. Un récent rapport de l'OCDE a ainsi démontré qu'en 2023, 75 % des jeunes de 25 à 34 ans issus d'au moins un parent diplômé du supérieur décrochaient à leur tour un diplôme du supérieur, alors que seulement 32 % des jeunes de 25 à 34 ans issus de parents non-titulaires du baccalauréat étaient, de leur côté, diplômés du supérieur<sup>148</sup> (si cette différence statistique trouve des équivalents dans l'ensemble des pays de l'OCDE, elle est « **particulièrement visible en France** »<sup>149</sup>). **En 1985, la proportion de bacheliers dans une génération était de 29 %, contre 80 % en 2019**<sup>150</sup>; mais la **promesse républicaine de mobilité sociale** via l'école publique peine encore à se réaliser concrètement : **les situations sociales stagnent, sinon régressent, d'une génération à l'autre** (d'aucuns évoquent même **la résurgence d'une « société d'héritiers** »<sup>151</sup>). Or, **cette véritable paralysie sociale**<sup>152</sup> constitue un risque pour la démocratie.

Parmi les défis de l'école républicaine, l'un d'eux consiste à travailler à la diffusion des valeurs et des règles civiques, notamment à travers **l'Enseignement moral et civique (EMC)**. Cette mission, elle aussi, semble dysfonctionnelle. **53 % des Français âgés de 16 ans et plus interrogés considèrent que l'enseignement civique scolaire ne leur a pas permis d'avoir « réellement eu la possibilité de bien comprendre le fonctionnement de nos institutions, et de notre système politique et démocratique »**<sup>153</sup>.

<sup>148</sup> « *Regards sur l'éducation 2025* », OCDE, 9 septembre 2025.

<sup>149</sup> « *Rapport de l'OCDE sur l'éducation en France : persistance des inégalités dans l'accès aux diplômes* », Vie publique – Au cœur du débat démocratique, 17 septembre 2025.

<sup>150</sup> « *France, portrait social - Édition 2020* », Insee, 3 décembre 2020.

<sup>151</sup> Agathe Cagé, *Classes figées – Comprendre la France empêchée*, Paris, Flammarion, 2024.

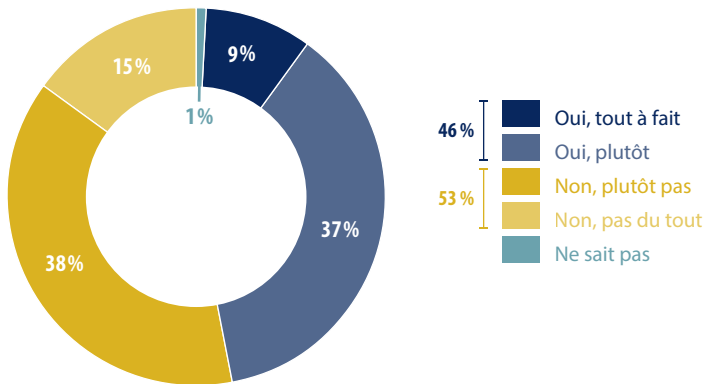
<sup>152</sup> *Les enquêtes PISA montrent que les inégalités de résultats entre élèves de milieux favorisés et défavorisés sont plus importantes en France que dans de nombreux autres pays de l'OCDE.* « *PISA 2022 Results (Volume I and II) - Country Notes: France* », Décembre 2023.

<sup>153</sup> « *Enquête Civisme 2025* », Verian / Institut Montaigne, Novembre 2025.

### Graphique n° 13 • Évaluation de l'efficacité de l'enseignement civique à l'école

Avez-vous eu le sentiment d'avoir eu réellement la possibilité de bien comprendre le fonctionnement de nos institutions et de notre système politique et démocratique grâce à l'enseignement civique à l'école ?

En pourcentage



Base : ensemble (3 003)

Source : Verian, enquête civisme.

*Trop magistrale, pas assez civique :  
l'EMC et les limites de son modèle*

L'Enseignement moral et civique (EMC) a été créé par la loi du 8 juillet 2013 et a fait sa rentrée des classes en septembre 2015, **du CP jusqu'à la Terminale**. Il remplaçait l'ancienne « **instruction morale et civique** », issue de la loi du 28 mars 1882 initiée par Jules Ferry, qui a eu cours jusqu'en 1985, date à laquelle **elle a pris le nom d'« éducation civique »** sous l'impulsion du ministre de l'Éducation nationale

de l'époque, Jean-Pierre Chevènement<sup>154</sup>. Le souhait, affirmé en 2013, de **passer d'une « éducation civique » à un « enseignement moral et civique »** est le fruit d'une volonté exprimée alors par le ministre de l'Éducation nationale Vincent Peillon afin de promouvoir, notamment, **une véritable « morale laïque »**<sup>155</sup>. Après l'« instruction » et l'« éducation », la transmission des valeurs, des règles et des normes civiques au sein de l'école républicaine devient, à partir de 2015 donc, un « enseignement », c'est-à-dire **une discipline considérée comme une matière à part entière et égale**. L'objectif affiché de ce nouvel « Enseignement moral et civique » vise tout autant **l'acquisition de « valeurs communes »** (liberté, dignité, égalité, laïcité, tolérance...) que **la préparation à « l'esprit critique » et à « l'exercice de la citoyenneté » ou encore la sensibilisation à « la responsabilité individuelle et collective »**<sup>156</sup>.

Dans les faits, depuis septembre 2015, **les horaires dévolus en classe à l'EMC sont exclusivement assurés, au collège du moins, par les professeurs d'histoire-géographie**, avec un volume annuel obligatoire de **18h, soit une demi-heure hebdomadaire, sur une année scolaire** qui comprend 800 heures globales d'enseignements et 36 semaines de cours. **Pour un élève français, l'EMC représente en moyenne 2,5 % de son emploi du temps global**. Conscient de cette insuffisance, Emmanuel Macron avait suggéré, en janvier 2024, **un doublement du nombre d'heures annuelles consacrées à l'EMC**, soit « une heure par semaine dès la 5<sup>e</sup> »<sup>157</sup>, sans concrétisation effective à ce jour. Le programme d'EMC a cependant été entièrement refondu, avec une entrée en vigueur progressive et selon les niveaux de la rentrée de septembre 2024 à celle de septembre 2026. Sa nouvelle mouture insiste, sur le papier du moins, sur **la notion d'« engagement pour le bien commun » dès le CE2, sur l'idée de « servir l'intérêt général » dès la 6<sup>e</sup> et**

<sup>154</sup> Circulaire n° 85-009 du 8 janvier 1985.

<sup>155</sup> Vincent Peillon, « Qu'est-ce qu'une morale laïque ? », *Cités*, 2012/4, n° 52, p. 95-99.

<sup>156</sup> Bulletin officiel spécial de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports n° 6 du 25 juin 2015.

<sup>157</sup> Conférence de presse du président de la République Emmanuel Macron, Palais de l'Élysée, 16 janvier 2024.

sur **les thématiques de « sécurité et défense nationale »**<sup>158</sup> dès la 4<sup>e</sup>, sans répondre aux multiples reproches qui lui sont adressés. Différentes critiques de l'EMC ressortent des très nombreuses auditions que nous avons menées, et en particulier **son caractère à la fois trop magistral et trop abstrait**, aux dépens de questionnements profonds et, surtout, d'expérimentations civiques plus concrètes. **L'intérêt des élèves pour le champ politique et ses différentes composantes est pourtant élevé**, il suscite chez eux **un désir de connaissance et de maîtrise qui, cependant, se trouve souvent insatisfait par un manque patent de « concret »**<sup>159</sup>. Une analyse comparée des méthodes de pédagogie civique – britanniques d'un côté et françaises de l'autre – a montré, au début des années 2000, combien le principe d'autonomie, davantage privilégié outre-Manche par la prise de responsabilités à l'échelle d'une classe par exemple, pouvait favoriser **l'apprentissage de l'esprit civique**<sup>160</sup>.

**Manque de dimension concrète, caractère abstrait ou trop vertical :** les cours d'EMC souffrent d'un défaut structurel de conception mais aussi d'une **difficulté matérielle pénalisante**. Les enseignements d'histoire-géographie au collège s'évaluent sur 3 heures hebdomadaires dont **une demi-heure seulement est réservée à l'EMC**. Or, souvent contraints par un programme dense, **les professeurs sont parfois amenés à remiser à plus tard, voire tout simplement à renoncer à contrecœur aux cours d'EMC**. Au lycée, la charge de l'EMC est transversale et transdisciplinaire, donc ouverte à **d'autres disciplines enseignantes que la seule histoire-géographie** (lettres, philosophie, sciences économiques et sociales...) depuis la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République de 2013, entrée en vigueur en 2015. Cette transdisciplinarité pourrait être proposée aussi dans les collèges. De la même façon, pourquoi ne pas

<sup>158</sup> « Programme d'Enseignement moral et civique du cours préparatoire à la classe de terminale », Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports n° 24 du 13 juin 2024.

<sup>159</sup> Madeleine Grawitz, *Élèves et enseignants face à l'instruction civique*, Paris, Bordas, 1980.

<sup>160</sup> Maroussia Raveaud, *De l'enfant au citoyen – La construction de la citoyenneté à l'école en France et en Angleterre*, Paris, PUF, 2006.

**convier des universitaires spécialistes de science politique ou de droit public à venir former des lycéens, voire des collégiens, dans le cadre de l'EMC**, comme certains d'entre eux le suggèrent pourtant explicitement<sup>161</sup> ?

### c. Réformer l'Enseignement Moral et Civique (EMC)

*Développer une pédagogie citoyenne  
de l'expérience vécue*

En France, la population scolaire, du premier jusqu'au second degré, dépasse les **10 millions d'élèves**<sup>162</sup>. Pour **transmettre les valeurs et normes attachées au fonctionnement démocratique et républicain**, la médiation de quelques séances magistrales ne peut être évidemment contournée mais il semble aussi nécessaire de **favoriser la mise en situation et l'immersion des élèves dans la matière politique. L'élection des « délégués de classe », depuis les années 1970, offre une bonne entrée en matière et introduit une première expérience du politique à une échelle micro**, même si **les élèves engagés sont, le plus souvent, de « bons élèves »** issus de famille dont certains membres s'impliquent eux-mêmes dans l'action sociale ou encore le bénévolat<sup>163</sup>. Selon l'« Enquête Civisme 2025 », **32 % des Français ont été élus délégués de classes, à au moins une occasion, au cours de leur scolarité**<sup>164</sup>, un chiffre conséquent qui démontre que ce dispositif s'est généralisé au fil des générations.

<sup>161</sup> « Enseigner la science politique du lycée à l'université », Journée d'étude de l'Association française de science politique (AFSP), 5 juin 2024.

<sup>162</sup> « À la rentrée 2018, en France, la population scolarisée dans les premier et second degrés s'élève à 12,9 millions » (cf. « France, portrait social – Édition 2019 », Insee, 19 novembre 2019).

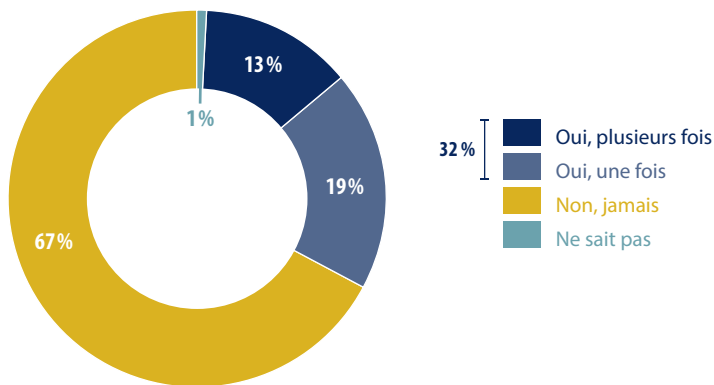
<sup>163</sup> Jean-Paul Caille, Mathilde Didier, « L'engagement dans le cadre du collège : une affaire de bons élèves ? », INJEP, 14 décembre 2021.

<sup>164</sup> « Enquête Civisme 2025 », Verian / Institut Montaigne, Novembre 2025.

## Graphique n° 14 • Expérience de délégué de classe

Lors de votre scolarité, avez-vous déjà été délégué de classe ?

En pourcentage



Base : ensemble (3 003)

Source : Verian, enquête civisme.

**Mais une réelle pédagogie citoyenne de l'expérience vécue** implique, au-delà de la « démocratie scolaire » interne à la vie de chaque établissement, que l'élève prenne conscience du système de fonctionnement démocratique dans lequel il sera amené à exercer un rôle crucial (au titre d'électeur comme à celui d'élus). Depuis les années 1980, des « **conseils de la jeunesse** » ont vu le jour au sein de différentes collectivités territoriales (communales, départementales ou régionales) et la loi du 6 juillet 2016, dite loi « Égalité et citoyenneté », consacre l'utilité et la plus-value démocratiques de ces dispositifs. **En 1995, on dénombrait 782 conseils, ils étaient 1 486 en 2018, dont une écrasante majorité, 1 454 exactement, étaient des conseils municipaux de la jeunesse**<sup>165</sup>.

<sup>165</sup> Ingrid Tucci, Isabelle Recotillet, Thierry Berthet, Sylvain Bausson, « Conseils de jeunes et participation : étude auprès des collectivités et de jeunes engagés », INJEP, 6 avril 2021.

Ces « conseils de la jeunesse » sont bénéfiques mais restent **trop peu nombreux au regard des près de 35 000 communes, 1 300 intercommunalités, 95 conseils départementaux et 18 conseils régionaux que compte le pays**. De surcroît, leur impact sur les orientations politiques reste faible, voire nul, même si **ces « conseils de la jeunesse » peuvent servir de « tremplin dans la construction d'un engagement politique (plus de 70%) ou associatif (plus de 80%) » des jeunes qui y participent**<sup>166</sup>.

Le but de la formation civique est de **faire se rencontrer l'élève et la vie de la cité à l'intérieur comme à l'extérieur de l'enceinte scolaire : participation à des commémorations du souvenir national (11 novembre, 8 mai...), échange durant des ateliers d'EMC entre un élu et une classe, généralisation des visites institutionnelles...** Autant d'activités formatrices pour qu'**au terme des années collège, tout élève français ait eu l'occasion de se confronter réellement à la matière politique ou encore de visiter au moins une institution républicaine de niveau local ou national**. Aujourd'hui, l'Assemblée nationale et le Sénat accueillent **près de 250 000 visiteurs annuels chacun, dont des groupes scolaires**. Ces chiffres paraissent encore trop limités alors que **l'observation de la démocratie en train de se faire** (hémicycles lors des questions au gouvernement chaque mercredi, commissions parlementaires permanentes, commissions d'enquête parlementaire, questure...) est un levier efficace d'éveil à la conscience civique.

<sup>166</sup> *Ibid.*

### *L'EMC par projets*

L'EMC peine aussi à susciter l'engagement civique du fait d'un **périmètre d'autonomie restreint. Valoriser des projets civiques pensés et montés par les élèves eux-mêmes, encadrés par des enseignants**, serait donc une piste d'amélioration. En 2003, le ministre de l'Éducation nationale Luc Ferry avait initié une politique volontariste, baptisée « Envie d'agir », disparue depuis, sur le thème de l'engagement des lycéens et des étudiants pour la solidarité à travers 10 000 projets soutenus par l'État. **La notion de solidarité est attrayante pour les jeunes et renvoie à une conception existentielle du lien social et politique entre citoyens héritée du Conseil national de la Résistance (CNR)<sup>167</sup>.** En s'inscrivant sous le signe du projet et sous celui de la solidarité, l'EMC parviendrait, tout en assurant la transmission des connaissances élémentaires, à **impulser un nouvel enthousiasme civique au sein de la jeunesse.**

Pour qu'un EMC pensé comme mission de projets autonome se concrétise dans **le contexte actuel d'un endettement public inédit**, il pourrait être adossé à la structure associative de **la « Maison des lycéens »** qui existe depuis 1991. La « Maison des lycéens » dispose d'un budget propre et est administrée par les élèves eux-mêmes. Les projets internes développés en son sein pourraient être fléchés vers l'extérieur de l'enceinte scolaire et viser des **services civiques utiles aux territoires et aux autres** (maraudes, animations au sein d'EHPAD, porte-à-porte, réunions d'information, cérémonies mémorielles, groupes de parole intergénérationnels...) afin de mettre à profit le potentiel réellement civique de cette structure. De plus, **dans la continuité des recommandations de l'Institut Maigne visant à encourager les liens entre les entreprises et l'éducation (via des stages ou des formations), il est envisageable de proposer des dispositifs facilitant le financement de projets civiques par des entreprises.**

<sup>167</sup> Alain Supiot, « La « Constitution sociale » de la V<sup>e</sup> République », *Revue politique et parlementaire*, n° 1 098, 2021.

Un deuxième axe de refonte pour l'EMC, en plus de l'**autonomisation des élèves par le biais de projets civiques, pourrait être d'ancrer la réflexion dans l'étude de situations historiques lors desquelles les démocraties ont été mises en danger, voire tout simplement abolies** (6 février 1934 à Paris, juillet 1936 en Espagne, juillet 1940 en France, septembre 1973 au Chili, 6 janvier 2021 aux États-Unis...). Outre-Atlantique le politiste David Moss, professeur à la Harvard Business School, propose régulièrement à ses élèves des études de cas de différents événements capitaux de l'histoire américaine (rédaction de la Constitution durant les années 1780, lutte pour les droits civiques durant les années 1960...). **Ces mises en situation permettraient de revisiter l'histoire nationale en montrant aux élèves-citoyens dans quels contextes et par quels débats déterminants sont apparus des consensus démocratiques et historiques essentiels (suffrage universel, école républicaine, laïcité, droit de vote des femmes...).**

#### d. Résorber la fracture intergénérationnelle

*Laïcité, République, égalité... : dès le plus  
jeune âge, l'apprentissage des fondamentaux*

**La nécessaire refonte de l'EMC s'inscrit dans le contexte d'une fracture intergénérationnelle accrue. En 2025, 42 % des Français de moins de 35 ans estimaient que « d'autres systèmes politiques peuvent être aussi bons que la démocratie »** (contre 38 % des 35-59 ans et 23 % des 60 ans et plus), alors même qu'ils n'étaient que **29% en 2014, il y a à peine plus d'une décennie**<sup>168</sup>. À l'échelle européenne, les **analyses d'opinion des jeunes européens âgés de 16 à 26 ans n'incitent pas non plus à l'optimisme** : seuls 57 % d'entre eux affirment « préférer sans réserve la démocratie à d'autres formes de système politique ».

<sup>168</sup> « Fractures françaises – 13<sup>e</sup> édition 2025 », IPSOS / BVA pour Le Monde, l'Institut Montaigne, la Fondation Jean Jaurès et le CEVIPOF, Octobre 2025

Les disparités sont très fortes d'un État membre à un autre : **71 % des jeunes Allemands disent apprécier la démocratie contre seulement 48 % des jeunes Polonais**<sup>169</sup>. Parmi les jeunes européens, 21 % des sondés affirmaient même, en 2025, **leur préférence pour des options politiques plus autoritaires**<sup>170</sup>. **Paradoxalement, l'attachement à l'Union européenne progresse parmi les jeunes continentaux** : en 2025, 66 % d'entre eux voyaient l'adhésion à l'UE comme une « bonne chose », contre 56 % une année auparavant, en 2024<sup>171</sup>.

En France, l'attachement à la laïcité est fragile chez une partie de la jeunesse : **seuls 61 % des jeunes de 18 à 24 ans interrogés déclaraient, en 2020, être « attachés à la laïcité », contre 75 % des 50-64 ans et 87 % des 65 ans et plus**<sup>172</sup>. Dans le milieu scolaire en particulier, le sujet fait l'objet d'une crispation aiguë, réapparue **à partir de la fin des années 1980 et de la revendication du port du voile dans les établissements publics**<sup>173</sup>. La loi de 2004 prohibant « le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics »<sup>174</sup> a clarifié les choses. On recense entre **300 à 500 « atteintes à la laïcité » mensuelles dans l'ensemble des établissements scolaires publics hexagonaux depuis 2022**<sup>175</sup>. En 2021, 52 % des jeunes lycéens de 15 ans et plus considéraient que le port de signes religieux ostensibles devrait être autorisé dans les lycées publics, contre seulement 25 % des Français d'âge adulte<sup>176</sup>. En 2018, un **« Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République »**

<sup>169</sup> « Les jeunes Européens perdent foi en la démocratie, d'après un sondage », *Le Figaro*, 4 juillet 2025 ; Voir « Jugendstudie 2025 », TUI Stiftung, Juillet 2025.

<sup>170</sup> *Ibid.*

<sup>171</sup> *Ibid.*

<sup>172</sup> « État des lieux de la laïcité en France », Institut ViaVoice / Observatoire de la laïcité, Janvier 2020.

<sup>173</sup> Elisabeth Badinter, Régis Debray, Alain Finkielkraut, Elisabeth de Fontenay, Catherine Kintzler, « Affaire du foulard : "Profes, ne capitulons pas" », *Le Nouvel Observateur*, 2 novembre 1989.

<sup>174</sup> Loi n° 2004-228 du 15 mars 2004.

<sup>175</sup> « Bilans de l'action des équipes valeurs de la République », Ministère de l'éducation nationale, 2022-2025.

<sup>176</sup> « "Droit au blasphème", laïcité, liberté d'enseignement... Les lycéens d'aujourd'hui sont-ils "Paty" ? », IFOF, 3 mars 2021.

a été créé à l'initiative du ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer dans l'objectif d'endiguer la contestation anti-laïque à l'école.

## Citoyenneté et laïcité

La juste compréhension et acceptation de la laïcité est un bon indicateur de cohésion sociale, 120 ans après la loi de 1905 séparant l'Église et l'État fondatrice de ce concept<sup>177</sup> et garante de la liberté de croire et de ne pas croire. En effet, la neutralité de l'État par rapport aux religions se comprend compte tenu de **l'acception française de la citoyenneté, qu'on peut rapprocher de celle de la nationalité** : elle ne relève pas de critères de conformité de l'individu avec une idéologie, une religion ou une ethnie (une essence) mais se matérialise par **la volonté d'appartenir à un projet national** fondé sur des valeurs (liberté, égalité, fraternité, respect de l'individu, du droit, de la dignité, de la propriété...). Le désir de participer au projet de la nation ne peut donc pas avoir pour base la religion, qui est un critère par définition excluant. On pourrait plutôt rapprocher la citoyenneté du paradigme de l'adoption, par rapport à la filiation biologique. Comme l'adoption, la nation française ne s'attache pas à des paramètres biologiques (essentialisants, tels que la religion) mais à une volonté, sur le modèle d'un contrat légal. Rappelons à cet égard les mots d'Ernest Renan : « Une nation est donc une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposé à faire encore. Elle suppose un passé ; elle se résume pourtant dans le présent par un fait tangible : le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune. »<sup>178</sup>

<sup>177</sup> Bien que le mot « laïcité » n'apparaisse pas dans ce texte de loi mais figure dans les lois scolaires.

<sup>178</sup> Ernest Renan, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, 1882.

Les contestations de la laïcité, soit au nom d'un principe identitaire, soit au nom de la primauté de la liberté individuelle sur l'appartenance à une entité collective, entrent en confrontation avec cette conception. Ainsi, 37 % des lycéens considèrent que la loi de 2004 sur l'interdiction du port de signes religieux à l'école discrimine l'islam (81 %<sup>179</sup> chez les lycéens qui se disent musulmans). Le travail de pédagogie doit se poursuivre face à ces remises en cause et malentendus. Les cours d'EMC, qui expliquent les fondements du cadre légal (loi de 2004 sur le port de signes religieux, note de service de 2023 sur les abayas...) et l'histoire de la notion de « laïcité », doivent permettre d'explicitier les enjeux tout autant que de réaffirmer les principes.

La fracture intergénérationnelle existe bel et bien et se matérialise chez les élèves mais également chez un certain nombre de professeurs, principalement chez les plus jeunes souvent « imprégnés du relativisme culturel de leur génération »<sup>180</sup>, de sorte que dans le processus de transmission des valeurs fondamentales de la République, au premier rang desquelles figure également la laïcité, deux jeunes réfractaires – l'une scolarisée et l'autre enseignante – peuvent contribuer à la remise en cause voire au refus pur et simple des valeurs républicaines. Dans le même temps, **de nombreux professeurs témoignent des difficultés qu'ils rencontrent dans l'enseignement et la transmission de ces valeurs de la République, dont la laïcité**<sup>181</sup>, notamment en raison d'un manque de formation dédiée et du fait d'un islamisme prosélyte qui cherche à gagner en influence dans les établissements scolaires<sup>182</sup>.

<sup>179</sup> *Étude IFOP pour la Licra et Le Droit de Vivre réalisée par questionnaire auto-administré en ligne du 15 au 20 janvier 2021 auprès d'un échantillon de 1006 personnes, représentatif de la population lycéenne âgée de 15 ans et plus.*

<sup>180</sup> François Kraus, Iannis Roder, « Les enseignants, la laïcité et la place des religions à l'école », Fondation Jean Jaurès, 6 juillet 2021.

<sup>181</sup> « Les difficultés des professeurs face à l'enseignement de la laïcité », *Le Monde*, 16 octobre 2021.

<sup>182</sup> *Rapport du Ministère de l'Intérieur, « Frères musulmans et islamisme politique en France », Mai 2025.*

Des solutions existent. Tout d'abord, sur le modèle du « Conseil des sages de la laïcité », un **« Conseil de la laïcité des jeunes »**, rattaché au « Conseil national de la vie lycéenne » déjà existant, **pourrait permettre une diffusion « horizontalisée » des règles de la laïcité**. Les enseignants ne doivent pas être les seuls chargés de cette transmission des valeurs républicaines. En 2015, après la série d'attentats djihadistes, fut créée la **« Réserve citoyenne de l'éducation nationale »** (RCEN) pour que des acteurs de la société civile s'investissent **dans les écoles, les collèges et les lycées de leur territoire afin de former les élèves aux valeurs de la République**. Le dispositif est toujours actif (6 680 réservistes en 2023, 41% de femmes, 59% d'hommes)<sup>183</sup> et l'on pourrait lui donner un nouveau souffle, notamment en en assurant la promotion auprès des retraités les plus diplômés.

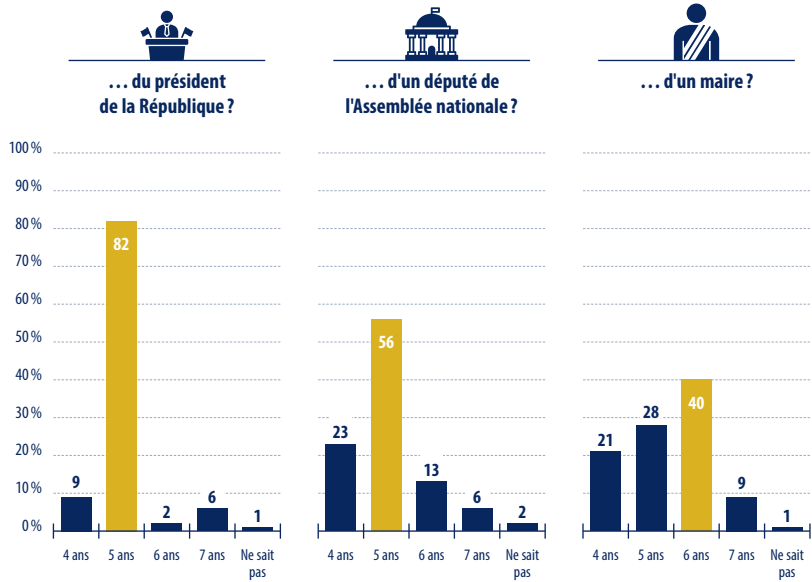
L'EMC remaniée d'un côté et la « Réserve citoyenne » redynamisée de l'autre doivent pouvoir permettre la construction d'un capital politique propre à chaque élève (et qui puisse être véritablement utile à son avenir civique) : il s'agit d'une nécessité publique car, selon les données issues de notre enquête, **trop de Français souffrent encore d'un déficit de connaissances politiques pénalisant. Ainsi, seuls 40 % des Français âgés de 16 ans et plus interrogés connaissent la durée exacte du mandat électif d'un maire et 56 % celle d'un député**.

<sup>183</sup> « Question écrite n° 2 733 : Réserve citoyenne de l'éducation nationale », Assemblée nationale, 7 février 2023.

## Graphique n° 15 • Connaissance de la durée des mandats

Quelle est la durée du mandat...

En pourcentage



Base : ensemble (3 003)

■ Bonne réponse

Source : Verian, enquête civisme.

*L'initiation aux bons usages  
du numérique : un enjeu à tous âges*

**En France, l'âge moyen d'acquisition d'un premier smartphone est de 11 ans. 99 % des enfants âgés de 11 ans et plus se rendent quotidiennement sur le web**<sup>184</sup>. La place prise par les réseaux sociaux dans le rapport des jeunes à l'information mérite ici toute notre attention. Selon une enquête parue en 2023, **46 % des 11-14 ans naviguent quotidiennement sur TikTok, 34 % sur Instagram, 24 % sur Facebook et 32 % de ces 11-14 ans considèrent comme « crédibles » les informations qu'ils peuvent y trouver**<sup>185</sup>. Selon les données issues de notre enquête, 45 % des Français âgés de 16 ans et plus considèrent comme fiables les « informations disponibles sur les réseaux sociaux »<sup>186</sup>. La place de la plateforme YouTube est aussi prépondérante chez les jeunes : ainsi, 64 % des 11-14 ans, 70 % des 15-17 ans et 60 % des 18-24 ans visionnent quotidiennement au moins une vidéo diffusée sur YouTube<sup>187</sup>. La catégorie des 11-24 ans consacre en moyenne 2 heures par jour à la consultation des contenus en ligne sur YouTube, TikTok et Instagram<sup>188</sup>. L'influence des messageries numériques, comme WhatsApp, Telegram ou Messenger, n'est pas non plus négligeable : 40 % des 11-24 ans estiment pouvoir avoir « confiance dans la fiabilité des informations » qu'ils peuvent y trouver (un chiffre qui culmine même jusqu'à 50 % concernant les contenus sur YouTube)<sup>189</sup>. Toutefois, une large proportion de jeunes âgés de 11 à 24 ans accordent davantage de crédit encore à la presse écrite (67 %) et aux grandes chaînes de télévision (71 %)<sup>190</sup>. Chaque réseau social ou plate-

<sup>184</sup> « Parents, enfants & numérique 2024 », Observatoire de la parentalité et de l'éducation numérique / IPSOS, 2024.

<sup>185</sup> « Usages, information et régulation de l'accès des jeunes aux réseaux sociaux », Reboot / IFOP, 22 février 2023.

<sup>186</sup> « Enquête Civisme 2025 », Verian / Institut Montaigne, Novembre 2025.

<sup>187</sup> « Usages, information et régulation de l'accès des jeunes aux réseaux sociaux », Reboot / IFOP, 22 février 2023.

<sup>188</sup> *Ibid.*

<sup>189</sup> *Ibid.*

<sup>190</sup> *Ibid.*

forme répond à ses logiques propres (logiques capitalistiques, algorithmiques voire idéologiques), qu'il ne faut pas amalgamer. TikTok ne répond pas aux mêmes logiques qu'Instagram, Snapchat ou Youtube. Tous posent néanmoins des défis communs pour la jeunesse qu'il nous faut collectivement adresser : risques de cyberviolence, de repli sur soi, d'exposition aux fausses informations, etc.

**En 2014, le ministère de l'Éducation nationale considérait ainsi que 18 % des collégiens étaient victimes de cyberviolence**<sup>191</sup> (en 2025, l'Insee réévaluera cette statistique à la hausse avec 28 % de collégiens et 23 % de lycéens victimes de cyberviolence<sup>192</sup>). La jeunesse n'est pas la seule catégorie d'âge vulnérable dans l'espace numérique. **96 % des seniors âgés de 60 à 70 ans, utilisent internet de manière quotidienne (dont 81 % pour des achats en ligne)**<sup>193</sup>, avec des risques spécifiques liés aux **cyber-escroqueries**<sup>194</sup>.

Toutes les catégories d'âge sont également exposées aux fausses informations. Une étude menée outre-Atlantique et publiée en 2019 avait ainsi démontré que, **lors de la campagne présidentielle américaine de 2016, les utilisateurs de Facebook âgés de plus de 65 ans avaient partagé jusqu'à sept fois plus de fausses nouvelles que les utilisateurs les plus jeunes inscrits sur le même réseau social**<sup>195</sup>. Les « sites d'information peu fiables » sont ainsi, en France, davantage visités par des adultes âgés de 30 à 50 ans que par de très jeunes internautes<sup>196</sup>. Concernant l'addiction aux smartphones, les moyennes de temps d'écran montrent qu'elle est progressivement devenue un fait social

<sup>191</sup> « Un collégien sur cinq concerné par la cyberviolence », Ministère de l'éducation nationale, Note d'information n° 39, Novembre 2014.

<sup>192</sup> Alisée Hadj Larbi, Muriella Rakotobe, Boubou Traore, « Cyberviolences dans les établissements scolaires et dans la société », Insee, 14 octobre 2025.

<sup>193</sup> « Le monde en chiffres – Les Seniors : idées reçues et réalités », IPSOS, 17 mai 2024.

<sup>194</sup> « Baromètre du numérique – édition 2025 », CRÉDOC / ARCOM, 19 mars 2025.

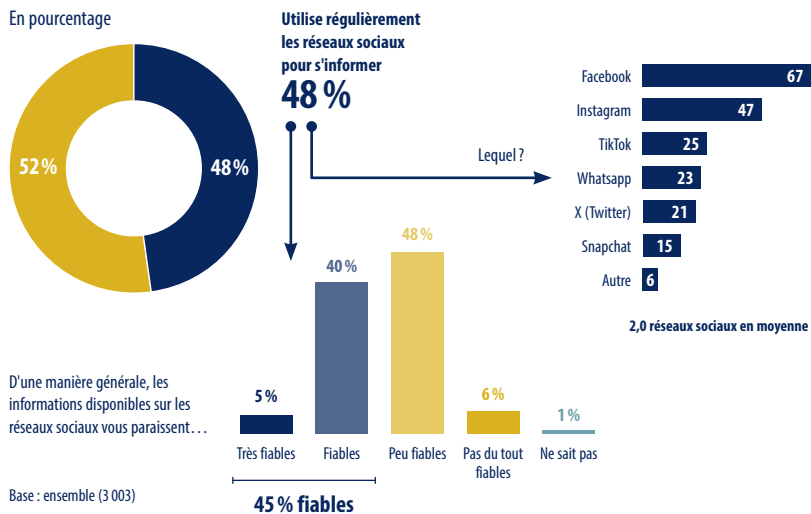
<sup>195</sup> Andrew Guess, Jonathan Nagler, Joshua Tucker, « Less than you think: Prevalence and predictors of fake news dissemination on Facebook », *Sciences Advances*, 2019.

<sup>196</sup> « La désinformation ne touche pas seulement les jeunes et les personnes peu diplômées », *Le Monde*, 4 août 2020.

total : si 19% des 18-24 ans et 14% des 25-39 ans passent au moins 5 heures par jour sur leurs smartphones, 47% des 40-59 ans et 55% des 60-69 ans y consacrent, de leur côté, au moins 2 heures quotidiennes<sup>197</sup>.

### Graphique n° 16 • Habitudes de consommation et fiabilité des réseaux sociaux

Utilisez-vous régulièrement, c'est-à-dire au moins plusieurs fois par semaine, les réseaux sociaux pour vous informer sur l'actualité ?



Source : Verian, enquête civisme.

<sup>197</sup> « Baromètre du numérique – édition 2025 », CRÉDOC / ARCOM, 19 mars 2025.

L'apprentissage des **bons usages numériques ne doit donc pas se limiter aux jeunes**. C'est l'ensemble de la société qui doit être formée à **un principe minimal de précaution numérique, voire à une forme de sensibilisation à la vigilance et à la méfiance (algorithmiques, notamment)**. Depuis 2013, un partenariat collaboratif entre la Gendarmerie nationale, le ministère de l'Éducation nationale et l'association AXA Prévention a mis en place une formation à destination des classes de CM2 baptisée « Permis internet » et qui, en 2023, avait bénéficié à plus d'un million d'élèves. Présenté comme un « programme de sensibilisation aux risques numériques »<sup>198</sup>, ce « Permis internet » entend faire prendre conscience aux enfants de 10 ans des menaces cybers auxquelles ils peuvent être exposés. Ce « Permis internet » vise à « éduquer à la civilité et à la responsabilité »<sup>199</sup>, il est devenu l'une des étapes à valider pour l'obtention, en CM2, du « Passeport du civisme », un dispositif créé en 2015 par un maire de Vendée, Maxence de Ruggy, qui compte à ce jour 500 communes adhérentes et 100 000 nouveaux enfants titularisés par an. **Le « Permis internet » constitue un modèle pédagogique d'intérêt général civique dont il ne serait pas inutile d'imaginer la généralisation et l'ouverture à d'autres publics que les seuls scolaires, et à tous les âges de la vie.**

<sup>198</sup> « *Le permis internet fête ses dix ans* », Gendarmerie nationale, 23 juin 2023.

<sup>199</sup> *Ibid.*

## 1.4. « DU PEUPLE, PAR LE PEUPLE ET POUR LE PEUPLE » : SOLUTIONS POUR UNE ATMOSPHÈRE CIVIQUE RESPIRABLE

### a. Repenser la place publique à l'aune des défis du XXI<sup>e</sup> siècle

*Vers le règne du faux  
vraisemblable ?*

La surabondance informationnelle (ou « infobésité »<sup>200</sup>) nous rend collectivement de plus en plus perméables aux **récits conspirationnistes**. Sous les effets conjugués de **l'enfermement algorithmique dans des « cocons cognitifs »**<sup>201</sup> et de **la défiance envers les médias**, les démocraties sont fragilisées. La « démocratie connectée »<sup>202</sup>, qui se promettait de consolider le système libéral, n'a pas tenu ses promesses et a conduit à une forme de désinhibition de la « pensée extrême »<sup>203</sup> tandis que la multiplication des chaînes d'information en continu a participé à la surcharge informationnelle. Les nouvelles technologies de l'information, au premier rang desquelles les réseaux sociaux, participent au renforcement de la polarisation des sociétés démocratiques<sup>204</sup>. Dès lors, la perception du réel est contaminée par le désir subjectif individuel. Or, comme l'exprimait Charles Péguy, « Il faut toujours dire ce que l'on voit. Surtout il faut toujours, ce qui est plus difficile, voir ce que l'on voit »<sup>205</sup>. Les différentes enquêtes d'opinion entreprises auprès

<sup>200</sup> Caroline Sauvajol-Rialland, *Infobésité – Comprendre et maîtriser la déferlante d'informations*, Paris, Vuibert, 2013.

<sup>201</sup> Cass Sunstein, *#Republic : Divided Democracy in the Age of Social Media*, Princeton University Press, 2017.

<sup>202</sup> Idris Fassassi, « Les effets des réseaux sociaux dans les campagnes électorales américaines », *Les nouveaux cahiers du Conseil constitutionnel*, 2017/4, n° 57, p. 69-86.

<sup>203</sup> Gérald Bronner, *La pensée extrême – Comment des hommes ordinaires deviennent des fanatiques*, Paris, PUF, 2016.

<sup>204</sup> David Chavalarias, *Toxic Data – Comment les réseaux manipulent nos opinions*, Paris, Flammarion, 2022.

<sup>205</sup> Charles Péguy, *Notre jeunesse [1910]*, Paris, Folio, 2010.

des Français ces dix dernières années illustrent le degré d'imprégnation de certaines pulsions complotistes : en 2018, 79% des Français interrogés adhéraient à au moins une théorie du complot<sup>206</sup>. **Parmi les profils les plus enclins au complotisme, les moins de 35 ans sont surreprésentés, à proportions égales de femmes et d'hommes**<sup>207</sup>. Aussi, l'indicateur de l'âge forme-t-il une variable déterminante dans la prédisposition au conspirationnisme : **chez les Français de 18 à 24 ans interrogés, 28 % souscrivent à au moins cinq théories du complot, contre 9 % seulement chez les Français âgés de 65 ans et plus**<sup>208</sup>. De la même façon, le niveau de qualification supérieure d'un citoyen peut être hautement prédictif de son rapport au conspirationnisme : **les non-diplômés interrogés sont 27 % à adhérer à au moins cinq théories du complot, alors même que seulement 8 % des bac+2 en font de même (dans l'ensemble, 21 % adhèrent à au moins cinq théories du complot)**<sup>209</sup>.

Cette tendance n'a rien de spécifique à la France. **La suspicion à l'égard des « explications des scientifiques » touche jusqu'à 40 % des Français, mais 53 % des Américains, 54 % des Allemands et 60 % des Polonais**<sup>210</sup>. Une démocratie délibérative et contradictoire suppose pourtant un constat partagé, construit sur un principe de réalité et de véracité, auquel font suite des divergences politiques sur les solutions à appliquer. **En remettant en cause l'idée même de sens commun et de vérité, c'est le creuset rationnel de la démocratie que le complotisme risque d'ébranler durablement. Par l'internationalisation de la communication, le marché numérique des opinions fait se rejoindre des partisans des théories du complot qui peuvent se trouver aux antipodes géographiques.** Certes, il n'existe pas encore

<sup>206</sup> « Enquête sur le complotisme », IFOP / Fondation Jean Jaurès / Conspiracy Watch, 8 janvier 2018.

<sup>207</sup> *Ibid.*

<sup>208</sup> « Enquête complotisme 2019 : Les grands enseignements », IFOP / Fondation Jean Jaurès / Conspiracy Watch, 6 février 2019.

<sup>209</sup> *Ibid.*

<sup>210</sup> « Il faut le voir pour le croire – Des données à méditer », IPSOS / Les Entretiens de Royaumont, 2023.

de traduction politique du conspirationnisme en France (si ce n'est à la marge), toutefois l'exemple américain de certains groupes de soutien au président Donald Trump – comme le mouvement « QAnon »<sup>211</sup> – apporte la preuve irréfutable que **les démocraties historiques, y compris celles réputées les plus solides, peuvent être déstabilisées par le complotisme numérique.**

La distinction entre le vrai et le faux risque de se voir affaiblie plus encore par l'intelligence artificielle. **Les prouesses des « deepfakes » pourraient faire basculer la démocratie dans l'ère redoutable du faux vraisemblable.** Reconstitutions déformées d'événements historiques passés, prises de paroles imaginaires d'acteurs politiques, journaux télévisés factices annonçant de fausses nouvelles... : **les possibilités offertes par l'intelligence artificielle sont aussi techniquement stupéfiantes que démocratiquement dangereuses** (en décembre 2025, une fausse vidéo annonçant un « coup d'État »<sup>212</sup> en France a généré plusieurs millions de vues sur Facebook et TikTok, contraignant même Emmanuel Macron à devoir y réagir publiquement). Les régimes autoritaires opposés aux démocraties occidentales (Chine<sup>213</sup> et Russie<sup>214</sup> en tête) sont d'ores et déjà en capacité de **multiplier les attaques informationnelles et les tentatives de déstabilisation par ce biais.** Un encadrement et une régulation stricts sont donc nécessaires car, **« si les fake news alimentées par l'IA ne sont pas responsables, à elles seules, de la crise que connaît notre démocratie, elles pourraient bien être l'arme qui lui porte un coup fatal »**<sup>215</sup>.

<sup>211</sup> Marc-André Argentino, « QAnon et l'assaut du Capitole : l'effet réel des théories du complot en ligne », *The Conversation*, 7 janvier 2021.

<sup>212</sup> « Derrière la vidéo du faux coup d'État en France dénoncée par Emmanuel Macron, un adolescent burkinabé qui voulait "percer" », *Le Monde*, 17 décembre 2025.

<sup>213</sup> « Des "deepfakes" mettent en scène des présentateurs TV pro-chinois », *AFP*, 8 février 2023.

<sup>214</sup> « Comment une fausse vidéo de France24 diffusée en Russie a lancé la rumeur d'un risque d'assassinat d'Emmanuel Macron en Ukraine », *FranceInfo*, 20 février 2024.

<sup>215</sup> Julie Martinez, *IA et fake news – Sommes-nous condamnés à la désinformation ?*, Paris, Flammarion, 2024.

*Sur les réseaux sociaux,  
la voix empêchée du réel*

**Les réseaux sociaux, loin d'être le reflet d'une réalité sociale transposée dans l'ordre numérique, permettent la viralité de fausses informations.** Sur X (ex-Twitter), les comptes relayant le plus de fausses informations sont, la plupart du temps, insérés dans **des réseaux plus larges de publications automatisées qui amplifient artificiellement le volume des partages et accroissent la visibilité d'une « fake news » par le seul jeu mécanique des algorithmes**<sup>216</sup>. D'un point de vue géopolitique, nombre de puissances autoritaires ont depuis longtemps compris tout le parti qu'elles pouvaient tirer de pareilles vulnérabilités 2.0. L'exemple de la tentative russe de déstabilisation de la campagne présidentielle américaine de 2016, organisée depuis Saint-Petersbourg par les fameuses « fermes à trolls » d'Evguéni Prigojine et de son « Internet Research Agency »<sup>217</sup>, démontre toute l'étendue de la **militarisation de l'ingérence numérique qui est en cours**. En 2021, la France s'est dotée d'un service de contre-ingérence numérique, « Viginum »<sup>218</sup>, qui, au cours de l'année 2022, avait détecté 170 opérations d'ingérence et de manipulation, puis 230 en 2023 et finalement près de 300 en 2024<sup>219</sup>. Entre janvier et juin 2025, en un semestre à peine, le « mode opératoire informationnel » (MOI) russe dit « Storm-1516 », spécialisé dans la propagation de fausses vidéos, a ainsi été, à lui seul, responsable de « 77 opérations de désinformation » visant le public numérique français<sup>220</sup>.

<sup>216</sup> « La propagation des fausses informations sur les réseaux sociaux : étude de la plateforme Twitter », CSA, 25 novembre 2020.

<sup>217</sup> « Evguéni Prigojine, le patron de Wagner, reconnaît avoir créé une “ferme à trolls” », Libération, 14 février 2023.

<sup>218</sup> « Service de vigilance et de protection contre les ingérences numériques étrangères ».

<sup>219</sup> « Les tentatives de manipulations de l'information en France sont en hausse en 2024, alerte Viginum », Public Sénat, 6 novembre 2024.

<sup>220</sup> « [Janvier – juin 2025] : six mois de désinformation russe à l'encontre de la France », Ministère des armées et des anciens combattants.

**Les réseaux sociaux peuvent aussi devenir des lieux d'expression de la violence et de la haine dont les premières victimes sont les plus jeunes.** Si l'âge de la « majorité numérique » ouvrant droit à l'inscription sur un réseau social a été fixé à 15 ans par le législateur<sup>221</sup>, **l'âge moyen déclaré par les adolescents français pour une primo-inscription en ligne est en réalité de 12,3 ans**<sup>222</sup>. **48 % des enfants âgés de 11 à 17 ans sont régulièrement confrontés à des « contenus choquants »**<sup>223</sup>. 27 % des 18-24 ans, soit 1 jeune sur 4, déclarent avoir déjà eu à subir de la violence verbale et des insultes sur internet, contre 12% des internautes de tous âges confondus<sup>224</sup>. 22 % des jeunes de 18 à 24 ans affirment avoir été l'objet de cyberharcèlement, contre 8 % de l'ensemble des Français<sup>225</sup>.

**De la désinformation numérique à la haine en ligne en passant par le cyberharcèlement, tous les publics peuvent être atteints, ce qui n'est pas sans conséquence sur la qualité de notre démocratie, et ce sont les plus jeunes qui sont les plus exposés aux dérives de « l'empire numérique »**<sup>226</sup>. Si les réseaux sociaux ont, à l'évidence, acquis une place prépondérante dans le fonctionnement de notre espace public démocratique et des interactions qui s'y développent, il convient toutefois de les situer au bon endroit : ils sont certes des « **chambres d'écho de la crise démocratique** », ils en « amplifient l'expression mais ne la créent pas » pour autant<sup>227</sup>. **Les crispations politiques et sociales surgissent d'abord dans le monde réel, puis mutent ou s'amplifient ultérieurement dans le monde digital.** Enfin, les Français sont conscients des risques inhérents à la guerre informationnelle moderne actuellement en cours : en 2025, 73 % d'entre eux s'inquiétaient,

<sup>221</sup> Loi n° 2023-566 du 7 juillet 2023 visant à instaurer une majorité numérique et à lutter contre la haine en ligne.

<sup>222</sup> « Mineurs en ligne : Quels Risques ? Quelles protections ? », ARCOM, Septembre 2025.

<sup>223</sup> *Ibid.*

<sup>224</sup> « Les Français et l'expérience du harcèlement en ligne », IFOP, 15 février 2019.

<sup>225</sup> *Ibid.*

<sup>226</sup> Jean Lassègue, Giuseppe Longo, *L'empire numérique – De l'alphabet à l'IA*, Paris, PUF, 2025.

<sup>227</sup> Flora Chanvril, Luc Rouban, « Les réseaux sociaux ne font pas la politique », Note de recherche du CEVIPOF, n° 8, Novembre 2025.

lorsqu'ils étaient interrogés, des « tentatives d'acteurs étrangers visant à influencer l'opinion publique en France »<sup>228</sup>.

**b. Une agora numérique  
à civiliser**

*Poursuivre l'assainissement  
de l'espace numérique*

Toutes les démocraties du monde sont aujourd'hui frappées dans leur équilibre et leur stabilité – avec certes des intensités variables – par les conséquences directes ou indirectes produites par l'internationalisation de l'espace public numérique. Le monde cyber se trouve soumis à des réglementations qui fluctuent d'un pays à l'autre et la question de l'encadrement des nouvelles technologies s'est posée très tôt (aux États-Unis, « *Electronic Communications Privacy Act* » de 1988, « *Telecommunications Act* » de 1996 ou encore « *Cloud Act* » de 2018), sans que les régulations n'aient été, jusqu'ici, réellement contraignantes.

**Différents dispositifs ont été mis en place** en France et Europe. En septembre 2022, le président de la République **appelait de ses vœux à l'érection d'un « ordre public numérique »<sup>229</sup> à l'échelle mondiale**. On peut signaler plusieurs initiatives en ce sens : suite aux attentats anti-musulmans commis dans la ville néo-zélandaise de Christchurch en mars 2019, où l'assassin de 51 fidèles avait retransmis ses exactions en direct sur Facebook, **un « appel de Christchurch » a été lancé en mai 2019, sous l'impulsion de la France et de la Nouvelle-Zélande, afin de coordonner l'action des États et des plateformes dans la lutte contre les usages terroristes et extrémistes d'internet, notamment via un encadrement renforcé des « algorithmes de**

<sup>228</sup> « Les Français et la désinformation provenant de pays étrangers », Verian, Septembre 2025.

<sup>229</sup> « Déclaration d'Emmanuel Macron, président de la République, sur l'ordre public numérique, à New York le 20 septembre 2022 », Vie publique – Au cœur du débat public, 20 septembre 2022.

**recommandation de contenus** »<sup>230</sup>. Le 24 décembre 2021, l'Assemblée générale des Nations Unies a également adopté **une résolution visant à « lutter contre la désinformation pour promouvoir et protéger les droits humains »**<sup>231</sup>. Le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, a dressé un constat clair : « Les technologies numériques sont souvent utilisées pour amplifier la propagation de la désinformation à l'échelle mondiale. Même si ces technologies ne sont pas la seule cause du problème, les États comme les entreprises commerciales doivent prendre des mesures urgentes pour s'attaquer à ce problème »<sup>232</sup>.

Sur le plan européen, deux dispositifs ambitieux, proposés dès 2020, ont été promulgués à l'automne 2022 : **le « Digital Markets Act (DMA) »**<sup>233</sup> **d'un côté et le « Digital Services Act (DSA) »**<sup>234</sup> **de l'autre**. Le premier entend poser des limites et obligations aux « fournisseurs transfrontières de services de plateforme essentiels qui servent de points d'accès majeurs aux entreprises utilisatrices pour atteindre les utilisateurs finaux » afin de **lutter contre « les déséquilibres économiques, les pratiques commerciales déloyales des contrôleurs d'accès et leurs répercussions néfastes »**<sup>235</sup>. Le second entend garantir « la transparence », « les obligations d'information » et « la responsabilité des prestataires de services numériques » pour ce qui relève de **la diffusion de « contenus terroristes », « pédopornographiques » et des « discours de haine illégaux »**<sup>236</sup>. Le principe qui doit diriger l'action communautaire en matière de numérique est simple : « **Ce qui est illicite hors**

<sup>230</sup> « *L'Appel de Christchurch, une initiative ambitieuse au service d'un internet ouvert, libre et sûr* », Ministère de l'Europe et des affaires étrangères ; voir également le site web du « *Christchurch Call* ».

<sup>231</sup> Résolution A/RES/75/227 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

<sup>232</sup> Rapport A/77/287 du Secrétaire général des Nations Unies.

<sup>233</sup> « Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique (Législation sur les marchés numériques) ».

<sup>234</sup> « Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à un marché intérieur des services numériques (Législation sur les services numériques) ».

<sup>235</sup> « Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique (Législation sur les marchés numériques) ».

<sup>236</sup> « Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à un marché intérieur des services numériques (Législation sur les services numériques) ».

**ligne devrait aussi l'être en ligne** »<sup>237</sup>. Parmi les apports majeurs du « Digital Services Act (DSA) », on relève la prohibition de la publicité ciblée vis-à-vis des mineurs, l'interdiction pour les plateformes d'utiliser les caractéristiques religieuses, politiques ou ayant trait à l'orientation sexuelle des cyberusagers afin de leur proposer des publicités spécifiques et orientées (le scandale « Cambridge Analytica »<sup>238</sup>, révélé en 2018, ayant démontré toute l'étendue des dangers du profilage politique en ligne lors des campagnes électorales et de ses conséquences démocratiques). Le texte demande également aux plateformes numériques d'évaluer la contribution de leurs services et de leur utilisation, comme la circulation de la désinformation, à une série de « risques systémiques ». Depuis l'entrée en vigueur du « *Digital Markets Act* » (DMA) et du « *Digital Services Act* » (DSA) en 2023, la Commission européenne a ainsi ouvert des enquêtes contre différents acteurs numériques en raison de manquements aux obligations de cette double législation. **En décembre 2025, après deux années d'enquête, X s'est ainsi vu condamné par la Commission à une première amende de 120 millions d'euros, du fait de manquements au DSA** (conception trompeuse de la « coche bleue », manque de transparence de son répertoire publicitaire et le fait de ne pas avoir donné aux chercheurs accès aux données publiques)<sup>239</sup>.

En France, la loi du 21 mai 2024 a précisé la mise en œuvre des DMA et DSA. L'objectif affiché vise « à sécuriser et à réguler l'espace numérique (SREN) »<sup>240</sup> : mise en place d'un « filtre de cybersécurité anti-arnaque », « renforcement des sanctions » pour les auteurs de cyberharcèlement, lutte contre les sites diffuseurs de fausses informations..., doivent **« faire du numérique un espace de confiance pour les citoyens et**

<sup>237</sup> « *Ce qui est illicite en ligne devrait aussi l'être en ligne : le Conseil arrête sa position sur la législation sur les services numériques* », Conseil de l'Union Européenne, 25 novembre 2021.

<sup>238</sup> Christopher Wylie, *Mindfuck – Le complot de Cambridge Analytica pour s'emparer de nos cerveaux*, Paris, Grasset, 2020.

<sup>239</sup> « *La Commission européenne inflige une amende de 120 millions d'euros au réseau X* », *Le Monde*, 5 décembre 2025.

<sup>240</sup> *Loi n° 2024-449 du 21 mai 2024 visant à sécuriser et à réguler l'espace public.*

**les entreprises**»<sup>241</sup>. Toutefois, **la proposition d'un « délit d'outrage en ligne » a été censurée par le Conseil constitutionnel** au motif d'un risque d'« atteinte à l'exercice de la liberté d'expression et de communication qui n'est pas nécessaire, adaptée et proportionnée »<sup>242</sup>. Cette loi dite « SREN » de 2024 confie, par ailleurs, à l'ARCOM, à la CNIL<sup>243</sup> ainsi qu'à la DGCCRF<sup>244</sup> un pouvoir de surveillance et de régulation des plateformes en ligne. Ces outils législatifs complètent **une loi de 2018 « relative à la lutte contre la manipulation de l'information »**<sup>245</sup> ainsi qu'**une autre de 2020 « visant à lutter contre les contenus haineux sur internet »**<sup>246</sup>. Mais ces mesures demeurent insuffisantes. En avril 2025, l'Observatoire européen de la haine en ligne alertait ainsi d'un « niveau record de toxicité sur internet » dans l'ensemble du continent<sup>247</sup>.

Ces textes européens visant à encadrer la circulation des contenus subissent de fortes pressions de la part des États-Unis. La critique américaine est idéologique, le président et ses soutiens qualifiant les efforts de régulation de censure<sup>248</sup>, dénonçant par exemple l'amende infligée en décembre 2025 à X. Elle est également économique, puisque les États-Unis reprochent à l'Europe de mettre en place des régulations qui touchent en priorité les entreprises américaines. La menace de droits de douanes américains importants sur les produits européens a même incité l'exécutif européen à faire preuve d'une certaine prudence dans la mise en œuvre des nouveaux règlements communautaires.

<sup>241</sup> *Ibid.*

<sup>242</sup> Décision n°2024-866 DC du Conseil constitutionnel du 17 mai 2024.

<sup>243</sup> Commission nationale de l'informatique et des libertés.

<sup>244</sup> Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

<sup>245</sup> Loi n° 2018-1202 du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information.

<sup>246</sup> Loi n° 2020-766 du 24 juin 2020 visant à lutter contre les contenus haineux sur internet.

<sup>247</sup> « La haine en ligne a atteint des niveaux records depuis le début de l'année », Euronews, 8 juillet 2025.

<sup>248</sup> Daphne Keller, « The EU's Fine Against X is Not About Speech or 'Censorship' », TechPolicy.Press, 5 décembre 2025.

*Aligner les règles du monde digital  
sur les contraintes du civisme réel*

Les arsenaux législatifs doivent donc être complétés. Si les plateformes ont désormais l'obligation, au titre de prestataire de service intermédiaire, de faire retirer au plus vite les publications nocives et de permettre leur signalisation par les utilisateurs, aucun texte ne les contraint encore à supprimer les comptes automatisés (ou « bots ») alors même que ceux-ci démultiplient les informations volontairement viciées et erronées. **En 2024, près d'un tiers des données produites sur le Web avait pour origine des « bots » automatisés, en 2025 c'est plus de la moitié des flux internet qui sont ainsi générés, ce que l'intelligence artificielle est venue encore aggraver**<sup>249</sup>. Chaque trimestre, Meta (Facebook, WhatsApp, Instagram...) fait supprimer un milliard de faux comptes, dont plus de 90 % le sont instantanément après leur création grâce à un système de détection automatique.

Les contenus haineux, violents ou mensongers ne sont pas l'apanage des comptes automatiques mais sont aussi le fait d'usagers faits de chair et d'os. L'anonymat, ou « pseudonymat », favorise un passage à l'acte, sans freins psychologiques ni sociaux, au point que s'est développé un véritable sentiment d'impunité. **La question de l'abolition du droit à l'anonymat en ligne refait surface à intervalles réguliers dans le débat public. La loi du 21 juin 2004**<sup>250</sup> **garantit aux non-professionnels du numérique une forme d'anonymat**, mais les adresses IP correspondant aux instruments informatiques employés par les utilisateurs peuvent être communiquées par les fournisseurs d'accès aux autorités policières et judiciaires en cas de nécessité. **Ces adresses IP ne sont toutefois pas des identités numériques formellement décelables et les noms de leurs détenteurs ne sont, de la**

<sup>249</sup> « 2025 Bad Bot Report », Imperva / Thales Cybersecurity, 2025 ; voir également Grainne McKeever, « 2025 Imperva Bad Bot Report: How AI is Supercharging the Bot Threat », Imperva / Thales Cybersecurity, 15 avril 2025 ; par ailleurs, ce rapport distingue les près de 15% de « bots inoffensifs » des près de 40% de « bots nuisibles » actifs sur le Web.

<sup>250</sup> Loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique.

**même façon, pas toujours ceux de leurs utilisateurs réels. De plus, les connexions à des portails wifi publics ou à des VPN permettent aisément de contourner ces identifications.** Si la plupart des internautes ne sont donc pas réellement anonymes aux yeux des forces de police ou de justice, ils le sont en revanche aux yeux des autres internautes. En 2010, l'association « La Quadrature du Net », réagissant à une proposition de loi sénatoriale<sup>251</sup> visant à identifier les auteurs de blogs anonymes, publia un « Appel pour la défense du droit à l'anonymat sur internet » dans lequel elle entendait **lier le principe de l'anonymat numérique à celui de la « liberté d'expression sur internet »**<sup>252</sup>. Plus tard, en 2018, Emmanuel Macron a estimé que **le cyberanonymat était devenu « problématique »**<sup>253</sup>. L'année suivante, il s'est dit favorable à **la « levée progressive de l'anonymat sur internet » dans l'objectif, notamment, d'atteindre « une hygiène démocratique du statut de l'information »**<sup>254</sup> (un projet resté lettre morte, malgré **une proposition analogue du ministre de la justice Gérard Darmanin en 2025**<sup>255</sup>).

L'abolition du droit à l'anonymat, ou au « pseudonymat », sur internet demande de la vigilance : si la fin du pseudonymat numérique rendrait publiques les identités des cyberharceleurs, elle le ferait aussi pour leurs victimes. De plus, **toute vérification de l'identité réelle d'un internaute en ligne supposerait une gestion des données d'identification officielles par les plateformes numériques elles-mêmes**, qui sont souvent américaines ou chinoises et donc d'abord **assujetties aux régimes juridiques et aux intérêts spécifiques de leurs pays**

<sup>251</sup> « Identification des éditeurs de sites de communication », Texte n° 423 (2009-2010) de M. Jean-Louis Masson, Sénat, 3 mai 2010.

<sup>252</sup> « Appel pour la défense du droit à l'anonymat sur internet », La Quadrature du Net, 25 mai 2010.

<sup>253</sup> « Nos gouvernements, nos populations ne vont pas pouvoir tolérer encore longtemps les torrents de haine que déversent en ligne des auteurs protégés par un anonymat devenu problématique » (cf. « Discours du président de la République, Emmanuel Macron lors du forum sur la gouvernance de l'internet à l'UNESCO », 12 novembre 2018).

<sup>254</sup> « Fin de l'anonymat sur internet : quand Emmanuel Macron veut "hygiéniser" l'information », Le Figaro, 24 janvier 2019.

<sup>255</sup> « Gérard Darmanin ravive le débat autour de la levée de l'anonymat sur les réseaux sociaux », Le Figaro, 19 février 2025.

**respectifs. L'abolition du pseudonymat numérique** irait donc de pair avec une montée en puissance de **la captation des données personnelles des utilisateurs par les plateformes, avec un risque aggravé de piratage, alors même qu'une « guerre des données » est en cours** et que certains groupes de hackers – crypto-étatiques ou non – en sont devenus les spécialistes aguerris. Notons également que **la plupart des exemples internationaux d'abolition de l'anonymat en ligne proviennent de pays autoritaires** (à l'instar de la Chine<sup>256</sup> ou encore de la Russie<sup>257</sup>). **Il semble donc a priori difficile de concilier exigences démocratiques d'un côté et abolition du pseudonymat numérique de l'autre.**

**Enfin, un problème structurel se pose quant à l'efficacité de la réponse pénale apportée à l'expression de la haine en ligne.** Ainsi, Meta estime à 30 000 le nombre de requêtes annuelles qui lui sont adressées en France, pour seulement 50 condamnations d'internautes finalement enregistrées chaque année. Face à la déferlante de la haine numérique, les moyens du « Pôle national de lutte contre la haine en ligne » (ou « Parquet national numérique ») paraissent encore dérisoires et ne permettent pas une judiciarisation systématique des requêtes.

<sup>256</sup> « La Chine met fin à l'anonymat sur les réseaux sociaux », *Le Monde*, 28 décembre 2012.

<sup>257</sup> « En Russie, une nouvelle loi s'attaque au Web, mettant à mal le pseudonymat en ligne », *01net*, 2 août 2023.

### c. Assurer l'épanouissement démocratique des citoyens par un nouvel élan civique

#### *Directe et réfléchie : la démocratie des consultations référendaires et conventionnelles*

Le degré d'affiliation, d'adhésion et de confiance dans les acteurs politiques diminue, tendance inversement proportionnelle au sentiment partagé que notre système démocratique est dysfonctionnel : comme nous l'avons vu, selon les données issues de notre enquête, 76 % des Français interrogés se sentent éloignés « des partis politiques et de leurs préoccupations » quand 63 % d'entre eux considèrent que la démocratie « fonctionne mal »<sup>258</sup>. Toutefois, il existe un fort désir d'expression publique et d'implication dans les grands enjeux et débats de l'époque.

#### **Surmonter le tabou du référendum**

**87 % des Français interrogés dans notre enquête se montrent favorables à l'organisation d'au moins un référendum par an « sur des sujets importants »<sup>259</sup>.**

Le principe même de la souveraineté populaire est inscrit au cœur de notre modèle républicain. **L'article 2 alinéa 5 de la Constitution consacre ainsi la formule bien connue de « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple »<sup>260</sup>.** De 1959 à 1969, sous la présidence du Général de Gaulle, pas moins de quatre référendums ont été soumis au vote, puis un seul sous celle de Georges Pompidou (entre 1969 et 1974), aucun lors du mandat de Valéry Giscard d'Estaing (de 1974 à 1981), deux sous celui de François Mitterrand (entre 1981 et 1995) et, enfin, deux sous la présidence de Jacques Chirac (de 1995 à 2007). **L'ultime référendum soumis au jugement des Français en 2005, celui**

<sup>258</sup> « Enquête Civisme 2025 », Verian / Institut Montaigne, Novembre 2025.

<sup>259</sup> *Ibid.*

<sup>260</sup> Article 2 alinéa 5 de la Constitution du 4 octobre 1958.

**concernant le « Traité constitutionnel européen » (TCE), a produit un double traumatisme démocratique** : d'abord, le rejet à près de 55 % du projet constitutionnel communautaire a marqué **une forme de rupture dans l'adhésion des Français au programme intégratif européen** ; ensuite, la ratification ultérieure du « Traité de Lisbonne » en 2007, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, a donné le sentiment que **le choix exprimé par les Français n'avait pas été pris en compte**. Depuis, plus aucun référendum national n'a été organisé en France et le principe référendaire semble être désormais devenu un véritable tabou politique. Quant à lui, le « **référendum d'initiative partagée** » **permis par la révision constitutionnelle de 2008** s'avère trop complexe, ce qui limite sa faisabilité : il nécessite **la mobilisation d'1/5 du Parlement (185 élus) et d'1/10 des électeurs (4,8 millions de citoyens inscrits sur les listes électorales)**<sup>261</sup>. Pour ces raisons, si plusieurs procédures de RIP ont été lancées, aucune n'est jusqu'à présent parvenue à recueillir le nombre de signatures d'électeurs requis pour l'organisation en conséquence d'un référendum. Pourtant, le modèle référendaire, s'il était véritablement redynamisé, permettrait aux citoyens de recouvrer le sentiment d'un pouvoir d'empreinte populaire sur le politique toujours existant et efficace : il s'agit là, par ailleurs, d'une urgence démocratique car, selon les données issues de notre enquête, seuls 40 % des Français interrogés sont en accord avec l'idée selon laquelle « les résultats des élections sont toujours respectés pour ensuite constituer la majorité politique qui gouverne »<sup>262</sup>.

Le principe référendaire contient pourtant en lui-même un véritable potentiel civique, il peut agir comme un déclencheur de débat public sur une question précise et circonstanciée. Ainsi, **tout l'intérêt d'un référendum tient dans l'organisation d'un véritable débat d'idées qualitatif sur les plans politique, médiatique et social**. Mais il ne peut exister de bon référendum sans une culture démocratique forte.

<sup>261</sup> Article 11 alinéa 3 de la Constitution du 4 octobre 1958.

<sup>262</sup> « Enquête Civisme 2025 », Verian / Institut Montaigne, Novembre 2025.

**La France est encore l'une des très rares démocraties au monde dans laquelle l'initiative référendaire est essentiellement une initiative présidentielle. Le quasi-monopole référendaire de l'exécutif présidentiel a historiquement apposé sur le référendum une empreinte très personnelle** (empreinte dont le référendum perdu par le Général de Gaulle en 1969, et qui conduira à sa démission, constitue certainement l'exemple le plus éloquent). **Il faut donc dépersonnaliser le référendum pour tendre vers une forme de maturité française vis-à-vis de la démocratie directe.**

De cette façon, si renouer avec le référendum figure parmi les leviers les plus à même de revitaliser notre démocratie, il faut en revanche veiller à **encadrer cette pratique, comme par un contrôle a priori du Conseil constitutionnel afin de vérifier qu'une question soumise aux Français ne soit pas une question inconstitutionnelle** (l'instauration d'un tel mécanisme de contrôle nécessite, par ailleurs, une révision de l'article 11 de la Constitution de 1958). De plus, une seconde réforme constitutionnelle pourrait **permettre la tenue de référendums consultatifs**, donc non-contraignants, afin de consulter les Français, autrement que par les seules enquêtes d'opinion, et ainsi **d'éclairer la décision publique**. Ces référendums consultatifs pourraient, par ailleurs, se tenir **à l'occasion des élections** et porter directement sur les problématiques des échelons concernés, sur l'évaluation des politiques menées ou encore sur les périmètres et les pouvoirs des élus comme des assemblées dans lesquelles siègent ces derniers. À titre d'exemple, lors des élections européennes, un référendum consultatif portant sur l'intégration communautaire ou encore sur l'entrée de nouveaux États-membres dans l'UE pourrait être organisé conjointement aux élections proprement dites. La possibilité de s'exprimer, à la fois à travers un référendum contraignant et, lors d'une élection, au moyen d'un référendum consultatif, serait une réponse appropriée au **sentiment de dépossession décisionnelle et d'impuissance politique des citoyens**.

## Les conventions citoyennes et leurs évolutions

Le modèle des « conventions citoyennes » du CESE<sup>263</sup> pourrait également être renforcé. Depuis 2019, trois « conventions citoyennes » ont été organisées : la « Convention citoyenne pour le climat » en 2019-2020, la « Convention citoyenne sur la fin de vie » en 2022-2023 et la « Convention citoyenne sur les temps de l'enfant » en 2025. Le modèle est aujourd'hui à un tournant, et doit trouver sa juste place, **non pas comme un outil isolé de démocratie délibérative, mais bien comme une partie d'un processus démocratique plus vaste, dont la délibération et la consultation citoyennes sont l'une des étapes indispensables, mais jamais totalement autonomes.** L'enjeu principal est donc **d'intégrer la participation citoyenne dans un continuum démocratique visant à améliorer la qualité des lois et des décisions publiques.** Cela requiert un **contrat clair avec les citoyens, stipulant précisément l'étendue de leurs responsabilités** et le fait qu'ils n'auront pas le dernier mot, tout en s'assurant que le commanditaire politique agisse avec sincérité et intention de donner suite aux travaux. La question de la **redevabilité** est également cruciale : **les décideurs doivent revenir devant les citoyens pour expliquer ce qu'ils ont fait** (ou n'ont pas fait) des propositions, un exercice pour lequel la « Convention citoyenne sur la fin de vie » a créé un nouveau standard international. **Institutionnellement, le défi réside dans le statut à accorder à ces consultations,** pour trouver un juste milieu entre le caractère purement consultatif (jugé trop faible) et l'application sans filtre des propositions.

De plus, **la création d'un statut légal de « citoyen conventionnel », sur le modèle du juré de cour d'assises tiré au sort,** renforcerait la légitimité des citoyens tirés au sort en même temps que cela offrirait un cadre juridique protecteur, notamment vis-à-vis de leurs employeurs. Enfin, **au moyen des technologies dites de « civic tech » et de**

<sup>263</sup> Conseil économique, social et environnemental.

**l'intelligence artificielle, la représentativité des tirés au sort ainsi que les outils mis à leur disposition dans le cadre de leur réflexion au sein des « conventions citoyennes » pourraient être améliorés**

(transparence des données, synthèses statistiques, mesures de l'opinion...). Dans l'ensemble, le modèle conventionnel doit encore démontrer, auprès du public citoyen, toute l'étendue de son utilité et de sa valeur ajoutée démocratiques : à cette heure, seuls 50 %<sup>264</sup> des Français interrogés accordent leur « confiance » aux assemblées citoyennes (un chiffre prometteur et positif mais qui doit encore être amplement amélioré dans l'avenir).

**Sur le plan européen, le modèle conventionnel de la démocratie délibérative tend également à se développer** et à être intégré au fonctionnement régulier des institutions communautaires. De ce point de vue, la « **Conférence sur l'avenir de l'Europe** »<sup>265</sup>, qui s'est tenue

d'avril 2021 à mai 2022 en réunissant 800 Européens tirés au sort et répartis dans quatre panels différents, a certainement constitué l'événement inaugural d'une affirmation exponentielle de la participation citoyenne à l'échelle européenne. Au sortir de cette conférence, 49 propositions et 326 mesures issues de 40 000 contributions différentes ont été retenues après avoir été analysées *via* un audit de faisabilité mais également à travers une étude de conformité légale vis-à-vis des traités européens (95% des propositions et mesures ont été jugées réalisables et adaptées).

<sup>264</sup> Bernard Reber, « Les conventions citoyennes : un espoir sur fond de défiance politique », Note de recherche du CEVIPOF, n° 1, Décembre 2025.

<sup>265</sup> « Conférence sur l'avenir de l'Europe : des propositions citoyennes pour réformer l'UE », Vie Publique – Au cœur du débat public, 10 mai 2022.

*Contact et proximité : porte-à-porte, stratégies  
informationnelles, « civic tech », etc.*

La **distance physique entre citoyens et politiques s'est aggravée dans la plupart des démocraties**. Depuis la première « **net-campagne** » de masse menée par Barack Obama en 2008<sup>266</sup>, les acteurs politiques recourent tous abondamment à la **communication numérique en ligne** et aux logiques de la persuasion 2.0. Si les méthodes de stratégie numérique ne peuvent plus être contournées – **48 % des Français interrogés consultent plusieurs fois par semaine les réseaux sociaux pour « s'informer sur l'actualité »** et, parmi eux, 67 % utilisent Facebook, 47 % Instagram et 25 % TikTok<sup>267</sup> – les démarches physiques – cafés citoyens, porte-à-porte, etc. – restent des techniques d'information politique opérantes et fécondes : elles permettent de « générer de la communication interpersonnelle » et constituent même « sans doute la plus efficace des communications »<sup>268</sup>, y compris dans l'objectif de **réduire la part de l'abstention intermittente et constante** mais aussi d'inciter les 2,9 millions de non-inscrits à procéder à leur enregistrement sur les listes électorales.

Comme le montre notre enquête, **52 % des Français interrogés se considèrent comme « mal informés » concernant « les actions mises en place par les pouvoirs publics et l'État », et seuls 47 % s'estiment « bien informés »**<sup>269</sup> : au-delà des politiques, **les acteurs institutionnels (mairies, communautés de communes, préfetures, conseils départementaux...) pourraient avoir recours au porte-à-porte et aux rencontres individuelles ou collectives pour informer les citoyens sur les actions publiques (comme nombre de maires le**

<sup>266</sup> François Heinderyckx, « Obama 2008 : l'inflexion numérique », *Hermès*, 2011 / 1, n° 59, 2011, p. 135-136.

<sup>267</sup> « Enquête Civisme 2025 », Verian / Institut Montaigne, Novembre 2025.

<sup>268</sup> Céline Braconnier, Jean-Yves Dormagen, « Une démocratie de l'abstention. Retour sur le non-vote et ses conséquences politiques lors des scrutins municipaux et européens de 2014 », *Hérodote*, 2014 / 3, n° 154, p. 42-58.

<sup>269</sup> « Enquête Civisme 2025 », Verian / Institut Montaigne, Novembre 2025.

**font déjà**). Face au manque d'enracinement local, le financement des partis politiques pourrait aussi être conditionné aux rapports directs entretenus avec les citoyens (à condition de pouvoir auditer, de manière fiable et rigoureuse, le nombre de démarches de proximité et de promotion politique *in situ* engagées).

Les innovations proposées par les technologies de « *civic tech* » sont, elles aussi, prometteuses, notamment du point de vue de **l'inclusion citoyenne dans la prise de décision publique**. Apparue au mitan des années 2000, l'expression « *civic tech* » désigne « **l'ensemble des moyens numériques visant à « augmenter » les pouvoirs des citoyens » et à promouvoir une véritable « cybercitoyenneté** »<sup>270</sup>, principalement en mettant en valeur la thématique de la transparence. **Plusieurs plateformes rattachées à ce courant centralisent ainsi des données politiques publiques afin de rendre l'information la plus accessible possible** (en France, des sites comme « NosDéputés.fr », « NosSénateurs.fr » ou encore « ProjetArcadie.com » s'inscrivent explicitement et volontairement dans cette **approche d'« open data » et de « transparency »**).

Les **plateformes de recensement des opinions citoyennes et d'aide à la décision publique** sont les outils les plus innovants de la « *civic tech* ». Créé aux États-Unis en 2007, **le site de pétitions en ligne « Change.org » est désormais présent dans la plupart des pays du monde et comptait, en 2019, 12 millions d'utilisateurs français**<sup>271</sup>. Le modèle développé par la *start-up* française « Flucicity » propose depuis 2015 de **favoriser l'inclusion des citoyens dans l'élaboration de la décision à l'échelle d'une commune** en recueillant leurs avis, points de vue, suggestions et revendications<sup>272</sup>. Au niveau européen, c'est la plateforme « Decidim », originaire de Barcelone, qui s'est trouvée peu à peu intégrée aux actions de consultation numérique des citoyens européens, avec

<sup>270</sup> Pauline Türk, « Civic tech et cybercitoyenneté », in Matthieu Caron, Raphaël Maurel (dir.), *Penser la transition numérique – Vers un monde digital durable*, Paris, L'Atelier, 2023.

<sup>271</sup> « Change.org : qui se cache derrière le numéro 1 de la pétition ? », *Les Echos*, 25 septembre 2019.

<sup>272</sup> « Flucicity : être citoyen au quotidien », *Challenges*, 27 mars 2019.

cependant peu de succès jusqu'ici (défaut de représentativité, plateforme peu connue, difficultés dans l'incitation à l'utilisation de l'outil...). Plus ambitieux encore, **le projet « vTaiwan » inauguré en 2014 propose une « consultation ouverte décentralisée en ligne »<sup>273</sup> pour faire débattre et dialoguer les citoyens taïwanais et leur gouvernement.** « vTaiwan » fait intervenir dans ses espaces de discussion des ministres, des parlementaires, des experts et des acteurs économiques, tous amenés à **échanger avec des citoyens ordinaires connectés.** Ces exemples démontrent que **les technologies numériques ne font pas qu'accroître la distance entre acteurs politiques et citoyens mais peuvent aussi contribuer à l'émergence de nouvelles formes d'inclusion civique** (même si les utilisateurs des outils de « *civic tech* » disposent souvent, déjà, d'**une solide culture politique**).

### Démocratie délibérative : le modèle taiwanais

Le « modèle démocratique taiwanais » repose beaucoup sur le numérique, dont l'importance a été confortée durant la crise Covid (données publiées très régulièrement afin d'informer les citoyens dans un effort de transparence). En 2015, la ministre du numérique Audrey Tang, en collaboration avec des hackers civiques, avait lancé la **plateforme numérique [join.gov.tw](https://join.gov.tw)** (g0v, gouvernement 0). Elle permettait aux citoyens taiwanais de **réagir aux projets de loi du gouvernement avant leur dépôt au parlement, de suivre l'application des décisions et de faire des propositions de réformes.** Depuis 2018, cette plateforme est ouverte aux ressortissants étrangers détenteurs d'un titre de séjour. L'IA facilite et redimensionne ces réponses participatives, et permet de répondre à la défiance démocratique.

<sup>273</sup> « vTaiwan: rethinking democracy », Site officiel.

**Une seconde plateforme est un succès : vTaiwan**, lancée en 2014 et pilotée par le *think tank* Chatham House. Cette **plateforme numérique de consultation des publics** ouvre un espace d'échanges entre les citoyens et leurs gouvernants afin de construire du consensus, d'impliquer concrètement les citoyens à la prise de décision publique et de revivifier la démocratie participative : les Taiwanais peuvent apporter leur contribution, proposer des lois ou être consultés à large échelle grâce à divers instruments qui facilitent l'engagement *via* des messageries instantanées de type chatbox, des séminaires en ligne, des hackathons ou la création et l'animation d'une communauté en ligne.

Cette plateforme, qui sert de modèle à d'autres initiatives « PPPP » (« *People-Public-Private Platform* »), a permis de dépasser des blocages politiques ou de faire aboutir des projets autour d'enjeux variés : la régulation de l'IA ou de la plateforme Uber, les technologies financières, les « *Non-Consensual Intimate Images* » (NCII)... Sur certains sujets qui évoluent très rapidement, elle permet que la législation ne se laisse pas distancer par les avancées technologiques en constante évolution. Sur les 28 initiatives nourries par cette plateforme, 80 % ont conduit à des décisions gouvernementales.

#### d. Retisser du lien commun dans une démocratie des individus

##### *Le bonheur retrouvé du vote : l'élection comme fête républicaine*

La France **archipélisée**<sup>274</sup> : la fortune de cette expression se comprend face au constat d'un pays **polarisé voire fracturé** (une archipélisation que, par ailleurs, nos concitoyens semblent déplorer et regretter, puisque 71 % d'entre eux estimaient, en 2025, « qu'en France les gens ont beaucoup de choses en commun », alors même qu'ils n'étaient que 57 % à approuver cette même idée en 2014<sup>275</sup> – une hausse qui signe comme un refus de résignation face à cette archipélisation galopante). La défiance et le ressentiment des Français vis-à-vis des acteurs politiques ont atteint des niveaux sans précédent et n'ont d'égal que **le déficit de la confiance entre les citoyens eux-mêmes** : selon les données issues de notre enquête, ce sont seulement 28 % des Français interrogés qui souscrivent explicitement à l'idée selon laquelle « on peut faire confiance à la plupart des gens ».<sup>276</sup> De plus, **89 % des Français interrogés considèrent que la violence est en augmentation**<sup>277</sup>. La tripartition politique, apparue en 2017 et aggravée en 2024, ainsi que l'absence de majorité parlementaire ont favorisé la polarisation et, loin de chercher à co-construire des solutions majoritaires, chaque camp politique revendique pour lui-même une hégémonie pourtant largement démentie par les faits électoraux.

<sup>274</sup> Jérôme Fourquet, *L'Archipel Français – Naissance d'une nation multiple et divisée*, Paris, Seuil, 2019.

<sup>275</sup> « Eurobaromètres 2005 - 2025 : l'opinion des Français au prisme des Eurobaromètres », Verian, 2025.

<sup>276</sup> « Enquête Civisme 2025 », Verian / Institut Montaigne, Novembre 2025.

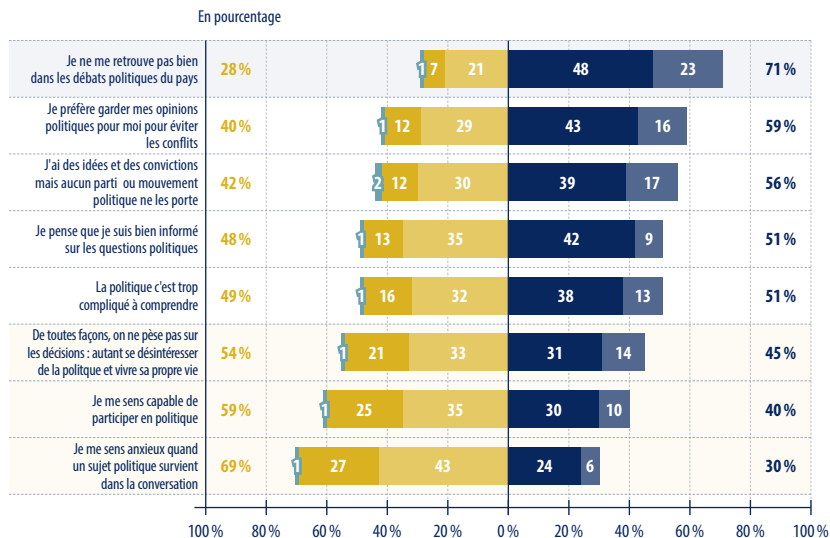
<sup>277</sup> « Fractures françaises – 13<sup>e</sup> édition 2025 », IPSOS / BVA pour Le Monde, l'Institut Montaigne, la Fondation Jean Jaurès et le CEVIPOF, Octobre 2025.

La polarisation politique se mesure dans la société : selon les données de notre « Enquête civisme 2025 », **67 % des Français interrogés ressentent de l'anxiété « quand un sujet politique survient dans une conversation » et 59 % d'entre eux affirment même préférer éviter de faire état de leurs opinions politiques auprès de leurs semblables, afin d'« éviter les conflits »**<sup>278</sup>. Les Français s'accordent cependant sur leur souhait d'un modèle politique alternatif fondé sur la coopération et l'association des bonnes volontés plutôt que sur la conflictualisation et la confrontation systématiques.

<sup>278</sup> « Enquête Civisme 2025 », Verian / Institut Montaigne, Novembre 2025.

## Graphique n° 17 • Rapport à la politique

Voici maintenant une liste de phrases à propos de la politique en France. Pour chacune d'elle, êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout ?



Base : ensemble (3 003)



Source : Verian, enquête civisme.

Certaines crises ont agi comme les révélateurs d'un **désir de fraternité et de cohésion**. En novembre 2015, peu après les attentats djihadistes de Paris et Saint-Denis, 77 % des Français interrogés plébiscitaient l'hypothèse d'un « gouvernement d'union nationale »<sup>279</sup>. Cinq années plus

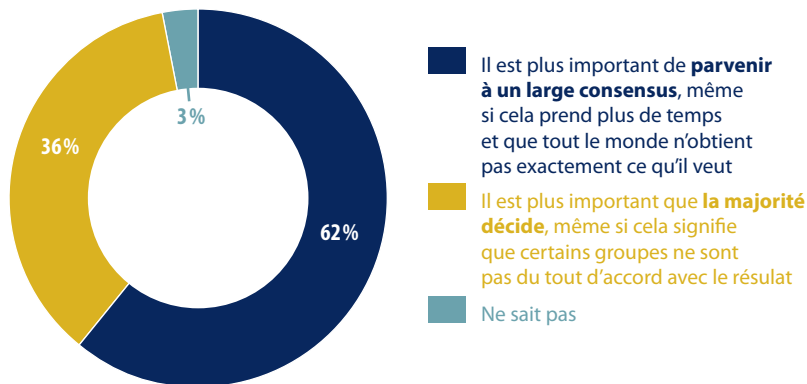
<sup>279</sup> « Attentats : 77 % des Français pour un «gouvernement d'union nationale» », *Le Parisien / AFP*, 23 novembre 2015.

tard, en 2020, lors de la crise sanitaire du Coronavirus, 71 % des Français interrogés approuvaient cette option<sup>280</sup>. Selon notre enquête, **62 % des Français interrogés considèrent qu'« il est plus important de parvenir à un consensus, même si cela prend plus de temps et que tout le monde n'obtient pas exactement ce qu'il veut »**. Seuls 36 % d'entre eux se reconnaissent dans l'idée selon laquelle « il est plus important que la majorité décide, même si cela signifie que certains groupes ne sont pas du tout d'accord avec le résultat »<sup>281</sup>.

### Graphique n° 18 • Vision des citoyens sur ce qui définit une démocratie efficace

Voici deux conceptions d'un bon fonctionnement démocratique, avec laquelle êtes-vous d'accord ?

En pourcentage



Base : ensemble (3 003)

Source : Verian, enquête civisme.

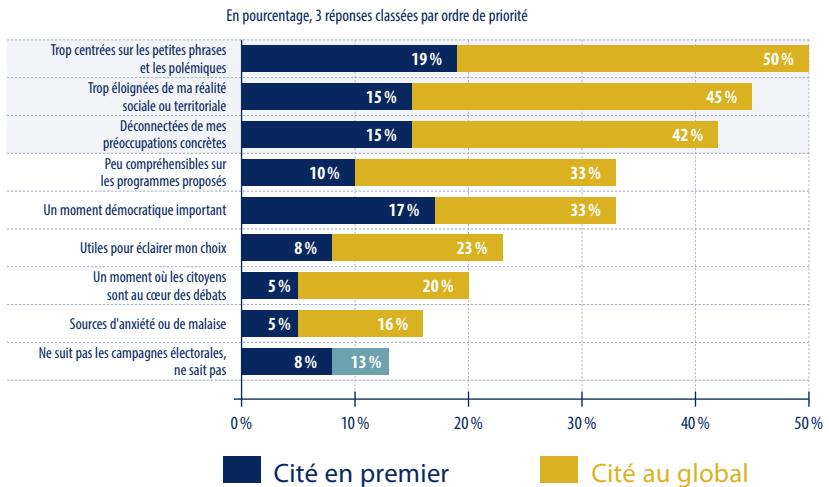
<sup>280</sup> « Les Français et la formation d'un gouvernement d'union nationale après la crise du coronavirus », IFOP, Avril 2020.

<sup>281</sup> « Enquête Civisme 2025 », Verian / Institut Montaigne, Novembre 2025.

Les débats politiques ne reflètent pas réellement les aspirations des citoyens : selon notre enquête, **71 % des Français interrogés confessent ne pas bien se retrouver « dans les débats politiques du pays »<sup>282</sup> et 50 % jugent non seulement les campagnes électorales comme « trop centrées sur les petites phrases et les polémiques » mais encore 45 % les considèrent comme « trop éloignées de [leur] réalité sociale ou territoriale », 42 % les voient comme « déconnectées de [leurs] préoccupations concrètes » et seuls 20 % les identifient comme « un moment où les citoyens sont au cœur des débats »<sup>283</sup>.**

### Graphique n° 19 • Opinion sur les campagnes électorales en France

Et d'une manière générale, diriez-vous que les campagnes électorales en France aujourd'hui, sont...



Base : ensemble (3 003)

Source : Verian, enquête civisme.

<sup>282</sup> *Ibid.*

<sup>283</sup> *Ibid.*

Pour renouer avec la vision des élections comme de moments politiques au sens noble, où s'exerce la liberté démocratique de tous, chaque élection devrait donc être organisée à la manière d'une fête républicaine : **espaces pédagogiques à destination des enfants** pour éveiller une conscience citoyenne du vote, **aménagement** d'un bureau de vote pour qu'il ne soit **pas qu'un lieu de passage** mais un véritable espace de vie sociale...

*Le partenariat entre société civile et société politique : vers la délégation citoyenne*

**89 % des Français interrogés considèrent qu'il est « important pour un citoyen de voter lors des élections » et 66 % affirment qu'ils se sentiraient « coupable[s] de ne pas aller voter lors d'une élection ».** 87 % d'entre eux soutiennent l'hypothèse d'au moins un référendum par an, 83 % se montrent favorables au « référendum d'initiative citoyenne » (RIC), **84 % estiment que « voter blanc devrait être reconnu comme un suffrage exprimé » et 76 % d'entre eux plébiscitent l'idée d'un projet de réforme qui permettrait aux citoyens de « pouvoir voter pour mettre fin au mandat d'un élu »**<sup>284</sup>. Si une majorité de Français demeure attachée à la démocratie électorale et aux fondamentaux de la représentation politique, **une part importante d'entre eux souhaite néanmoins plus de démocratie directe et de contrôle sur l'action publique : 73 % des Français interrogés souscrivent ainsi à la formule selon laquelle « c'est le peuple et pas les responsables politiques qui devrait prendre les décisions les plus importantes » et 64 % d'entre eux estiment que le « système politique » ne leur permet pas, en l'état actuel, « d'avoir une influence sur la politique »**<sup>285</sup>.

<sup>284</sup> *Ibid.*

<sup>285</sup> *Ibid.*

Ils sont prêts, pour certains, à s'engager, mais hors des cadres habituels des partis politiques : selon notre enquête, **56 % des Français interrogés affirment qu'« aucun parti ou mouvement politique » ne porte leurs « idées et convictions » personnelles** (54 % d'entre eux ne souscrivent toutefois pas à l'idée selon laquelle il serait préférable de « se désintéresser de la politique » pour mieux se focaliser sur « sa propre vie »)<sup>286</sup>. Les Français font montre, dans l'ensemble, d'une certaine satisfaction individuelle (à hauteur de 70 % selon notre enquête) nuancée par un pessimisme profond quant au destin de leur propre pays : **81 % d'entre eux trouvent « difficile d'être optimiste pour le futur de notre société »**<sup>287</sup>.

Si l'on agrège entre elles la part des Français qui souhaitent « jouer un rôle plus actif dans la vie démocratique » (27 %) et la part de ceux qui ne l'excluent pas « selon le contexte ou les propositions » (32 %), une importante réserve de ressources civiques inexploitées apparaît : **59 % des Français pourraient, potentiellement, « jouer un rôle plus actif dans la vie démocratique de notre pays » pour peu que les conditions propices à un tel investissement se trouvent réunies**<sup>288</sup> – ce « réservoir civique » est examiné dans le détail dans la seconde partie de ce rapport.

Les **responsables politiques** doivent donc **apprendre à diriger et à décider autrement, ils doivent se défaire en partie de leur monopole politique par la délégation aux citoyens d'une part du pouvoir de diagnostic et de décision publics**. « *Civic tech* », consultations citoyennes, référendums contraignants... : les outils sont là pour **résorber ce véritable « malaise dans la démocratie »**<sup>289</sup> dont la **fracture civique, la polarisation idéologique et la défiance anti-institutionnelle sont les révélateurs**, et notre enquête dessine les contours d'une importante réserve de ressources civiques inexploitées.

<sup>286</sup> *Ibid.*

<sup>287</sup> *Ibid.*

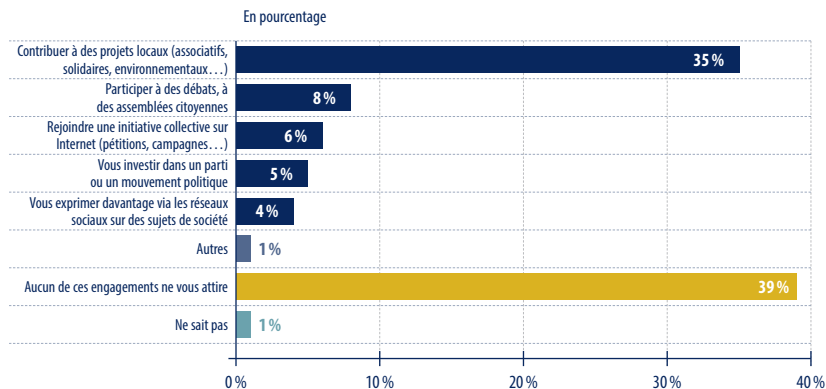
<sup>288</sup> *Ibid.*

<sup>289</sup> Jean-Pierre Le Goff, *Malaise dans la démocratie*, Paris, Stock, 2016.

**C'est à l'échelon local et territorial que l'attraction civique est la plus manifeste.** Si seulement 5 % des Français interrogés jugent « motivant » de s'investir « dans un parti ou un mouvement politique » et que seuls 6 % d'entre eux jugent là aussi « motivant » le fait de « rejoindre une initiative collective sur internet (pétitions, campagnes...) », en revanche **35 % de ces Français estiment que participer à « des projets locaux (associatifs, solidaires, environnementaux) » constitue le plus motivant des engagements (c'est-à-dire l'un de ceux qui serait susceptible de leur donner « vraiment envie »)**<sup>290</sup>.

### Graphique n° 20 • Préférences en matière d'engagement civique et politique

À vos yeux, quel type d'engagement serait le plus motivant pour vous, qui vous donnerait vraiment envie ?



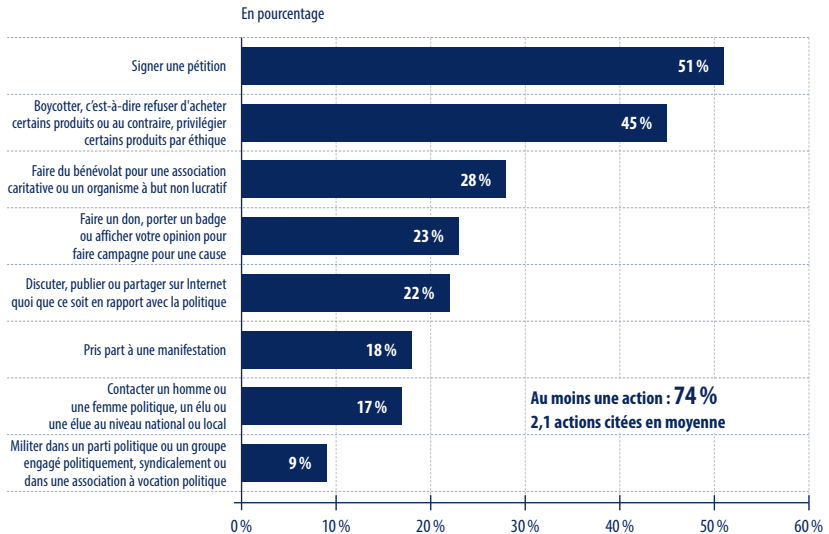
Base : ensemble (3 003)

Source : Verian, enquête civisme.

<sup>290</sup> « Enquête Civisme 2025 », Verian / Institut Montaigne, Novembre 2025.

## Graphique n° 21 • Participation civique et actions menées au cours des 12 derniers mois

En dehors des élections, il existe différents moyens pour essayer d'améliorer les choses en France ou pour empêcher qu'elles aillent mal. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous fait l'une des choses suivantes ?



Base : ensemble (3 003)

Source : Verian, enquête civisme.

Une meilleure inclusion des citoyens dans les espaces politiques passe aussi par une meilleure inclusion des acteurs économiques au sein du champ décisionnel : **58 % des Français interrogés sont favorables à l'idée de « nommer des ministres issus du monde de l'entreprise »**<sup>291</sup>

<sup>291</sup> « Fractures françaises - 13<sup>e</sup> édition 2025 », IPSOS / BVA pour Le Monde, l'Institut Montaigne, la Fondation Jean Jaurès et le CEVIPOF, Octobre 2025.

(dans l'espoir d'une gestion réputée plus pragmatique et plus comptable des affaires de l'État).

Selon notre enquête, **44 % des Français interrogés estiment de leur côté que, pour « donner davantage envie aux citoyens de s'engager », il faut que « le système politique soit plus transparent », ce qui passe, pour 33 % d'entre eux, par l'ouverture à « des profils venant de la société civile »**<sup>292</sup>. Localisme, transparence, partenariat entre acteurs civils et acteurs politiques, désir d'expression et d'influence populaires... : **l'attachement démocratique est fort et va de paire avec la volonté de reprendre le contrôle sur l'action publique**. Un ensemble de revendications qui ne peut plus être ignoré à l'heure de la montée en puissance de certaines options politiques illibérales car, comme l'écrivait le politiste Laurent Bouvet, **il ne faut jamais oublier que « le peuple de la démocratie est le même peuple que celui du populisme »**<sup>293</sup>.

<sup>292</sup> « Enquête Civisme 2025 », Verian / Institut Montaigne, Novembre 2025.

<sup>293</sup> Laurent Bouvet, *Le sens du peuple – La gauche, la démocratie, le populisme*, Paris, Gallimard (coll. Le Débat), 2012.

## 2 Résultats de l'enquête

Cette deuxième partie de notre rapport se base sur les résultats de l'enquête menée par l'Institut Verian. Elle a pour objectif de prolonger toute la dimension théorique développée dans la première partie, en **interrogeant les Français sur leur perception du civisme, leur désir d'engagement et les obstacles susceptibles de les en empêcher**. Les résultats de l'enquête nous permettent à la fois **d'identifier un réel vivier civique à mobiliser**, mais aussi de **mieux comprendre les définitions que les Français donnent du « bon citoyen »**, d'identifier ce qu'ils perçoivent comme des **obstacles (ou freins) à l'engagement et quels seraient les leviers susceptibles de les lever**.

### 2.1. LES REPRÉSENTATIONS ORDINAIRES DU « BON CITOYEN »

Dans le cadre de l'enquête, nous avons interrogé l'échantillon sur ce que signifiait, selon ses membres, être « un bon citoyen ». Dix options de réponses étaient proposées, chaque personne ayant la possibilité d'en choisir trois, classées par ordre de priorité : voter régulièrement aux élections ; respecter les lois et règlements ; payer ses impôts ; s'engager dans des associations ; avoir une activité politique ; aider les personnes défavorisées ; défendre l'environnement ; s'informer sur la politique ; respecter les opinions différentes ; consommer de manière éthique. Une onzième option permettait enfin d'indiquer une autre qualité, librement formulée.

L'analyse des réponses à une question à choix multiples hiérarchisés n'est pas simple : 720<sup>294</sup> « patterns » théoriques de réponses sont possibles, ce qui constitue un matériau d'analyse d'une très grande richesse.

<sup>294</sup> 10 choix possibles au rang 1 × 9, au rang 2 × 8 et au rang 3.

**En pratique, l'enquête met en évidence un nombre très inférieur de configurations réellement utilisées** par les personnes interrogées : on observe un peu moins de 500 « patterns » distincts (498 exactement), dont la grande majorité apparaissent de manière marginale tandis **qu'une trentaine seulement rassemblent une part substantielle des réponses.**

Ce décalage marqué entre le nombre théorique de combinaisons possibles et le nombre de « patterns » réellement observés n'est pas anodin. **Il indique que, malgré la liberté offerte par la consigne d'enquête (choisir trois qualités parmi dix et les classer), les préférences civiques des enquêtés ne s'organisent pas de manière aléatoire, mais selon un ensemble limité de schémas d'opinions récurrents** qui définissent le périmètre des représentations ordinaires de la citoyenneté. L'immense majorité des combinaisons possibles ne se rencontre jamais, tandis qu'une partie seulement concentre les réponses observées. Les personnes interrogées utilisent un répertoire de conceptions du civisme structuré autour d'un petit nombre de « routines » normatives : des manières socialement structurées d'articuler les devoirs institutionnels, la participation électorale, la tolérance ou, moins fréquemment, l'engagement social et environnemental. Cela confirme également que les ressources cognitives mobilisées pour répondre à ce type de questions ne sont pas infiniment diversifiées : **les individus s'appuient sur des modèles de civisme déjà intériorisés ou diffusés socialement**, ce qui explique que, sur les 720 « patterns » possibles, moins d'une trentaine structurent effectivement la majorité des réponses.

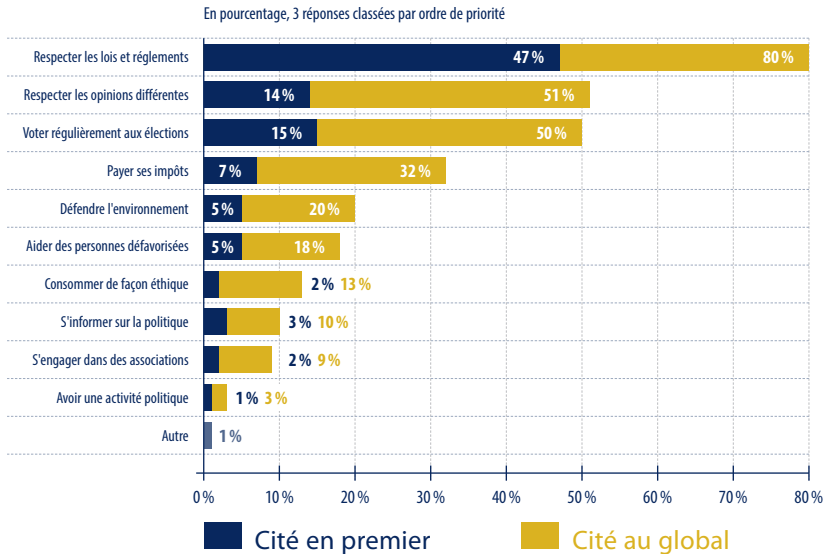
**Les données de notre enquête permettent ainsi de saisir une véritable « grammaire civique »**, fortement structurée et traversée de lignes de séparation : soutien appuyé aux dimensions « classiques » du civisme, normativité morale et exigences plus contemporaines d'implication sociale ou de responsabilité environnementale.

a. Les qualités dominantes associées au  
« bon citoyen » : obligations légales et normatives

Commençons par le plus simple, l'analyse des fréquences avec lesquelles ont été choisies les trois possibilités de réponses parmi les dix. Cette analyse révèle une hiérarchie particulièrement nette. **Parmi les dix qualités proposées, trois dominant massivement : « respecter les lois et règlements », « respecter les opinions différentes » et « voter régulièrement aux élections ».** La première s'impose fortement, retenue par une très large majorité des enquêtés. Les deux autres, bien que moins centrales, rassemblent tout de même près de la moitié de l'échantillon.

Graphique n° 22 • Qualité d'un « bon citoyen »

Selon vous, quelles qualités sont essentielles pour être un « bon citoyen » ?



Base : ensemble (3 003)

Source : Verian, enquête civisme.

Ces résultats traduisent une représentation assez « classique » du civisme dans la tradition républicaine française : **le « bon citoyen » apparaît d’abord comme un sujet de droit, défini par un rapport de conformité à la règle commune et par une participation minimale au système politique.** Le vote demeure l’expression la plus soutenue de ce rapport à la communauté politique. **Le respect des opinions différentes, quant à lui, fait entrer dans le registre civique une dimension morale qui se situe à l’intersection de la civilité, du pluralisme démocratique et de la tolérance.** Autrement dit, la citoyenneté est simultanément appréhendée comme un statut (être en conformité avec la loi), un devoir (participer au fonctionnement du système représentatif) et une disposition (faire preuve d’ouverture à l’égard de la diversité des points de vue).

**À l’opposé, les qualités associées à l’engagement, à la solidarité, à la responsabilité écologique ou à la participation politique n’occupent qu’une place plus secondaire** sans être pour autant reléguées à des formes marginales de la citoyenneté : elles témoignent d’un imaginaire civique plus horizontal, plus relationnel et parfois plus critique, de l’existence de registres d’opinions dans lesquels la citoyenneté est associée à la capacité d’agir, d’aider, de défendre ou de changer l’ordre social. Mais ces registres sont loin de constituer des piliers majoritaires de la définition ordinaire du civisme.

#### **b. L’ordre des priorités dans la définition du « bon citoyen »**

On peut aller plus loin dans l’analyse en tenant compte de l’ordre dans lequel les personnes interrogées ont classé leurs trois choix préférés en matière de définition du « bon citoyen ». **Le premier rang, celui de la qualité jugée la plus fondamentale, est dominé par la prééminence du respect des lois.** Il ne s’agit pas seulement d’une simple adhésion de façade à la norme : **cette primauté donne au respect des lois le rôle de principe organisateur de la citoyenneté en France.** L’analyse

des préférences de second et de troisième rang restitue ce que nous avons observé précédemment lors du simple examen des fréquences de ces préférences : **le vote (« voter régulièrement aux élections ») et la tolérance (« respecter les opinions différentes ») apparaissent très souvent en position seconde et troisième** venant compléter la qualité première par un registre de participation politique d'un côté, et par un registre moral de l'autre.

La constance avec laquelle ces trois qualités structurent les représentations ordinaires de la citoyenneté (respecter les lois et règlements, voter régulièrement aux élections, respecter les opinions différentes), quelle que soit la position dans le classement, dessine un noyau stable de valeurs civiques partagées. Pour autant, cela n'est pas le signe d'un consensus uniforme (nous verrons plus loin que ce registre de réponses est privilégié par certains profils sociologiques) mais plutôt celui d'un accord profond sur les éléments constitutifs de la citoyenneté, ce qui explique sans doute que les autres registres (engagement, entraide, écologie, participation active) apparaissent moins choisis. Au plan méthodologique, il faut également rappeler que nous avons demandé de choisir trois qualités du « bon citoyen » et que leurs fréquences et leur hiérarchisation pourraient être différentes si nous avons demandé seulement deux choix ou au contraire quatre.

### c. Des combinaisons d'opinions fortement structurées

Si la combinaison de réponses la plus fréquente est celle qui classe en premier le respect des lois, en second le vote régulier aux élections et en troisième le respect des opinions différentes, elle est loin d'être la seule combinaison de réponses possibles. On constate, chez les personnes interrogées, une **très grande diversité des conceptions individuelles du civisme même si un nombre plus limité de pôles balisent le champ des opinions à propos de ce qu'est un « bon citoyen ».**

La diversité des combinaisons d'opinions est manifeste : plusieurs centaines de « triplets » différents (chaque triplet est une combinaison des opinions exprimées en premier, second et troisième choix) apparaissent dans les données, signe que les manières de composer le civisme sont multiples. Pourtant, là encore, loin d'être aléatoires, beaucoup de ces combinaisons reproduisent les configurations déjà identifiées : le respect des lois apparaît en première position dans une large proportion des triplets les plus fréquents, suivi du vote, du paiement de l'impôt ou de la tolérance. **Les combinaisons où la tolérance occupe la première ou la seconde position forment un autre ensemble identifiable, quoique minoritaire.** Plus à la marge apparaissent des combinaisons où la solidarité, l'engagement associatif ou la défense de l'environnement s'articulent entre elles ou se combinent ponctuellement avec les devoirs civiques classiques.

Cette structure indique l'existence d'un « pluralisme » des conceptions ordinaires de la citoyenneté mais encadré par des profils de réponses récurrents et dominants : **les conceptions civiques varient, mais elles s'inscrivent dans un espace de possibilités fortement structuré.** Les combinaisons ne sont pas infinies : elles reflètent des manières de penser la citoyenneté, intériorisées et socialisées, des formes instituées de rapport au politique et à autrui.

#### d. Le premier choix comme révélateur des priorités civiques

Pour rendre intelligible toute cette « diversité structurée » des combinaisons de réponses, on peut regrouper les personnes interrogées selon une méthode très simple : il s'agit de regrouper de façon thématique les personnes en fonction de leur premier choix. En donnant un statut plus important aux premiers choix exprimés par les personnes interrogées, quels que soient leurs deuxième et troisième choix, on peut encore mieux identifier les grandes tendances des priorités de l'opinion à propos du « bon citoyen ».

**Un premier ensemble de priorités est celui du « civisme institutionnel »,** un regroupement des personnes interrogées qui placent en premier l'un des trois devoirs civiques « classiques » : voter régulièrement aux élections ; respecter les lois et règlements ; payer ses impôts. C'est une conception institutionnelle et normative du civisme qui s'exprime ici : la citoyenneté est d'abord un ensemble d'obligations vis-à-vis de la collectivité et de l'État (légalité, participation électorale, contribution fiscale). Les personnes qui classent en premier l'une de ces trois qualités sont largement majoritaires (68 % des personnes interrogées), **un résultat qui confirme ce que nous avons vu précédemment.**

**Un second ensemble de priorités est celui des personnes qui partagent un « civisme éthique et solidaire »,** Il s'agit des personnes qui placent en premier les qualités du bon citoyen relevant de l'engagement social, de la responsabilité morale ou de l'éthique environnementale : s'engager dans des associations ; aider les personnes défavorisées ; défendre l'environnement ; consommer de façon éthique. Il s'agit ici d'une conception horizontale de la citoyenneté tournée vers les relations sociales, la protection des plus vulnérables ou la responsabilité écologique. **Ce sont 14 % des personnes interrogées.**

**Un ensemble de priorités est celui des personnes qui adhèrent à un « civisme libéral-pluraliste », fondé sur le respect des opinions des autres comme qualité première du bon citoyen.** Centré sur la tolérance et le respect des opinions des autres, **ce groupe compte également 14 % des personnes interrogées.**

**Enfin, le quatrième ensemble est le plus marginal, voire clairement résiduel, celui qui soutient un « civisme politique »** et met en premier rang le fait d'avoir une activité politique ou s'informer sur la politique. Il s'agit d'une conception plus politique (voire politisée) du civisme : le « bon citoyen » est celui qui s'intéresse au fonctionnement du système politique ou qui participe activement au débat public. Mais force est de constater que cette conception est **très minoritaire dans l'échantillon**

**(4 %). Ce faible pourcentage traduit une dimension récurrente qui traverse toute notre enquête : ce ne sont pas les voies classiques de la politique ou de la vie partisane qui représentent aux yeux des Françaises et des Français le chemin le plus motivant pour l'engagement et la conduite d'un projet de vie en tant que « bon citoyen ».**

Ces analyses montrent que les représentations mentales à propos du « bon citoyen » ne sont pas monolithiques : on distingue clairement une grande tendance, structurée par les devoirs institutionnels puis des tendances secondaires organisées autour de l'engagement solidaire, de la responsabilité éthique ou du respect et de la tolérance vis-à-vis des opinions des autres. L'engagement politique au sens partisan et classique du terme est quant à lui très loin derrière et très minoritaire.

## **2.2. LES CONDITIONS PERÇUES DE L'ENGAGEMENT : ENTRE FREINS ET LEVIERS**

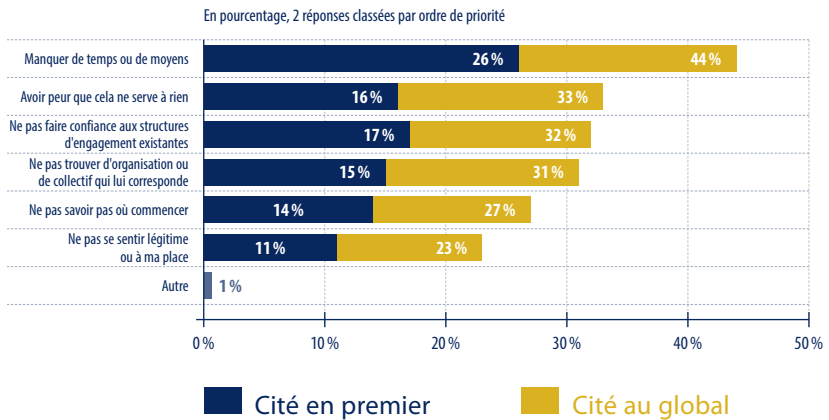
Comment, maintenant, redonner aux citoyens l'envie de s'engager ? Il ne s'agit plus ici des registres d'opinion à propos du « bon citoyen » mais de deux autres volets de notre enquête : quels sont les freins que les Françaises et les Français perçoivent pour s'engager et jouer un rôle plus actif dans la vie civique ? Et quels leviers pourraient les amener à moins douter, voire à moins redouter, le passage vers l'acte d'engagement ? En d'autres termes, quels sont les « *stop and go* » que les Françaises et les Français perçoivent en matière d'engagement civique ?

Pour saisir l'écart entre l'envie et le passage à l'acte, nous avons demandé aux personnes interrogées à quelles conditions elles pourraient être amenées à s'engager. **Le manque de temps** est souvent cité comme facteur limitant l'implication dans la vie civique, 26 % des personnes interrogées le citent en première position, 28 % le citent en seconde position, ce qui fait au total 44 % de citations. D'autres facteurs sont cités : **la peur que cela ne serve à rien** (citée en premier par 16 % et

17 % en second), **le manque de confiance dans les structures d'engagement existantes** (cité en premier par 17 % et 15 % en second), **le fait de ne pas trouver d'organisation, ou de collectif qui corresponde** (15 % en premier et 16 % en second).

### Graphique n° 23 • Facteurs limitant l'implication dans la vie civique et politique

Selon vous, qu'est ce qui peut empêcher quelqu'un qui a envie de s'engager dans une cause ou une action civique ou politique de le faire ?



Base : ensemble (3 003)

Source : Verian, enquête civisme.

Comme on le voit, **ce sont des considérations à la fois pratiques, presque factuelles** (manque de temps, ne pas savoir par où commencer) **et des considérations sur la légitimité de l'engagement** (peur que cela ne serve à rien, ne pas se sentir légitime, ne pas faire confiance aux structures d'engagement existantes) qui sont évoquées.

**Quel regard portent les personnes interrogées sur les leviers à actionner pour favoriser l'engagement ?** Nous avons demandé aux enquêtés d'indiquer, parmi dix propositions, ce qui devrait changer pour donner davantage envie aux citoyens de s'engager. Trois réponses au maximum pouvaient être sélectionnées, sans classement hiérarchique entre elles.

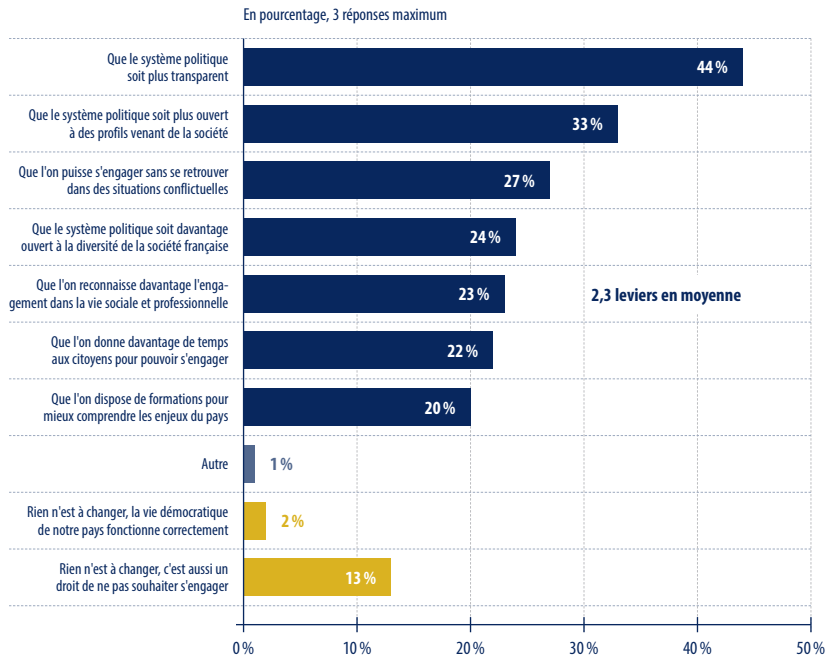
Les réponses entre lesquelles les personnes devaient faire leur trois choix couvraient un large éventail : les contraintes pratiques, la reconnaissance sociale, les enjeux de compétences, les défaillances du système politique, mais aussi le droit assumé au non-engagement :

1. Que l'on donne davantage de temps aux citoyens pour pouvoir s'engager
2. Que l'on puisse s'engager sans se retrouver dans des situations conflictuelles
3. Que l'on reconnaisse davantage l'engagement dans la vie sociale et professionnelle
4. Que l'on dispose de formations pour mieux comprendre les enjeux du pays
5. Que le système politique soit plus transparent
6. Que le système politique soit plus ouvert à des profils venant de la société
7. Que le système politique soit davantage ouvert à la diversité de la société française
8. Autre (précisez) : \_\_\_\_\_
9. Rien n'est à changer, la vie démocratique de notre pays fonctionne correctement
10. Rien n'est à changer, c'est aussi un droit de ne pas souhaiter s'engager

Les résultats montrent très clairement que les citoyens ne choisissent pas au hasard parmi ces options de réponses : les pourcentages révèlent des régularités fortes et des clivages sur la manière de concevoir l'engagement.

## Graphique n° 24 • Leviers pour renforcer l'envie d'engagement civique et politique

Que faudrait-il changer pour donner l'envie aux citoyens de s'engager ?



Base : ensemble (3 003)

Source : Verian, enquête civisme.

Regardons tout d'abord les pourcentages de chacun des dix items proposés. Les pourcentages révèlent immédiatement un élément décisif : **les réponses portant sur le fonctionnement du système politique arrivent très largement en tête. L'item 5 (« que le système politique**

**soit plus transparent») est le plus sélectionné** de toute la batterie avec 44 % de citations. **Cet item dépasse nettement tous les autres et s'impose comme la première demande citoyenne pour favoriser l'engagement. L'item 6 (« plus ouvert à des profils venant de la société») atteint 33 % et l'item 7 (« davantage ouvert à la diversité») 24 %.** Ensemble, ces trois items composent le cœur d'une opinion qui domine nos données : **l'engagement devient désirable si le système politique devient plus transparent, plus ouvert, plus inclusif et mieux représentatif de la société.** Encore une fois, cela confirme l'un des fils directeurs de notre enquête : **l'insatisfaction sur la manière dont le système politique prend en charge les aspirations et les potentiels en matière d'engagement civique se confirme.**

À côté de ces demandes que l'on peut presque qualifier de « **demande de réformes du système politique** », un groupe de réponses renvoie aux conditions pratiques et cognitives de l'engagement. Elles sont moins fréquemment sélectionnées mais restent significatives des opinions en matière de leviers à actionner pour donner davantage envie aux citoyens de s'engager :

- que l'on donne davantage de temps aux citoyens (item 1) : 22 % ;
- que l'on puisse s'engager sans se retrouver dans des conflits (item 2) : 27 % ;
- que l'on reconnaisse davantage l'engagement dans la vie sociale et professionnelle (item 3) : 23 % ;
- que l'on dispose de formations pour mieux comprendre les enjeux (item 4) : 20 %.

**Ces pourcentages montrent que l'engagement est également perçu comme potentiellement coûteux, risqué ou insuffisamment valorisé.** Mais ce registre d'opinions reste moins central que celui des attentes ou demandes de profondes réformes venant du système politique.

Enfin, on observe deux items marquant une forme de distance avec l'idée même de l'engagement : « rien n'est à changer, la vie démocratique du pays fonctionne normalement » nous disent seulement 2 % des personnes interrogées tandis que 13 % revendiquent leur droit de retrait vis-à-vis de l'engagement (« c'est un droit de ne pas souhaiter s'engager » nous disent-ils.

### a. Les registres des demandes citoyennes pour favoriser l'engagement

Comme nous l'avons fait pour l'analyse des réponses aux qualités du bon citoyen, nous pouvons aller plus loin en tenant compte des trois choix que pouvaient faire les personnes interrogées en matière de leviers de l'engagement. Notre questionnaire proposait 10 options possibles de réponses et trois choix maximum, il était donc théoriquement possible d'obtenir 175 patterns de réponses. Nous en avons observé 123 sur les 175 possibles. L'analyse de ces 123 patterns<sup>295</sup> observés révèle une structuration cohérente et sociologiquement ancrée du rapport à l'engagement. Comme nous l'avons fait pour les opinions à propos du bon citoyen, nous pouvons tout d'abord identifier les patterns de réponses dominant.

**Un premier registre d'opinions est celui des purs « réformateurs du système politique », ceux qui n'expriment parmi leurs trois choix que des opinions favorables à la transparence et à l'ouverture du système politique.** Les personnes interrogées combinent ici des réponses centrées sur les réponses 5, 6 ou 7 (que le système politique soit plus transparent, que le système politique soit plus ouvert à des profils venant de la société, que le système politique soit davantage ouvert à la diversité de la société française). S'exprime ici une très forte demande de réforme du système politique : la transparence, l'ouverture du système politique et la représentativité ne sont pas des éléments

<sup>295</sup> Pour créer ces patterns et effectuer le codage barycentrique, nous avons été aidés dans nos scripts d'analyse des données par ChatGPT.

secondaires, mais bien au cœur de ce qui pourrait réellement redonner envie de s'engager. **Ce type de réponse représente à lui seul 21 % de l'échantillon, pour qui l'engagement redeviendra désirable si le système politique devient plus transparent, plus représentatif, plus ouvert.**

**Le second registre est celui des « pragmatiques de l'engagement » : ici, les personnes interrogées** mettent l'accent sur les conditions pratiques qui pourraient rendre plus facile leur implication civique : le temps, la reconnaissance sociale ou professionnelle, les situations moins conflictuelles ou le suivi de formations pour comprendre les enjeux. Ces répondants expriment un rapport « concret » à l'engagement : il est limité par des contraintes de temps, de charge mentale, de compétences perçues ou de reconnaissance sociale. **Pour près de 17 % des personnes interrogées, l'engagement est conditionné avant tout par un certain pragmatisme et dépend d'aménagements matériels.**

**Le troisième registre est celui des « désengagés satisfaits »**, un profil ultra-minoritaire mais qui ne peut être assimilé à aucun autre : ce sont les 2 % des personnes interrogées pour qui « rien n'est à changer, la vie démocratique de notre pays fonctionne correctement ».

**Le quatrième registre est celui des « désengagés revendicatifs » : 13 % des personnes que nous avons interrogées déclarent et revendiquent leur « droit de ne pas souhaiter s'engager ».** Ce résultat suggère un rapport distinct à la citoyenneté : non pas l'indifférence ou l'apathie mais la revendication explicite du droit à la distance, à la non-participation.

Enfin, **un dernier registre regroupe ceux que nous qualifions « d'hybrides »**, un profil qui combine différentes opinions en matière de ce qu'il faudrait changer pour donner envie de s'engager dans notre vie démocratique. **Ce registre d'opinions est le plus nombreux (47 %)**, on observe en son sein des régularités : de nombreux profils de réponses

combinent un des items relatifs à la transparence ou l'ouverture du système politique (5, 6, ou 7) et un item de type « pragmatique » (1 à 4). Cette diversité traduit des demandes plus hétérogènes mais moins marquées d'une seule opinion dominante.

Que retenir de toutes ces analyses en matière de freins et de leviers pour l'engagement ?

**Premièrement : une demande massive de réforme politique.** Avec 44 % de mentions pour la transparence, 33 % pour l'ouverture à des profils issus de la société et 24 % pour une meilleure représentativité, la demande de réforme institutionnelle domine largement. L'analyse des patterns de réponses ne fait que confirmer le résultat massif de l'enquête : le système politique est souvent perçu comme trop fermé, pas assez ouvert, il est considéré comme un obstacle ou un repoussoir.

**Deuxièmement : une demande très significative d'accroître les capacités à s'engager même si l'engagement est perçu comme potentiellement coûteux.** Les items de réponse qui captent le souhait que l'on donne davantage de temps aux citoyens, que des formations leur soient proposées, que l'engagement soit davantage reconnu socialement, que l'on puisse s'engager sans se retrouver dans des situations conflictuelles (entre 20 % et 27 %) montrent aussi que l'engagement implique du temps, de la charge mentale, des risques de conflits, un effort de compréhension. Cette demande « capacitaire » vis-à-vis de l'engagement est loin d'être négligeable dans les données de l'enquête.

**Troisièmement : un pôle assumé de non-engagement.** Avec 13 % de citation, l'opinion selon laquelle c'est « un droit de ne pas souhaiter s'engager » constitue un véritable pôle autonome : une minorité importante revendique la possibilité du retrait. Nos analyses ultérieures devront regarder s'il s'agit là d'apathie, d'une vision décomplexée du « bon citoyen » ou d'une frustration exprimée à l'égard d'un système politique qui ne donne d'autre envie que de s'en protéger.

### 2.3. LES FRANÇAIS ET LE RÉSERVOIR POTENTIEL DE L'ENGAGEMENT CIVIQUE

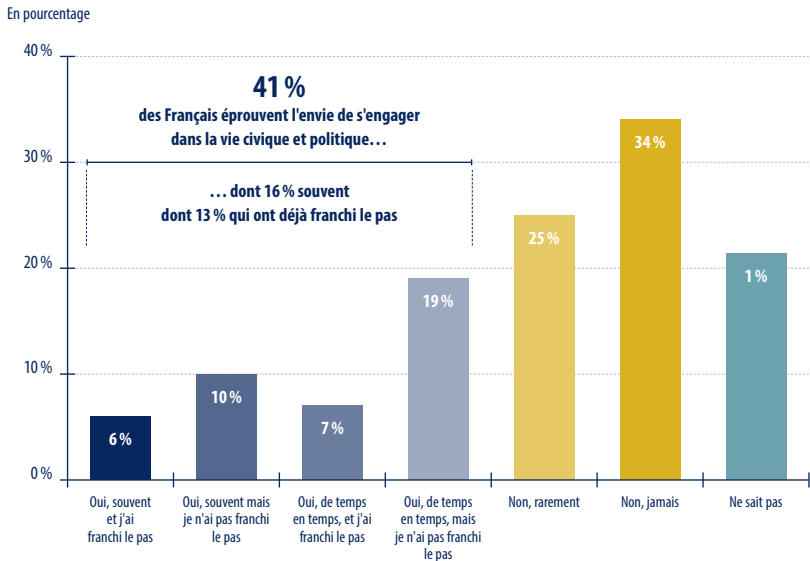
#### a. S'engager : de l'envie à l'action

Pour que l'on puisse parler de freins à l'engagement ou de leviers facilitateurs, encore faut-il constater qu'un potentiel d'engagement s'exprime. Notre enquête propose deux indicateurs de « potentiel pour l'engagement civique ». Le premier indicateur mesure **l'envie de « s'engager dans une cause ou une action civique ou politique pour jouer un rôle plus actif dans la vie démocratique de notre pays »** tandis que le second mesure **le souhait de « jouer un rôle plus actif dans la vie démocratique de notre pays »**. Ces deux indicateurs, bien que fortement corrélés, captent deux facettes du potentiel civique : le premier fait référence à **l'idée de « s'engager »** et les réponses proposées aux personnes enquêtées mesurent l'écart entre l'intention de s'engager et le fait de franchir le pas ; le second capte **une disposition plus globale vis-à-vis d'un « rôle plus actif » dans la vie démocratique**, et les réponses proposées mesurent la certitude ou l'hésitation vis-à-vis de ce souhait.

Quel que soit celui des deux indicateurs considérés, **un important potentiel d'engagement pour jouer un rôle plus important dans la vie démocratique du pays s'exprime clairement : 41 % des personnes interrogées éprouvent l'envie de s'engager dans la vie civique et politique**, dont 16 % souvent et 13 % qui ont déjà franchi le pas ; **27 % expriment la volonté de jouer un rôle plus actif dans la vie démocratique**. Ces deux résultats fondamentaux pour notre étude montrent **l'existence d'un important réservoir d'engagement potentiel en France**.

## Graphique n° 25 • Désir de jouer un rôle actif dans la vie civique et politique

Au cours de la période récente, avec-vous déjà ressenti l'envie de vous engager dans une cause ou une action civique ou politique pour jouer un rôle plus actif dans la vie démocratique de notre pays ?



Base : ensemble (3 003)

Source : Verian, enquête civisme.

Il est important d'analyser en profondeur les contours de ce périmètre : non seulement il s'agit d'analyser la sociologie de ce « réservoir d'engagement » (est-il homogène ?) mais, plus important encore, il s'agit de savoir **quelles sont les « cibles » potentielles d'une future plateforme opérationnelle** : l'homogénéité ou l'hétérogénéité de ce réservoir nous en dira davantage sur le caractère unifié ou diversifié de la plateforme et de ses outils / leviers / actions.

Plutôt que d'analyser séparément les deux indicateurs, il est plus intéressant de les combiner. Si la corrélation est forte entre les deux, elle n'est pas parfaite : cela montre que **les deux indicateurs mesurent des facettes complémentaires de l'envie ou du souhait de s'engager dans la vie civique et démocratique du pays** : ainsi, parmi les personnes déclarant avoir souvent ressenti l'envie de s'engager et avoir franchi le pas, **55 % déclarent en même temps qu'elles aimeraient « sans hésitation jouer un rôle plus actif dans la vie démocratique du pays »**. L'avantage méthodologique de combiner ces deux indicateurs est de pouvoir disposer d'un gradient du potentiel civique dans deux dimensions simultanément : franchir ou non le pas, en avoir vraiment envie ou hésiter. Cette méthode permet de distinguer sept cas de figure, que l'on peut ensuite agréger dans un nombre moins important de catégories.

Le tableau n° 2 (annexe 2) montre les fréquences en absolu (effectifs) et en relatif (pourcentages) de ces sept catégories. Nous pouvons dès lors identifier deux cibles pour notre étude et nos actions : **les « talents potentiels » (812 personnes sur 3 003, soit 27 %) et les « talents qui s'affirment » même si ces personnes peuvent exprimer des doutes sur l'utilité d'un engagement (322 personnes, soit 11 %)**.

**Le potentiel d'engagement, mesuré en termes d'intention ou de passage à l'acte, est donc compris entre 27 % et 38 %, un chiffre impressionnant.**

Il est même possible d'inclure dans le périmètre de ce réservoir d'engagement potentiel une partie de ceux qui déclarent « avoir rarement pensé ou jamais pensé à s'engager et avoir des doutes sur l'envie de jouer un rôle plus actif ». On peut en effet séparer les personnes qui déclarent « avoir rarement pensé » à s'engager des personnes pour qui cela n'est jamais arrivé : il semble raisonnable de penser que **ceux qui, même rarement, ont pensé s'engager tout en doutant de l'intérêt d'un tel engagement, sont une cible intéressante de notre étude**. Si l'on distingue dès lors non plus 7 mais 8 catégories (voir le tableau n° 3,

annexe 2) et que l'on inclut dans le périmètre de l'engagement potentiel **une troisième cible, les « talents à convaincre » (401 personnes, soit 13 % de l'ensemble).**

Si l'on considère l'hypothèse la plus large, ce sont donc **51 % des personnes interrogées qui expriment, certes avec une intensité et une volonté fortement différenciées, parfois avec des doutes, un souhait d'engagement.**

Une définition moins extensive, davantage centrée sur une expression plus pro-active vis-à-vis de l'engagement, situe ce potentiel à 38%. **Enfin, finalement la version la plus limitative, celle qui cible les personnes qui n'ont pas franchi le pas de l'engagement mais qui expriment, même avec des doutes, l'envie de jouer un rôle plus actif dans la vie démocratique du pays, situe la jauge à 27 %.** Que l'on considère la plus restrictive ou la plus large cible de notre étude, **il s'agit de proportions considérables. Le potentiel d'engagement chez ceux ou celles qui n'ont pas encore franchi le pas pour s'engager mais que cela concerne ou intéresse d'une manière ou d'une autre existe donc bien et, quelle que soit la définition que nous en retenons, il se situe à un niveau important.**

### **b. Une typologie des formes de civisme et d'engagements souhaités**

Nous avons analysé jusqu'à présent plusieurs parties de notre enquête de manière séparée : les conceptions de ce qu'est un bon citoyen, la perception des freins qui bloquent l'engagement et des leviers aptes à donner davantage envie de s'engager, le potentiel d'engagement. Ces grandes dimensions sont bien sûr liées entre elles : avoir une certaine conception du « bon citoyen » n'est pas sans rapport avec l'opinion que l'on se fait de ce qu'il faudrait changer pour que le système politique donne envie de s'engager ou encore des obstacles qui empêchent de franchir le pas.

C'est la raison pour laquelle nous allons à présent proposer une synthèse qui traite ces différentes facettes non plus séparément mais simultanément. Ce faisant, nous allons présenter une typologie des opinions croisant toutes ces dimensions à la fois. Un ensemble d'analyses statistiques (voir l'annexe méthodologique, annexe 1) a permis d'élaborer cette typologie selon les meilleurs standards académiques.

**La typologie que nous présentons est composée de six « classes ».**

**La première classe (9% des personnes interrogées)** se caractérise par une sensibilité civique réelle, mais sans traduction systématique en engagement. Le « bon citoyen » est celui qui veut défendre l'environnement, s'exprimer davantage sur les réseaux sociaux à propos de sujets de société. On constate dans cette classe une certaine mise à distance de l'injonction d'engagement (« c'est aussi un droit de ne pas souhaiter s'engager ») mais aussi une demande de davantage de temps pour s'engager, de davantage de reconnaissance de l'engagement dans la vie sociale et professionnelle, de formations pour mieux comprendre les enjeux du pays. Cette demande « capacitaire » pour s'engager (tout en réclamant le droit de ne pas s'engager) est découragée par la perception d'obstacles récurrents sur le chemin de l'engagement : ne pas savoir par où commencer, craindre que cela ne serve à rien et ne pas faire confiance aux structures d'engagement existantes. L'indicateur de potentiel d'engagement reflète cette ambivalence : cette classe combine des « talents potentiels » et des « talents qui s'affirment » mais aussi une présence non négligeable de « faibles potentiels » d'engagement.

**La sociologie de cette classe montre un visage plutôt jeune et populaire :** les 16-24 ans et 25-34 ans sont surreprésentés, de même que les catégories modestes et moyennes inférieures, les ouvriers et employés. Les niveaux de diplôme sont intermédiaires (CAP-BEP, certificat d'études primaires/BEPC, bac technique ou professionnel). Territorialement, cette classe combine des communes rurales, des communes de 2 000 à moins de 20 000 habitants, mais aussi des villes de 100 000 habitants et plus, y compris l'agglomération parisienne. Le rapport au vote est

distancié : « je n'ai pas voté, je n'étais pas inscrit(e) sur les listes électorales » et « vote blanc ou nul » apparaissent de manière répétée, tandis que les choix exprimés sont dispersés (Jean-Luc Mélenchon, Yannick Jadot, Marine Le Pen, les candidats RN aux législatives). **Dans l'ensemble, cette classe constitue un réservoir incontestable mais fragile de mobilisation, riche en prédispositions mais entravé par un déficit de confiance et de repères dans le système politique.** Le vote est perçu comme « un droit » plutôt qu'un « devoir », les opinions selon lesquelles « le vote est un bon moyen de montrer son attachement à son pays », « il est important pour un citoyen de voter lors des élections », « je me sentirais coupable de ne pas aller voter » ne sont pas du tout partagées alors que l'opinion selon laquelle « il n'y a pas de mal à s'abstenir » est tout à fait soutenue. À noter que cette classe, marquée par les jeunes générations, se montre très favorable à l'abaissement du droit de vote à 16 ans.

**La seconde classe (60 %)** représente le pôle quantitativement dominant de la typologie (nous avons testé l'hypothèse de le diviser en plus petites classes, mais statistiquement cela ne fonctionne pas). **Il est structuré par une conception normative et minimaliste du civisme,** fondée sur l'idée de « respecter les lois et règlements », « respecter les opinions différentes » et « voter régulièrement ». On retrouve très bien ici les résultats de toutes les analyses précédentes. **Pour les membres de cette classe, l'engagement apparaît peu attractif :** la modalité « aucun de ces engagements ne vous attire » est fortement caractéristique, en cohérence avec la surreprésentation des catégories de potentiel d'engagement faible ou assez faible (« aucun potentiel », « très faible potentiel » d'engagement).

**Les freins à l'engagement jouent ici un rôle central :** « manquer de temps ou de moyens », « ne pas savoir par où commencer » et « ne pas faire confiance aux structures d'engagement existantes ». Les motivations existent sans doute pour s'engager, mais timidement et elles sont « bloquées » par une perception de l'engagement comme potentielle

source de situations conflictuelles. On rencontre ici aussi l'affirmation du droit à ne pas s'engager. Cette classe incarne une adhésion aux règles de base de la vie civique, sans projection dans le passage à l'acte en termes d'engagement.

La sociologie de cette classe est assez dominée par un **profil plus âgé et socialement installé**. Les 50-64 ans et surtout les 65 ans et plus sont surreprésentés, de même que les retraités et autres inactifs, mais aussi des actifs insérés (professions intermédiaires administratives et commerciales, de l'enseignement ou de la santé, techniciens et agents de maîtrise, cadres). Les niveaux de diplôme sont plus fréquemment le Bac +2 ou le Bac technique/professionnel. Territorialement, cette classe est associée aux communes rurales, aux petites et moyennes villes. Politiquement, cette classe vote davantage pour Emmanuel Macron qu'en moyenne mais aussi pour les candidats du camp présidentiel ou les candidats LR.

Dans cette classe, **le sentiment l'emporte que la démocratie fonctionne plutôt mal en France, que les campagnes électorales sont déconnectées des préoccupations concrètes**», malgré un réel attachement à la démocratie et au vote comme un «devoir» ou comme un «bon moyen de montrer l'attachement que l'on a pour son pays», Opposée au droit de vote à 16 ans, favorable à la représentation proportionnelle, cette classe est peu attirée par l'engagement civique ou politique : beaucoup indiquent «n'avoir jamais pensé à s'engager» et «ne pas avoir l'envie de jouer un rôle plus actif». Cette classe correspond ainsi à un civisme de conformité, faiblement mobilisable à court terme.

**La troisième classe représente 6%** des personnes interrogées et se caractérise par une forte disponibilité à l'engagement, combinée à une hésitation persistante vis-à-vis du passage à l'acte. La sociologie de cette classe montre une **conception exigeante et relativement complète du civisme** : participer à des débats ou à des assemblées citoyennes est ici central, aux côtés de normes civiques classiques

(« voter régulièrement », « respecter les lois et règlements », « respecter les opinions différentes »). Le « bon citoyen » est alors pensé à la fois comme un individu respectueux des règles civiques de base et comme un acteur qui s'implique dans le débat public du pays. Cette classe est en demande d'un système politique plus inclusif, plus transparent et plus ouvert.

Sociologiquement, il s'agit un profil plutôt inséré mais un peu hétérogène : catégories aisées, cadres d'entreprise, cadres de la fonction publique (enseignants du secondaire et du supérieur, professions scientifiques et intellectuelles), professions intermédiaires administratives et commerciales, techniciens et agents de maîtrise, mais aussi (dans une moindre mesure) ouvriers ainsi que retraités et autres inactifs. Les niveaux de diplôme sont contrastés, du CAP-BEP aux diplômés du supérieur (Bac +2). Les 50-64 ans et les plus de 65 ans sont surreprésentés. Territorialement, cette classe est associée aux villes de 100 000 habitants et plus et aux communes de 20 000 à moins de 100 000 habitants.

Politiquement, on constate ici une forte pluralité : votes à la présidentielle pour Valérie Pécresse, Marine Le Pen, Jean-Luc Mélenchon, Emmanuel Macron, votes aux législatives pour les candidats du Rassemblement national, du Nouveau Front populaire, des Républicains et du camp présidentiel. **Cette dispersion confirme que la disponibilité civique traverse l'ensemble de l'espace politique.** Cette disponibilité civique se traduit par un **rapport très fort et positif au vote** : forte adhésion à l'opinion que le vote devrait être obligatoire, qu'il est « important pour un citoyen de voter lors des élections », que « le vote est le meilleur moyen d'avoir son mot à dire sur les choses en France », que l'on « se sentirait coupable » de ne pas aller voter lors d'une élection ». **Très favorable à la proportionnelle, cette classe adhère très fortement à l'opinion selon laquelle « les campagnes électorales sont trop centrées sur les petites phrases et les polémiques ».**

L'indicateur de potentiel d'engagement situe cette classe dans un espace intermédiaire mais prometteur, avec une surreprésentation de « talents potentiels », de « talents qui s'affirment » et de « talents à convaincre ». L'engagement est largement envisagé, parfois amorcé, mais rarement stabilisé. Cette potentialité est freinée par des obstacles récurrents : « ne pas trouver l'organisation » ou le collectif qui lui correspond, « ne pas se sentir légitime ou à sa place », « ne pas faire confiance aux structures d'engagement existantes ». Ces freins traduisent moins un rejet de l'engagement qu'une incertitude sur les formes appropriées et sur la capacité des dispositifs existants à reconnaître et intégrer les individus. **Dans l'ensemble, cette classe constitue un réservoir stratégique de mobilisation, susceptible de basculer vers un engagement plus affirmé si les freins de légitimité, de confiance et de lisibilité des dispositifs d'engagement sont levés et si la vie politique donne davantage envie.**

**La quatrième classe représente près de 10 %** et se caractérise par une **conception du civisme fortement institutionnelle et « contributive »** (payer ses impôts est ici classé en tête de la définition du « bon citoyen »). Cette définition du « bon citoyen » s'articule à des formes d'engagement peu impliquantes et faiblement conflictuelles, en particulier le fait de rejoindre une initiative collective sur Internet. Sont ici présents des « talents à convaincre », des « talents potentiels » et, plus marginalement des « talents qui s'affirment » ce qui traduit une disponibilité latente à l'engagement. Les freins qui empêchent d'aller plus loin dans l'engagement confirment cette lecture : difficulté à trouver une organisation ou un collectif correspondant, peur que l'engagement ne serve à rien, ou encore sentiment de ne pas se sentir légitime ou à sa place. C'est du côté des conditions « capacitaires » de l'engagement que des demandes s'expriment ici : du temps, de la formation, de la reconnaissance sociale et professionnelle sont perçus comme des conditions susceptibles de faciliter l'engagement.

Le profil sociologique de cette classe est un profil socialement plutôt favorisé, même s'il n'est pas totalement homogène : catégories aisées et classes moyennes supérieures, avec une surreprésentation de professions intermédiaires (techniciens, agents de maîtrise, encadrement de proximité), d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise, ainsi que de cadres du secteur public et du secteur privé. On observe également mais en moindre nombre la présence d'ouvriers et d'employés de la fonction publique de catégories C et D, traduisant une certaine diversité des trajectoires professionnelles. En termes de capital culturel, cette classe combine des individus titulaires d'un diplôme supérieur à Bac +2 et d'autres ayant un niveau CAP-BEP, confirmant qu'il ne s'agit pas d'un groupe social homogène, mais plutôt d'un ensemble socialement intégré, disposant de ressources professionnelles et territoriales relativement stables (habitant dans des grandes unités urbaines). Les catégories d'âge surreprésentées sont les 35-49 ans et les 65 ans et plus, signalant un profil générationnel composite, mêlant actifs installés et retraités.

Sur le plan politique, on constate là encore une forme d'hétérogénéité : votes pour Jean-Luc Mélenchon, Fabien Roussel, Éric Zemmour (sans qu'aucun ne s'impose comme dominant), votes aux législatives pour le Rassemblement national ou du Nouveau Front Populaire. Cette dispersion électorale confirme que cette classe ne se structure pas autour d'un camp politique précis, mais plutôt autour d'un rapport pragmatique et demandeur au politique. On constate une forte adhésion à la démocratie (sentiment que « la démocratie fonctionne bien en France »), une croyance que le système politique « permet aux personnes comme vous d'avoir son mot à dire sur ce que fait le gouvernement » ou « d'avoir une influence sur la politique ». La proportionnelle est fortement soutenue ainsi que le « vote par Internet sans avoir à se déplacer ».

**La cinquième classe représente 10 %** et se caractérise par une forte évocation de freins à l'engagement, combinée à une relation très distanciée, voire négative, aux formes classiques de la participation civique

et politique. Les opinions qui caractérisent cette classe à propos du civisme sont assez hétérogènes en apparence mais cette diversité partage un point commun : **la difficulté, voire l'impossibilité, de se projeter dans l'engagement.** On trouve dans cette classe des références normatives classiques à la définition du « bon citoyen » (payer ses impôts, respecter les lois et règlements, voter régulièrement, respecter les opinions différentes) mais aussi (dans une moindre mesure) une conception plus substantielle comme aider les personnes défavorisées ou défendre l'environnement. **Fondamentalement, cette classe est la plus éloignée des logiques et des chemins de l'engagement.** Si des formes d'engagement sont évoquées comme pouvant donner envie (rejoindre une initiative collective sur Internet, contribuer à des projets locaux, participer à des débats ou assemblées citoyennes, s'exprimer *via* les réseaux sociaux), elles sont systématiquement contrebalancées par l'évocation des freins à l'engagement : ne pas savoir par où commencer, ne pas trouver l'organisation ou le collectif qui lui correspondent, manquer de temps ou de moyens, ne pas se sentir légitime ou à sa place, avoir peur que cela ne serve à rien, ou encore ne pas faire confiance aux structures d'engagement existantes. La présence de la modalité « aucun de ces engagements ne vous attire » souligne explicitement cette mise à distance. Pour cette classe, la politique ne donne vraiment pas envie, voire pas du tout envie.

**Le profil sociologique est ici socialement fragile, marqué par une surreprésentation des catégories défavorisées et des catégories moyennes inférieures :** ouvriers et employés, y compris des employés de la fonction publique de catégories C et D, ainsi que professions intermédiaires, notamment dans les secteurs de l'enseignement, de la santé ou des services. **On observe également la présence de retraités et autres inactifs, confirmant un ancrage dans des trajectoires sociales souvent éloignées des ressources favorisant l'engagement.** Les niveaux de diplôme caractéristiques sont le CAP-BEP et certificat d'études primaires/BEPC, même si des profils plus atypiques (professions libérales) apparaissent également, traduisant une certaine

dispersion sociale. Du point de vue de l'âge, cette classe combine plusieurs générations : 16-24 ans, 25-34 ans et 65 ans et plus. Sur le plan territorial, cette classe est associée à divers contextes, allant des communes rurales aux villes de 100 000 habitants et plus, y compris l'agglomération parisienne, ce qui indique que le désengagement ne se réduit pas à un seul type de contexte territorial.

**On constate ici un rapport assez distancié au vote et à la politique.**

Les modalités « je n'ai pas voté », « j'ai voté blanc ou nul » et « je n'étais pas inscrit(e) sur les listes électorales » apparaissent de manière répétée, tant pour la présidentielle de 2022 que pour les élections législatives de 2024. Lorsqu'un choix politique est exprimé, il est fragmenté et plutôt à gauche, sans qu'aucune orientation ne s'impose comme dominante.

L'indicateur de potentiel d'engagement vient en écho de ces tendances : surreprésentation des modalités « aucun potentiel » et « très faible potentiel », même si apparaissent aussi, de manière plus marginale, des profils classés comme « talents à convaincre » ou « talents potentiels ». Le rapport au vote est ici négatif, voire très négatif : l'opinion selon laquelle « il est important pour un citoyen de voter aux élections », que « le vote est un bon moyen de montrer l'attachement que l'on porte à son pays », que « le vote est le meilleur moyen d'avoir son mot à dire sur les choses en France » est faiblement soutenue, le sentiment que les élections ne permettent pas de « sanctionner les partis au pouvoir quand vous n'en êtes pas satisfaits » est très présent dans cette classe.

**Cette classe correspond ainsi à un profil de « désaffiliation civique », les freins à l'engagement sont multiples, se cumulent, et le potentiel d'engagement apparaît faible, voire inexistant.**

**Enfin, la sixième classe ne représente que 5 % mais se distingue par une forte orientation vers l'engagement politique organisé, qui constitue l'élément le plus caractéristique de son profil. Cette classe exprime, plus que les cinq autres, l'envie de s'investir dans un parti ou un**

**mouvement politique, associée à des niveaux élevés de potentiel d'engagement**, en particulier « talents potentiels » et « talents qui s'affirment ». Cette combinaison indique une disponibilité claire pour l'engagement. Les conceptions du civisme associées à cette classe articulent des dimensions normatives classiques (« voter régulièrement », « payer ses impôts ») à des motivations plus substantielles (défendre l'environnement est cité comme l'une des dimensions de ce qu'est un « bon citoyen »).

Ce civisme est donc orienté vers l'action et l'engagement au sens politique. **Si l'opinion qu'il existe des freins à l'engagement n'est pas absente de cette classe, elle apparaît sous des formes qui peuvent faire l'objet d'améliorations** : manquer de temps ou de moyens et ne pas faire confiance aux structures d'engagement existantes mais souhaiter disposer de formations et de temps pour s'engager. La demande de réforme du système politique, pour le rendre plus ouvert et plus inclusif apparaît clairement également. Cela n'est pas surprenant dans la mesure où il s'agit d'une demande récurrente de notre enquête et qui s'exprime même dans des catégories positives vis-à-vis de l'engagement partisan.

**Sociologiquement, cette classe regroupe majoritairement des individus socialement favorisés, tout en intégrant des profils plus contrastés.** Elle se caractérise par la **surreprésentation des catégories aisées et catégories moyennes supérieures**, ainsi que par celle des cadres d'entreprise, des cadres de la fonction publique, des professions scientifiques, intellectuelles ou artistiques et des professions libérales. La présence de ces catégories confirme cet ancrage dans les franges supérieures de l'espace social. On observe néanmoins également, dans une bien moindre mesure, la présence de catégories moins favorisées (ouvriers, artisans).

Du point de vue de l'âge, **cette classe est caractérisée par une sur-représentation des personnes assez jeunes ou dans leur maturité : les 25-34 ans et les 35-49 ans**, indiquant un engagement concentré au cœur de la vie active. Territorialement, la classe associe des communes rurales, des villes de 20 000 à moins de 100 000 habitants, ainsi que l'agglomération parisienne, ce qui confirme que l'engagement partisan traverse des contextes géographiques variés. Les choix politiques de cette classe montrent à nouveau une forme de diversité : les votes pour Jean-Luc Mélenchon, Marine Le Pen, Éric Zemmour, Fabien Roussel et Valérie Pécresse sont ici plus présents qu'en moyenne. Aux élections législatives de 2024, cette classe se caractérise par la présence conjointe de votes pour le Rassemblement national ou le Nouveau Front Populaire mais aussi les LR. **Autrement dit, l'appétence pour l'engagement n'est pas ici réservée à un seul profil partisan ou politique.**

En termes de potentiel d'engagement, cette classe combine des profils qui ont franchi le pas avec ceux qui déclarent « n'avoir aucune hésitation » sur l'envie de jouer un rôle plus actif même si pour certains le doute persiste. Ces interrogations n'entament pas un rapport au vote et aux élections très important : le vote est très fortement vu comme un « devoir », l'idée du vote obligatoire est très fortement soutenue tandis que la reconnaissance du vote blanc comme un vote exprimé est fortement rejetée ou encore l'opinion selon laquelle « il n'y a pas de mal à s'abstenir ». La proportionnelle et le référendum d'initiative citoyenne (RIC) sont également très soutenus.

**Cette classe incarne ainsi le pôle le plus engagé et politisé de la typologie.** Elle rassemble des individus disposant de ressources sociales souvent élevées, d'un potentiel d'engagement fort, et prêts à s'investir dans des organisations politiques, tout en étant conscients des coûts et des limites de cet engagement. Loin de former un bloc idéologiquement homogène, cette classe est marquée par une diversité des appartenances partisans, qui souligne que l'engagement politique intense peut prendre des formes et des orientations très différentes.

### c. Synthèse de la typologie et estimation du potentiel d'engagement à partir de ses résultats.

Les six classes se différencient d'abord par leur rapport au civisme. Elles ne se différencient pas simplement selon un gradient de potentiel d'engagement mais aussi selon des conceptions de la citoyenneté, combinant des normes civiques, des attentes vis-à-vis de l'engagement et des opinions sur les freins à l'engagement. On peut résumer ainsi les principales caractéristiques qui différencient les six classes.

**La classe 2**, largement majoritaire (60%), incarne un **civisme « classique »**, normatif et un faible souhait de s'engager, de jouer un rôle plus important. Le « bon citoyen » y est défini avant tout par le respect des règles, des lois et des procédures électorales. Ce civisme repose ici sur l'intégration aux normes communes, au « pacte civique de base ». Il s'agit d'une forme de conformisme civique un peu passif, mais qui ne rejette pas par principe les chemins de l'engagement.

À l'opposé, **la classe 5** (10%) représente le pôle d'éloignement durable de l'engagement et de cumul de freins à l'engagement. Les normes du civisme de base sont reconnues, mais elles coexistent avec une accumulation de freins sociaux, symboliques et organisationnels qui rendent l'engagement pratiquement inaccessible. Là où la classe 2 se maintient dans un civisme « classique », de routine et un peu « passif », la classe 5 exprime davantage un sentiment d'inefficacité, d'illégitimité et de distance sociale vis-à-vis de l'engagement. Ici la politique est négativement perçue.

Ces deux classes partagent un faible potentiel de mobilisation, mais pour des raisons profondément différentes : inertie normative d'un côté, cumul d'obstacles et fragilité sociale de l'autre. Entre ces deux pôles, on identifie un ensemble de classes intermédiaires qui permettent de dépasser une simple lecture binaire entre citoyens engagés d'un côté et désengagés de l'autre.

**La classe 1** (9 %) correspond à un « **civisme expressif** » en construction, à un chemin possible de l'engagement mais entravé. Les individus de cette classe ont des dispositions favorables à l'engagement, mais celles-ci restent fragiles, freinées par un déficit de confiance et par la difficulté à identifier des points d'entrée concrets dans l'engagement. La perspective de ne pas s'engager ou d'avoir le droit de ne pas s'engager est également présente, sans doute alimentée par les obstacles perçus sur le chemin.

**La classe 3** (6 %) occupe une position singulière, que l'on peut qualifier de « **civisme participatif** » et d'engagement sous conditions. Il combine un civisme exigeant, articulant normes classiques et demande de participation délibérative, avec une disponibilité réelle à l'engagement. Toutefois, cette disponibilité est entravée par des freins : sentiment d'il-légitimité, difficulté à trouver un collectif adéquat, défiance vis-à-vis des structures existantes. Cette classe exprime une attente élevée à l'égard des formes d'action proposées, des demandes de réformes du système politique vers plus d'ouverture, de transparence et d'inclusion, ce qui la rend particulièrement sensible aux dimensions plus participatives.

**La classe 4** (10 %) se distingue par une disponibilité à l'engagement sous conditions pratiques. Elle est caractérisée par un **civisme « contributif » et « pragmatique »**, combinant respect des institutions et ouverture à des formes d'engagement perçues comme accessibles, notamment en ligne. Le potentiel d'engagement y est réel, mais fortement conditionné : l'engagement est envisagé s'il est peu coûteux et si les conditions « capacitaires » de l'engagement s'améliorent (disposer de plus de temps, de formations, de reconnaissance).

Enfin, **la classe 6** (5 %) constitue **le pôle de l'engagement civique affirmé, la seule classe où les partis politiques sont positivement perçus**. Elle se caractérise par une articulation cohérente entre normes civiques « classiques » et par un passage à l'acte déjà réalisé ou souhaité. La demande de réforme du système politique pour le rendre plus

engageant (transparent, ouvert, inclusif) est néanmoins importante ainsi que la demande de meilleures conditions « capacitaires » de l'engagement.

On peut résumer ainsi ces six classes :

1. Civisme expressif en construction, engagement entravé (classe 1)
2. Civisme normatif et faible appétence pour l'engagement (classe 2)
3. Civisme participatif et engagement sous conditions (classe 3)
4. Disponibilité à l'engagement sous conditions pratiques (classe 4)
5. Éloignement durable de l'engagement et cumul de freins (classe 5)
6. Engagement civique affirmé (classe 6)

**Il est possible, à partir de toutes ces analyses, de proposer une estimation raisonnée du potentiel d'engagement, fondée exclusivement sur la structure de la typologie et sur les poids relatifs des classes.**

Deux classes concentrent l'essentiel du faible potentiel d'engagement :

- **La classe 2, « Civisme normatif et faible appétence pour l'engagement »**, au faible potentiel, marqué par un civisme de conformité et un relatif éloignement de l'engagement ; il existe sans doute un potentiel ici, mais il n'est pas le plus immédiatement accessible.
- **La classe 5, « Éloignement durable de l'engagement et cumul de freins »**, où le très faible potentiel est lié à des freins cumulés, à la fragilité sociale, à un sentiment d'inefficacité de l'engagement et à une vision assez négative de la politique.

Cette distance à l'engagement ne signifie pas un rejet de la démocratie, mais renvoie à des formes distinctes de faible engouement pour l'engagement.

**À l'inverse, plusieurs classes constituent un réservoir significatif, voire très significatif, de potentiel pour l'engagement, à des degrés variables :**

- la classe 6 (5 %) correspond au potentiel d'engagement élevé, regroupant des individus déjà engagés ou prêts à franchir le pas sans hésitation ;
- la classe 3 (6 %) regroupe des individus fortement disponibles à l'engagement, mais freinés par des obstacles de légitimité et de confiance ;
- la classe 4 (10 %) rassemble des profils disposés à s'engager sous certaines conditions, notamment en termes de lisibilité et d'efficacité des modalités de l'engagement ;
- la classe 1 (9 %) constitue un potentiel plus fragile, fondé sur des dispositions à l'engagement mais assez entravées.

Ces quatre classes totalisent 30 % des personnes interrogées ; elles forment un continuum de l'engagement, allant du passage à l'acte effectif à la simple disponibilité latente. Ce chiffre permet de relativiser l'idée d'un désengagement généralisé : si la majorité des personnes interrogées reste éloignée de l'engagement, près d'un tiers des individus disposent de ressources, de motivations ou de dispositions susceptibles d'être activées. **Ce chiffre (30 %) pourrait être revu à la hausse si des fractions de la classe 1 trouvaient des réponses aux freins à l'engagement qu'elles ressentent. Mais il pourrait également être revu à la baisse si aucun levier ne venait faciliter les choses et dégager le chemin de l'engagement que nombre de nos enquêtés perçoivent comme difficile.**

Notre typologie en six classes souligne surtout **l'existence de talents civiques largement sous-mobilisés, dont l'activation dépend principalement d'une réduction des freins sociaux, symboliques et organisationnels, et d'une réinvention des cadres de l'engagement démocratique. Pour ces individus aux talents sous-mobilisés, c'est**

## **le système politique qui semble ne pas savoir construire les chemins de l'engagement.**

En conclusion, il faut rappeler ici quelques précautions méthodologiques dans le prolongement de celles de l'annexe méthodologique (annexe 1)<sup>296</sup> : le choix d'autres indicateurs de mesure de l'opinion que ceux de notre enquête, des codages différents des échelles de réponses, ou d'autres méthodes d'analyse statistique ou d'autres choix méthodologiques pourraient se traduire par des résultats alternatifs (le nombre de classes ou le poids de chacune n'est pas une donnée intangible même si les grandes dimensions du rapport au civisme et à l'engagement sont robustes). De même, le contexte politique et démocratique en pleine mutation que connaît la France pourrait amener les choses à bouger. **La tectonique des plaques démocratiques du pays connaît encore des zones d'incertitude qui pourraient amener des évolutions vers plus ou moins de souhait d'engagement.**

<sup>296</sup> Voir « Annexes ».

## 3 Propositions

### AXE 1 L'ÉDUCATION CIVIQUE : CLÉ DE VOÛTE D'UNE REVITALISATION CITOYENNE

L'Enseignement moral et civique (EMC), qui est devenu un enseignement à part entière après les attentats de 2015, est le cœur battant de la démocratie : sans compréhension du fonctionnement des institutions, sans conscience que le politique est un espace du possible et d'une certaine créativité, ni **sans intériorisation des responsabilités qui incombent à chaque citoyen et qui résultent de l'équilibre entre ses droits et ses devoirs**, le vote perd de son sens et le « civisme » ne se concrétise pas. Or, l'EMC est à la peine et doit être élargi, à la fois dans sa mise en œuvre à l'école et dans la place qui lui revient dans la formation continue du citoyen adulte.

#### Proposition 1

**Opérer une refonte complète du modèle d'enseignement moral et civique, basée sur les cas pratiques et la citoyenneté en action.**

53 %<sup>297</sup> des Français considèrent que l'enseignement civique scolaire ne leur a pas offert « la possibilité de bien comprendre le fonctionnement de nos institutions et de notre système politique et démocratique ». Une des raisons en est le **manque d'incarnation concrète des cours**

<sup>297</sup> « Enquête Civisme 2025 », Verian / Institut Montaigne, Novembre 2025.

**d'EMC**, trop magistraux et théoriques. Pour y remédier et leur donner un contenu plus net et plus parlant, différentes possibilités mériteraient d'être étudiées, en favorisant le recours à des cas pratiques et des mises en situation tels que :

- **Travailler sur des mises en situation par l'analyse de cas**, en particulier concernant des épisodes de l'histoire où la démocratie était en danger ou menacée de façon significative. David Moss, historien de la démocratie américaine, soutient cette idée aux États-Unis, et l'a notamment développée dans son ouvrage *Democracy: A Case Study* (2017). Cette approche repose sur l'analyse de cas historiques critiques lors desquels la démocratie a été mise à l'épreuve. Au lieu d'enseigner des concepts abstraits, les citoyens sont placés en situation de décideurs. L'histoire de la démocratie devient dès lors une matière plus vivante et concrète. Cette approche permettrait aux jeunes – comme aux moins jeunes si l'on étend cette proposition à un plus vaste public – de revivre des moments clés de l'histoire de la démocratie et d'étudier également la formation passée de compromis politiques capitaux.
- La **participation à des commémorations du souvenir national** (11 novembre, 8 mai...), pour la richesse pédagogique de ces activités mémorielles et protocolaires.
- **L'échange entre des élus** (municipaux, départementaux, parlementaires, etc.) **et une classe** d'école, de collège ou de lycée dans le cadre d'ateliers.
- La **généralisation des visites institutionnelles** afin qu'à l'issue de la classe de 3<sup>e</sup> et au terme des années collège, **tout élève ait eu l'occasion de visiter au moins une institution locale ou nationale** (mairie, conseil départemental, conseil régional, Sénat, Assemblée nationale, Conseil économique social et environnemental, Conseil constitutionnel, Conseil d'État, Cour de Cassation, Parlement

européen de Strasbourg, Conseil de l'Europe...). 130 députés et sénateurs avaient même, dès 2021, proposé de rendre ces **visites obligatoires** dans une tribune au *Monde*<sup>298</sup>. Ce projet pourrait être concrétisé, avec une vigilance particulière pour les élèves d'établissements ruraux, de petites villes ou de banlieue, trop souvent délaissés et qui mériteraient de faire l'objet de programmes spécifiques.

- La structuration de l'EMC autour de **projets civiques collectifs** (incluant la citoyenneté au sens large : projets de visite de maisons de retraite etc.), à l'intérieur ou à l'extérieur des établissements scolaires (ils pourraient être accueillis par la « Maison des lycéens », qui existe déjà et offre un bon modèle d'« auto-gestion » par les élèves). La tribune au *Monde* citée plus haut portait « la création d'un projet citoyen par les élèves en partenariat avec des associations et acteurs de la vie locale ».

Cette refonte devra s'accompagner **d'une place renouvelée de l'EMC dans les programmes scolaires** : d'une discipline souvent marginalisée, faute de temps, à un impératif qui imprègne l'ensemble des cours.

Le droit de vote acquis à la majorité correspond le plus souvent à la fin du cycle scolaire, dont l'une des finalités est de faire de chaque élève un citoyen : la place de l'EMC apparaît limitée au regard de l'objectif qu'il est censé remplir. **L'ambition quant à son contenu et son organisation** pourrait être **revue à la hausse** :

- Veiller à la **connaissance du fonctionnement institutionnel** « de base ». « Droit », « responsabilité », « opinion », « laïcité » : comme le montre l'énoncé de la validation des acquis cycle par cycle, le programme d'EMC cherche à faire passer des valeurs. Celles-ci gagneraient à être véhiculées, en parallèle d'une connaissance plus précise et concrète, de savoirs fondamentaux. De la même façon qu'ont été

<sup>298</sup> « L'Éducation morale et civique ne doit pas rester une matière marginale », Association Projet Democratia et 130 élus, *Le Monde*, 29 novembre 2021.

réintroduits dans l'épreuve du baccalauréat de français, en classe de 1<sup>re</sup> (et dans le programme de lycée), des points de grammaire très basiques (natures et fonctions des mots), pourrait être réintroduite la présentation du fonctionnement institutionnel « basique » et des acteurs de la démocratie dans le programme, en rappelant les fondamentaux lors de chaque année scolaire afin d'**ancrer dans les esprits des connaissances trop souvent mal maîtrisées** : exécutif / législatif, Assemblée nationale / Sénat, président de la République / Premier ministre, Parlement européen / Commission européenne, élections présidentielle, législatives, municipales...

- **Donner une plus grande importance quantitative à l'EMC, partager son enseignement entre différentes disciplines dès le collège et intégrer des professeurs externes (politologues du supérieur) à cet enseignement.** L'EMC est dispensé de la classe de CP à celle de Terminale, à raison de 18 heures dans l'année, soit une demi-heure hebdomadaire sur huit cents heures globales d'enseignements et 36 semaines de cours (2,5 % de l'emploi du temps annuel d'un élève français). Au collège, ces cours sont assurés par les enseignants d'histoire-géographie, qui disposent de trois heures hebdomadaires, avec une demi-heure réservée exclusivement à l'EMC. Toutefois, la discipline est souvent considérée comme secondaire à côté des programmes d'histoire et de géographie, et son enseignement peut en pâtir. En revanche, **au lycée**, qui correspond à la période charnière pré-civique de 15 à 18 ans, **la charge de l'EMC est partagée entre plusieurs disciplines**, au-delà de la seule histoire-géographie (lettres, philosophie, sciences économiques et sociales...) : **cette solution pourrait être appliquée dès le collège**, par exemple en impliquant les enseignants de français et de langues étrangères. De façon analogue, pourraient être conviés des universitaires spécialistes de science politique ou de droit public à venir former des lycéens dans le cadre de l'EMC. Il s'agit même d'une demande formulée par certains d'entre eux, à laquelle il apparaîtrait vertueux de répondre.

## Proposition 2

**Intégrer de manière beaucoup plus approfondie la dimension institutionnelle européenne à l'éducation civique.**

Les enjeux de l'intégration et de la construction européennes sont souvent mal connus. Dans l'enseignement supérieur, on constate, y compris dans les filières de sciences humaines et sociales, une méconnaissance vis-à-vis des thématiques de l'intégration européenne. Parmi cette jeunesse étudiante, peu nombreux sont ceux capables de distinguer l'Union européenne du Conseil de l'Europe, la CJUE de la CEDH ou encore le Conseil européen du Conseil de l'Union Européenne. Il est pourtant nécessaire que chaque citoyen soit informé à propos des enjeux communautaires, afin qu'il vote en conscience aux élections européennes et **qu'il puisse distinguer ce qui relève du mandat des élus nationaux de celui des élus européens (sans que les premiers ne s'exonèrent de leurs responsabilités en arguant des seconds, ou ne fassent des propositions politiques irréalisables au regard du partage des compétences entre niveau national et niveau continental)**. La refonte du programme d'EMC, actée en juin 2024 et progressivement mise en place jusqu'à la rentrée de septembre 2026, n'a pas intégré suffisamment la question européenne dans ses modules, alors que seuls 27 % des Français déclarent faire confiance à l'UE, soit plus de vingt points en-dessous de la moyenne européenne (48%)<sup>299</sup>. **Il s'agit là d'une problématique à laquelle il convient de remédier afin de former, pour l'avenir, des citoyens conscients du cadre européen, de son histoire, de ses opportunités comme de ses contraintes et limites.**

<sup>299</sup> « La dernière enquête Eurobaromètre confirme le rapport ambivalent des Français à l'égard de l'UE », Commission Européenne, 15 décembre 2025.

### **Proposition 3**

**Permettre l'éducation à la citoyenneté « tout au long de la vie », en insistant sur la pédagogie autour des processus électoraux.**

Enfin, l'EMC ne peut être considéré comme un acquis plein et entier à l'issue du seul cycle de l'enseignement scolaire. Des dispositifs d'EMC à destination des citoyens de tous âges pourraient être proposés de façon systématisée (courtes vidéos dont le visionnage serait obligatoire pour avoir accès à certaines démarches administratives par exemple), sur le modèle du CPF, ou en passant par ce dispositif. Des QCM ou rappels civiques pourraient aussi être proposés aux principaux moments de la vie administrative (renouvellement de papiers d'identité, de carte vitale, permis de conduire, mariage ou PACS...). Le fort taux de défiance à l'égard des résultats des élections nous conduit également à accentuer l'effort de pédagogie autour du processus électoral en lui-même.

## **AXE 2**

### **RÉDUIRE L'ABSTENTION ET FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE EN DEHORS DES PÉRIODES D'ÉLECTION**

### **Proposition 4**

**Permettre le changement automatique de bureau de vote en cas de déménagement.**

La mal-inscription (7,7 millions d'électeurs) et la non-inscription (2,9 millions de citoyens) concernent 10,6 millions de Français : **10,6 millions de citoyens qui ne peuvent voter qu'au prix de fortes difficultés logistiques ou qui en sont tout simplement empêchés.** L'inscription d'office et automatique ne concerne, pour l'instant, que les jeunes majeurs de 18 ans et les citoyens qui viennent d'acquérir la nationalité française. Sur les 6,8 millions de Français qui ont déménagé en 2021, seuls 3,9 millions se sont volontairement inscrits sur une nouvelle liste électorale entre mai 2021 et mars 2022. En croisant le fichier du « Répertoire électoral unique » (REU) avec les données en provenance des services fiscaux, des services sociaux ou encore des services postaux, il serait pourtant possible, selon certains experts, de parvenir à une **automatisation des inscriptions sur les listes électorales en cas de déménagement.** Cette proposition correspond aux attentes : 87 %<sup>300</sup> des Français interrogés estiment que l'on devrait « rendre automatique l'inscription sur les listes électorales en cas de déménagement ».

Si nous avons écarté le vote électronique de nos propositions, l'outil numérique pourrait ici être utilisé pour faciliter le changement de bureau de vote, comme pour simplifier les procédures de procuration.

## Proposition 5

**Organiser une « semaine de l'inscription électorale » pour lutter contre la mal-inscription et la non-inscription.**

Aux États-Unis, une organisation baptisée « *National Voter Registration Day* », regroupant plusieurs associations apolitiques, organise chaque

<sup>300</sup> « Enquête Civisme 2025 », Verian / Institut Montaigne, Novembre 2025.

année, depuis 2012, une journée d'incitation à l'inscription sur les listes électorales. À cette occasion, des associations, des artistes ou des influenceurs se mobilisent et des événements festifs sont organisés. Certaines éditions ont produit des résultats chiffrés notables : **en 2018, le mouvement a contribué à plus de 800 000 inscriptions enregistrées lors de différentes actions coordonnées**<sup>301</sup> ; les plateformes digitales (Vote.org, etc.) ont aussi enregistré des millions d'inscriptions et demandes de vote par correspondance lors des cycles récents. Ces campagnes ont démontré l'efficacité d'une journée dédiée combinant mobilisations de terrain et outils numériques.

**Selon un modèle similaire, une « journée de l'inscription électorale » ou même une « semaine de l'inscription électorale » pourrait être initiée en France afin de remédier à la mal-inscription (7,7 millions d'électeurs) comme à la non-inscription (2,9 millions de citoyens).** La dimension festive d'un tel événement nous semble essentielle afin de renouer avec une approche du vote comme « cérémonie électorale » et comme « fête républicaine ». La campagne pourrait viser des publics cibles, dont les 18-30 ans particulièrement touchés par la mal-inscription électorale.

Les campagnes événementielles (journées ou semaines dédiées) servent à concentrer la communication, mobiliser des partenaires non étatiques (associations, écoles, entreprises, médias, artistes...) et offrir des points d'accès pratiques et visibles pour s'inscrire. Elles exploitent un effet d'agenda public : **un « événement » crée une fenêtre d'attention et peut inciter des citoyens, qui remettaient l'inscription à plus tard, à agir au plus vite.** Les retours d'expériences internationales montrent que, combinées à des dispositifs numériques et à des partenariats élargis, ces initiatives augmentent significativement les inscriptions et tendent à corriger efficacement les lacunes d'enregistrement.

<sup>301</sup> « A Record 800,000 People Registered to Vote on National Voter Registration Day », *Time*, 1<sup>er</sup> octobre 2018.

## Proposition 6

### Repenser le calendrier électoral afin d'optimiser la participation.

Piste 1 : regrouper les élections municipales, départementales et régionales lors d'une grande journée électorale dédiée aux scrutins locaux.

Piste 2 : fixer les élections législatives et l'élection présidentielle le même jour.

Repenser le calendrier électoral pourrait avoir un impact sur la participation. Toutes les élections ne suscitent pas le même intérêt : additionner certaines élections et en optimiser les échéances au cours d'une même opération de vote pourrait avoir un effet incitatif, comme le montrent les chiffres. **Cela peut passer par plusieurs mesures que nous proposons ici sous forme de pistes à expertiser :**

#### Piste 1

Regrouper les élections municipales, départementales et régionales lors d'une grande journée électorale dédiée aux scrutins locaux

Un regroupement des **élections départementales, régionales et municipales permettrait de faire bénéficier les deux premières du dynamisme participatif des dernières. Une grande journée électorale locale pourrait ainsi être sanctuarisée**, comme le préconisait déjà le Conseil d'État en 2018<sup>302</sup>. Cette option pose évidemment de nombreuses questions : le risque de confusion des enjeux et prérogatives liés à chacun des trois échelons, les difficultés matérielles liées à l'organisation

<sup>302</sup> Rapport annuel du Conseil d'État, « La citoyenneté - Être (un) citoyen aujourd'hui », 26 septembre 2018.

concomitantes des trois scrutins, etc. Ces réserves ne nous semblent néanmoins pas insurmontables. La logique du Conseil d'État écartait aisément la première réserve formulée rappelant que les conseillers municipaux, départementaux et régionaux étaient élus pour six ans, et que procéder à leur élection aux mêmes dates permettrait de « structurer le calendrier électoral autour de trois grands moments » : celui des scrutins nationaux (présidentiel et législatif – désormais décalés), celui du scrutin européen et celui des trois scrutins locaux. Bien évidemment, il faudra anticiper la surcharge d'activité pour les mairies et les préfetures à cette date, et adapter toute la communication et la construction des campagnes pour faire de la pédagogie autour des enjeux et prérogatives des trois échelons.

Cette mesure est légale, à condition, comme le rappelle **la jurisprudence du Conseil constitutionnel**<sup>303</sup>, qu'une seule urne par scrutin et par bureau de vote soit mise en place : il faudrait donc installer deux ou trois urnes dans chaque bureau de vote, chacune étant assignée à un scrutin différent. La loi du 17 mai 2013 permet déjà l'organisation des élections départementales et régionales en même temps<sup>304</sup> : **en 2021, durant le Covid, les élections départementales et régionales se sont tenues ensemble pour la première fois.**

En dehors de la question juridique, il reste à examiner l'aspect pratique d'un tel changement et à trouver les solutions pour surmonter les difficultés énoncées plus haut. Comment cette généralisation peut-elle bénéficier à l'électeur et à sa meilleure compréhension des enjeux et des différents échelons locaux ? Comprendre la compétence des départements, des intercommunalités, des communes, des régions, des assemblées parlementaires... suppose une bonne connaissance de l'organisation administrative et politique de notre pays. Pour éviter que le cumul des élections n'accroisse la confusion et ne fasse diminuer la participation au lieu de la redynamiser, il faudra impérativement entreprendre une refonte plus globale de tout le processus électoral. **Revoir**

<sup>303</sup> *Décision n° 95-79 PDR du 26 avril 1995 et Décision n° 95-81 PDR du 12 mai 1995.*

<sup>304</sup> *Articles L. 192 et L. 336 du Code électoral.*

**le calendrier électoral exige donc, en parallèle, une réflexion plus vaste portant sur l'éducation civique, la compréhension des enjeux locaux / nationaux / européens, mais aussi sur la qualité du débat public et démocratique au sens large.**

### **Piste 2**

Fixer les élections législatives et l'élection présidentielle le même jour

Une autre option de regroupement des échéances, qui n'est pas exclusive de la précédente, concernerait les élections présidentielle et législatives. **En 2017 et 2022, les taux de participation des premiers tours de l'élection présidentielle étaient compris entre 70 et 80 % alors que les premiers tours des élections législatives effleuraient, sans jamais l'atteindre, le seuil des 50 %.** Ces deux échéances ne sont pourtant espacées que d'un mois, sauf cas exceptionnel. Si cette modification était retenue, la modification devrait s'opérer après 2027, puisque la dissolution de 2024 a désynchronisé les calendriers présidentiel et législatifs. Une telle réforme pourrait renverser une tendance inquiétante : la faible participation souvent observée lors des élections législatives est susceptible, à long terme, de remettre en cause la légitimité de certains élus (78 % des Français interrogés estiment qu'« au-dessus de 50 % d'abstention, une élection devrait être annulée »<sup>305</sup>).

### **Proposition 7**

**Dépersonnaliser le référendum pour asseoir sa fonction de participation citoyenne directe.**

<sup>305</sup> « Enquête Civisme 2025 », Verian / Institut Montaigne, Novembre 2025.

Depuis 2005 et le référendum portant sur le projet de « Traité constitutionnel européen » (TCE), plus aucun référendum à dimension nationale n'a été organisé en France, ce qui témoigne de la défiance du politique vis-à-vis de l'expression populaire. Pourtant, 87 % des Français interrogés estiment nécessaire de « pouvoir s'exprimer par référendum, sur des sujets importants, au moins une fois par an » et 83 % d'entre eux soutiennent sans réserve l'idée d'un « référendum d'initiative citoyenne » (RIC)<sup>306</sup>.

S'il devenait plus régulier, le référendum gagnerait à être encadré par **un contrôle systématique et a priori par le Conseil constitutionnel** de l'initiative présidentielle en matière de référendum, afin de garantir que la question soumise à l'approbation des Français ne soit pas inconstitutionnelle (cela implique une révision de l'article 11 de la Constitution de 1958). Il serait aussi envisageable d'**élargir le champ de l'article 11** pour ouvrir les thèmes que l'on peut soumettre à référendum à d'autres questions.

Une seconde réforme constitutionnelle pourrait **créer un référendum exclusivement consultatif et donc non-contraignant** pour consulter l'avis des Français autrement que par le biais des seules enquêtes d'opinion et contribuer ainsi à éclairer la décision publique.

De plus, **organiser des référendums consultatifs** en lien avec certaines élections, sur des sujets portant sur les territoires concernés, pourrait mobiliser les électeurs étant donné que les référendums font venir aux urnes plus largement que certaines élections. Par exemple, à l'occasion des élections européennes, un référendum consultatif portant sur une plus forte intégration communautaire (répartition des compétences entre États membres et communauté) ou l'élargissement (entrée de nouveaux États-membres dans l'UE) pourrait être organisé en même temps que l'élection des députés européens. Au Danemark,

<sup>306</sup> *Ibid.*

les élections sont parfois accompagnées d'un référendum, ce qui augmente de manière significative la participation.

## Proposition 8

**Inscrire les conventions citoyennes dans un véritable *continuum* démocratique.**

Depuis 2019, **trois « conventions citoyennes »**, ont été mises en place par le CESE, sur saisine du Gouvernement. La « **Convention citoyenne pour le climat** » en 2019-2020, la « **Convention citoyenne sur la fin de vie** » en 2022-2023 et, enfin, la « **Convention sur les temps de l'enfant** » en 2025. Si la première s'est avérée un relatif échec, c'est parce que les règles ont été mal posées, et que **la promesse de transformation législative totale est venue altérer le principe même de la démocratie représentative**. Résultats : **les parlementaires comme les membres de la convention ont très largement critiqué l'initiative et ses débouchés**. Le bilan mitigé de cette première édition ne doit néanmoins pas discréditer le principe en lui-même. Il s'agit d'en reformuler la vocation tout en précisant que **le dernier mot revient aux élus** : la convention est un instrument de démocratie délibérative, de pédagogie citoyenne et d'aide à la décision. Elle fait donc partie d'un *continuum*, et ne saurait être isolée ou considérée comme une fin en soi.

Deux principes simples doivent être respectés : **1° celui qui « passe commande » de participation citoyenne doit être sincère et doit avoir l'intention d'en faire quelque chose**, selon une finalité clairement définie. Il ne s'agit pas non plus, toutefois, de reprendre l'intégralité des propositions sans filtre. **2° Passer un contrat clair avec les citoyens sur ce qui est attendu d'eux** et poser explicitement la question de la redevabilité.

Développer les **conventions citoyennes** dans le cadre d'une démocratie plus participative, en rappelant sa vocation d'aide à la décision, contribuerait à inventer un nouveau *continuum* démocratique qui n'est pas encore réellement présent dans notre culture politique. Il serait donc possible d'imaginer la tenue d'au moins une convention citoyenne par an (N.B. : sur un budget annuel du CESE de 34 millions d'euros, 4 sont fléchés uniquement vers la participation citoyenne).

Un **statut de « citoyen conventionnel »**, pour les membres qui ont été désignés par tirage au sort, sur le modèle du juré d'assises, renforcerait leur légitimité et leur offrirait un cadre juridique protecteur qui faciliterait leur participation en limitant notamment les refus d'engagement liés à des difficultés vis-à-vis de leur employeur.

Enfin, les conventions pourraient **intégrer des instruments numériques** : grâce aux technologies de « *civic tech* » et à l'intelligence artificielle, la représentativité des tirés au sort ainsi que les outils mis à leur disposition dans le cadre de leur réflexion au cours des conventions citoyennes pourraient être grandement améliorés, et les coûts revus à la baisse. Le numérique et l'IA permettent d'engager des citoyens, de récolter et d'analyser leurs contributions de manière beaucoup plus fine et massive, il faut s'en saisir.

Cette proposition, indissociable de la proposition concernant les référendums, devra faire l'objet d'une prise en compte simultanée pour définir quels thèmes doivent relever du référendum, et quels autres des conventions citoyennes. Le pouvoir politique ne peut se permettre d'aborder de manière totalement étanche l'un et l'autre mais les intégrer à une stratégie plus vaste concernant la démocratie consultative et délibérative dans le pays.

**AXE 3**  
**RENDRE L'ATMOSPHÈRE DÉMOCRATIQUE**  
**PLUS RESPIRABLE**

Au-delà des obstacles matériels et de l'impérative refonte de notre éducation civique, il est nécessaire de travailler sur la qualité de l'environnement démocratique.

**Proposition 9**  
**Pour un septennat non renouvelable.**

Le passage du septennat au quinquennat, approuvé par référendum le 24 septembre 2000 (avec 73,2 % de « oui »), visait à éviter les cohabitations, à aligner les calendriers électoraux tout en adaptant le mandat présidentiel au nouveau rythme démocratique. Cependant, cette réforme est de plus en plus critiquée pour ses effets pervers : l'inversion du calendrier électoral a pu transformer le président de la République en chef de majorité, au détriment de sa fonction d'arbitre et de chef de l'État, essentielle dans la Constitution. De plus, la brièveté du quinquennat favorise une logique électoraliste et freine l'engagement de réformes structurelles.

**Il paraît donc pertinent de rouvrir le débat sur la durée et le renouvellement du mandat présidentiel.** Deux options sont envisageables, chacune permettant de rééquilibrer les pouvoirs et d'inscrire l'action politique dans le temps long.

Option	Durée et Renouvellement	Conséquences Institutionnelles
<b>Option 1 : le septennat avec <i>Midterms</i></b>	Mandat de <b>six ans, non renouvelable</b> .	La durée de six ans offre un horizon suffisant pour les réformes. Pour un contrôle démocratique, des <b>élections législatives intermédiaires (à la façon des <i>midterms</i>)</b> seraient organisées après trois ans de mandat présidentiel, permettant aux citoyens de sanctionner ou de renforcer la majorité en place et de réaffirmer le rôle du Parlement.
<b>Option 2 : le septennat non renouvelable</b>	Mandat de <b>sept ans, non renouvelable</b> .	Libéré de la pression de la réélection, le président est encouragé à se concentrer sur l'intérêt général et les politiques structurelles à long terme. Le non-renouvellement renforce sa fonction d' <b>arbitre et de garant de la stabilité des institutions</b> , conformément à l'esprit initial de la cinquième République. Dans cette deuxième option, pas d'élection de « mi-mandat » à proprement parler, mais un décalage entre les calendriers législatifs et présidentiels.

## Modalités d'adoption de la réforme

La mise en œuvre de l'une ou l'autre de ces options nécessite une **modification de l'article 6 de la Constitution** de 1958. On rappellera à ce sujet que la procédure de révision constitutionnelle est encadrée par l'article 89 et offre deux voies possibles. Dans les deux cas, elle débute par un vote par les deux assemblées en termes identiques.

À ce stade s'ouvre :

- 1° La voie référendaire** : le président de la République peut alors soumettre le projet de révision ainsi voté par les deux chambres à l'approbation par référendum. Bien que conférant une légitimité démocratique maximale (comme en 2000), cette voie représente un risque politique élevé en cas de rejet par les citoyens.
- 2° La voie parlementaire (Congrès)** : le président de la République peut aussi décider de soumettre le projet de révision à l'approbation du Parlement, convoqué en Congrès (réunion des deux chambres) à la **majorité des trois cinquièmes (3/5)** des suffrages exprimés. Cette voie exige un large consensus politique.

L'adoption de cette réforme, quelle que soit la durée choisie, exigerait un **fort engagement politique** et l'atteinte d'un consensus suffisant, soit au sein du Parlement, soit auprès de l'électorat national.

**La seconde option semble la plus pertinente, dans la mesure où le non renouvellement renforcerait la fonction d'arbitre et de garant de la stabilité des institutions du président, sans neutraliser ces effets par l'introduction de « *midterms* » qui viendraient accélérer plus encore la cadence démocratique.**

Notons que cette hypothèse de réforme du mandat présidentiel que nous formulons n'est pas compatible avec l'idée d'organiser concomitamment les élections législatives et l'élection présidentielle comme présentée plus haut (*cf.* proposition 6, piste 2), à moins toutefois de porter à 6 ou 7 ans également la durée d'un mandat parlementaire, ce qui n'est pas souhaitable selon nous.

---

## **Proposition 10**

**« Ralentir le temps démocratique » pour responsabiliser et former les élus.**

Piste 1 : instaurer un intervalle entre l'élection et le début effectif du mandat.

Piste 2 : systématiser la formation des élus avant le démarrage effectif de leurs mandats.

### Piste 1

#### Instaurer un intervalle entre l'élection et le début effectif du mandat

L'enchaînement quasi immédiat entre l'élection et l'entrée en fonction des représentants contribue à une forme de précipitation institutionnelle. La confusion entre le temps de la campagne et celui de l'exercice du pouvoir, la constitution hâtive des équipes, la méconnaissance des procédures parlementaires ou encore la pression médiatique accrue fragilisent la qualité de la décision publique et alimentent la défiance citoyenne. **Prévoir dans les textes un intervalle de temps entre l'élection et la prise de fonction permettrait au contraire de « refroidir » le temps démocratique, en marquant une rupture claire entre la compétition électorale et l'exercice du mandat, et en renforçant la responsabilité des élus.**

Les États-Unis ont mis en place un tel dispositif. **Entre l'élection présidentielle de novembre et l'investiture de janvier s'écoule une période d'environ deux mois, connue sous le nom de « lame-duck period ».** Ce temps intermédiaire permet au président élu de constituer son équipe, de préparer les premières orientations de gouvernement et d'organiser la transition avec l'administration sortante, tout en laissant aux institutions électorales et juridictionnelles le temps de certifier les résultats et de traiter d'éventuels contentieux. **Cette logique s'applique également au Congrès, où les nouveaux élus bénéficient de formations et d'un temps d'installation avant le début effectif des travaux législatifs, contribuant à une entrée en fonction plus maîtrisée.**

D'autres démocraties, sans toujours formaliser explicitement un tel « sas démocratique », ont mis en place des temps de transition aux effets comparables. **En Allemagne, la période qui suit les élections fédérales peut s'étendre sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois, le temps de former des coalitions stables et de préparer l'action**

**gouvernementale, ce qui favorise la lisibilité politique et la solidité institutionnelle. Au Canada**, l'intervalle entre l'élection et l'ouverture de la nouvelle législature est mis à profit **pour former les nouveaux députés aux procédures parlementaires, à la déontologie et au fonctionnement administratif**. Dans les pays nordiques, l'accent mis sur la formation et la préparation des élus avant l'entrée en fonction contribue de manière durable à la qualité du travail parlementaire et à la confiance dans les institutions.

**Dans le contexte français, une telle réforme consisterait à instaurer un intervalle clairement identifié, de quelques semaines, entre l'élection et la prise de fonctions effectives des représentants, sans remettre en cause la continuité de l'État**, les responsables sortants demeurant pleinement en fonction durant cette période. Ce temps intermédiaire pourrait être consacré à la **formation institutionnelle et juridique des élus, à la constitution réfléchie des équipes, à la transmission des dossiers par les administrations et à la préparation du travail législatif ou exécutif**, tout en encadrant strictement la communication afin d'éviter la prolongation de la logique de campagne.

Les effets attendus seraient multiples : une amélioration de la qualité du travail parlementaire dès le début du mandat, une réduction des erreurs de procédure et des décisions improvisées, un apaisement du climat post-électoral et, à terme, un renforcement de la confiance citoyenne dans les institutions. Loin de constituer une vacance démocratique ou un ralentissement du processus politique, cet intervalle représenterait au contraire un temps utile de consolidation, permettant à la démocratie de gagner en maturité, en lisibilité et en efficacité. « Refroidir le temps démocratique » reviendrait ainsi à affirmer que la délibération et la responsabilité exigent non pas *moins*, mais *mieux* de temps.

## Piste 2

### Systematiser la formation des élus avant le démarrage effectif de leurs mandats

Cet impératif « refroidissement » du temps démocratique pourrait donc s'accompagner d'une période de formation systématique des élus. Il pourrait être envisagé de **guider les élus dans la prise en main de leur nouveau mandat en proposant une formation technique donnant lieu à une certification de compétence, en y associant les suppléants**. Le besoin est reconnu par certains députés<sup>307</sup> : on devient officiellement député trois jours après l'élection mais « l'entrée réelle dans la fonction – et en particulier **l'accès à une maîtrise suffisante permettant de l'exercer avec exigence et de produire un travail parlementaire de qualité** – prend du temps ». Sciences Po Paris propose déjà une formation certifiante à destination des élus locaux, d'une durée de 11 jours, « Exercer des responsabilités d'élu dans une collectivité territoriale », qui pourrait servir de modèle. Il existe aussi des formations privées, qui peuvent être éligibles au financement de Mon-CompteFormation. Elles visent à faciliter la mise en œuvre du mandat et la réinsertion professionnelle des élus, concernent différents échelons et différentes thématiques et se veulent apolitiques. Certaines, comme l'organisme « Formation des élus », sont agréées par le ministère de l'Intérieur : il s'agirait de développer des formations semblables qui seraient publiques, et **dont les coûts pourraient être déduits du remboursement de la campagne**. Il existe d'ores et déjà un Conseil national de la formation des élus locaux, instance consultative placée auprès du ministre chargé des collectivités territoriales qui est chargée de veiller aux agréments des formations privées ou publiques. **Systematiser une formation, en lien avec les administrateurs du Sénat et de l'Assemblée** (dont la fonction est de faciliter et d'assister le travail des élus, mais qui n'ont pas d'équivalent au niveau municipal), participerait à la qualité du travail législatif. Ces formations pourraient

<sup>307</sup> Louise Morel, *Devenir députée à 26 ans, Débats publics*, 2024.

être ouvertes de manière prioritaire aux responsables associatifs qui pourraient ensuite basculer vers les carrières politiques.

## Proposition 11

**Face au tout numérique, recréer des espaces de délibération démocratique physiques.**

Le sentiment d'impuissance citoyenne naît souvent de la disparition des lieux physiques de discussion politique non partisane. Pour recréer ce lien, il faut repenser la « réunion publique » classique et imaginer de nouveaux outils.

**Transformer les permanences en « Maisons de la Démocratie » (en s'inspirant des « *Democracy Hubs* » qui existent en Europe du Nord) :** plutôt que des permanences d'élus souvent perçues comme intimidantes ou partisanes, des tiers-lieux dédiés à la citoyenneté pourraient être créés (espaces ouverts où l'on retrouverait une permanence juridique sur les droits civiques, un espace de médiation et des outils numériques pour répondre aux consultations nationales, etc.). Ces lieux ne seraient pas gérés par les mairies, mais par des collectifs citoyens ou des associations labellisées pour garantir la neutralité. À Amsterdam, les « *Open Stad* » sont des plateformes physiques et numériques où les citoyens peuvent co-concevoir les projets urbains en compagnie d'experts.

**Développer le « Porte-à-porte » d'écoute active, inspiré du « *Deep Canvassing* » aux États-Unis<sup>308</sup> :** le porte-à-porte ne doit plus être réservé aux périodes électorales pour « vendre » un candidat. Le concept vise à institutionnaliser des campagnes d'écoute régulières menées par

<sup>308</sup> Lumir Lapray, « États-Unis : Le community organizing contre le repli trumpiste », *Socialter*, 15 janvier 2025.

des agents du service public ou des volontaires. Le « *Deep Canvassing* » consiste en des conversations longues (10-15 min) centrées sur l'expérience vécue du citoyen plutôt que sur des arguments politiques. Ces données (anonymisées) remontent directement aux conseils municipaux pour influencer l'ordre du jour des délibérations.

**Proposer des « Cafés Citoyens » à l'ordre du jour contraignant**, inspirés du « G1000 » en Belgique : ces débats thématiques sont organisés dans des lieux du quotidien (cafés, médiathèques...) et leurs conclusions font l'objet d'une réponse obligatoire de l'exécutif local sous 3 mois. Il est possible d'utiliser des outils comme « Pol.is » (utilisé à Taïwan par la ministre Audrey Tang), une application de sondage intelligent qui permet de faire émerger les points de consensus au sein d'un groupe en temps réel pendant la discussion physique.

**Réhabiliter le démarchage politique**, au domicile même des électeurs et non pas uniquement sur les marchés. Le porte-à-porte est moins employé qu'autrefois par les partis politiques qui privilégient l'impact de leur communication en ligne. **Il a pourtant fait la preuve de son efficacité pour la mobilisation citoyenne** et est loin d'être archaïque. Il permet de sensibiliser les électeurs, notamment à l'occasion d'élections de faibles intensité et polarisation, augmente les bénéfices perçus du vote et assure une « communication interpersonnelle ». **Une réforme institutionnelle afin d'inciter à la pratique du porte-à-porte serait souhaitable : le financement des partis pourrait être partiellement proportionné au nombre de démarches de porte-à-porte réalisées, encourageant ainsi les acteurs intermédiaires à mener des campagnes utiles de proximité.**

52 %<sup>309</sup> des Français s'estiment « mal informés » concernant « les actions mises en place par les pouvoirs publics et par l'État ». Les institutions locales (mairies, communautés de communes, conseils

<sup>309</sup> « Enquête Civisme 2025 », Verian / Institut Montaigne, Novembre 2025.

départementaux...) ont aussi un rôle à jouer en menant des campagnes d'information de proximité afin de réduire la distance entre politiques et citoyens.

## Proposition 12

### **Consolider la régulation des réseaux sociaux et renforcer l'intégrité de l'information électorale en ligne.**

Espaces de sociabilité, d'information et de consommation, les réseaux sociaux ont changé les règles de l'« agora politique », ouvrant de nouvelles opportunités mais aussi des risques majeurs pour la vie civique et démocratique.

Au niveau européen, deux règlements ont été promulgués à l'automne 2022 : le « *Digital Markets Act* » (DMA) et le « *Digital Services Act* » (DSA). C'est principalement le **DSA** qui touche à la bonne santé du débat public. En France, le DSA est mis en œuvre par la loi SREN (« Sécuriser et réguler l'espace numérique ») et complète la loi française sur la confiance dans l'économie numérique de 2004, selon laquelle les plateformes numériques ne sont pas pénalement responsables des messages publiés par leurs utilisateurs si elles suppriment rapidement les contenus illégaux qui leur sont signalés. **Depuis le DSA, les plateformes doivent désigner un interlocuteur légal dans chaque État membre de l'UE, faciliter le signalement de contenus, prévoir une procédure pour retirer rapidement tout contenu illicite, rendre plus transparents les algorithmes** qui régissent les contenus en ligne, **réduire les risques posés par les contenus** (possibilité à la Commission européenne d'imposer des mesures d'urgence en cas de crise pour limiter certains contenus, obligation d'audits externes sur la gestion des risques etc.). Pour protéger les mineurs, le **prototype d'une application européenne de**

**vérification d'âge** est aussi testé dans cinq pays membres, dont la France, depuis juillet 2025. **Ces mesures sont censées veiller à ce que la liberté des plateformes et la liberté d'expression soient conditionnées au respect des valeurs fondamentales de la démocratie dans les États membres. Il faut les compléter.**

Depuis 2016 (Facebook avait été pionnier), des outils de modération automatiques existent grâce à un programme de **fact-checking international**. Il repose sur le déploiement de « **classificateurs** » (« *classifiers* »), conçus<sup>310</sup> pour **détecter des contenus douteux** sur le plan éditorial et en réduire la visibilité dans les fils d'actualité des utilisateurs grâce à une mise sous quarantaine. Une évaluation indépendante menée par des « signaleurs de confiance » officiels au niveau européen<sup>311</sup> déterminait ensuite si ces détections automatiques étaient justifiées. Dans l'intervalle, la visibilité du contenu dans l'écosystème Meta était réduite de 90 %. En France, les **signaleurs de confiance** sont désignés par l'Arcom (associations comme le Crif, la Licra, Alpa...) et leur liste est régulièrement mise à jour. Dans un communiqué du 7 janvier 2025<sup>312</sup>, Meta a annoncé qu'au nom de la liberté d'expression, et compte tenu du contexte de l'élection présidentielle de 2024 aux États-Unis, ce système de fact-checking était remplacé par un **outil de modération communautaire**, les *community notes*<sup>313</sup>, aux États-Unis. En Europe, du fait du DSA, le réseau de signaleurs de confiance ne dépend pas des plateformes mais il convient de veiller à **la pérennité du modèle**. **En effet, le financement des ONG qui documentent la désinformation n'est pas pris en compte par le DSA : historiquement, les ONG démontraient leur utilité auprès des financeurs en publiant des études et en révélant les agissements de réseaux d'influence.**

<sup>310</sup> « How People Help Fight False News », 21 juin 2018, Meta.

<sup>311</sup> « Signaleurs de confiance au titre de la législation sur les services numériques », Commission européenne, <https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/policies/trusted-flaggers-under-dsa>.

<sup>312</sup> « More Speech and Fewer Mistakes », Joel Kaplan, 7 janvier 2025, <https://about.fb.com/news/2025/01/meta-more-speech-fewer-mistakes/>.

<sup>313</sup> « Les Notes de la Communauté : un moyen collaboratif de contextualiser les posts et d'informer les utilisateurs », X, <https://communitynotes.x.com/guide/fr/about/introduction>.

**Aujourd'hui, les médias et les milieux politiques s'intéressent moins à ce sujet, partant du principe que le DSA est passé. Ces organisations sont donc soumises à des pressions grandissantes, tandis qu'elles reçoivent moins de fonds, faute d'incitations en ce sens par les pouvoirs publics.**

L'Arcom, autorité audiovisuelle française, est le « coordinateur national » à l'échelle française, en lien avec ses homologues des 26 autres pays européens ainsi qu'avec l'Union européenne. Elle est dotée par le DSA d'un pouvoir de sanction contre les plateformes numériques mais il est réduit et ne concerne que les acteurs français qui ne rempliraient pas leurs obligations. Pourtant, alors que **les autorités de régulation des médias sont indépendantes par rapport à l'État au niveau national, c'est à la Commission européenne que revient l'initiative des poursuites contre les très grandes plateformes et, pour des raisons politiques** (négociations commerciales avec des États tiers par exemple), elle pourrait ne pas veiller à appliquer sa propre régulation ou subir un rapport de force mettant en balance le secteur numérique avec d'autres dimensions.

Les mesures de régulation doivent aussi leur efficacité à une **collaboration étroite et constructive des régulateurs nationaux au niveau européen**, qui doit être **renforcée**.

Enfin, au-delà de la question des sanctions et de la mise en œuvre effective du DSA, **les mesures de ce règlement ne répondent pas à l'ampleur des risques pour la démocratie** : aucun texte ne contraint pour l'instant les plateformes à **faire supprimer les comptes automatisés** (ou « bots ») qui concourent à la viralité des fausses informations. En 2024, près d'un tiers des données en ligne avaient été générées par des « bots », en 2025 c'est plus de la moitié. Il n'existe aucune régulation stricte des « deepfakes » (de fausses vidéos intégralement conçues par des IA génératives).

Enfin, la régulation ne peut pas tout : il faut aussi **augmenter les moyens de Pharos** (une cinquantaine d'agents) et du **Pôle national de lutte contre la haine en ligne** (seulement 7 agents) pour permettre un meilleur traitement des dossiers transmis par les plateformes (Meta transmet 30 000 requêtes d'utilisateurs par an à la justice, contre 50 condamnations seulement par an). Les chantiers déjà ouverts, notamment au niveau européen, pourraient être prolongés sur certaines dimensions :

- **consolider en Europe le rôle des signaleurs de confiance** pour réguler les contenus sur les réseaux sociaux ;
- donner **l'initiative des poursuites au niveau européen à une autorité indépendante** de la Commission, sur le modèle de l'European Centre for Algorithmic Transparency ;
- développer les moyens de Pharos et du **Pôle national de lutte contre la haine en ligne pour qu'ils puissent pleinement assurer leurs fonctions** ;
- prendre en compte les nouveaux enjeux liés aux « *deepfakes* » et à la haine en ligne.

De manière plus positive, **les plateformes peuvent jouer un rôle bénéfique** *via* des dispositifs visant à :

- informer les citoyens des échéances électorales, notamment les plus jeunes.
- en parallèle des mesures de l'*IA Act*, qui veille à **la qualité des bases de données sur lesquelles les IA s'entraînent (notamment pour se nourrir de contenus avant les élections), s'assurer de la mise en place de standards d'évaluation des modèles pour une série de questions politiques ou sociales sensibles.**

## **ANNEXE 1 : MÉTHODOLOGIE RELATIVE À LA PARTIE 2**

Réaliser une typologie à partir des données d'une enquête d'opinion est une tâche méthodologique qui repose sur des choix. Les résultats obtenus dépendent de ces choix de méthodes, en particulier les indicateurs retenus et les méthodes d'analyse des données. Ici, le choix a été fait d'analyser une série d'indicateurs mesurant directement les opinions en matière de civisme. On aurait pu prendre comme point d'entrée les indicateurs sur la démocratie ou le rapport au système politique ; si ces indicateurs sont bien sûr d'un très grand intérêt pour ce rapport, ils doivent davantage intervenir comme illustratifs du rapport à l'engagement civique, au civisme et au potentiel d'engagement qui est le cœur de notre travail. Notre analyse fait ainsi une distinction entre des indicateurs « actifs », ceux qui construisent la typologie du rapport au civisme et à l'engagement, et des indicateurs « illustratifs », ceux qui permettent une interprétation plus riche en contenu des différents « clusters » ou « classes » ou « familles » de rapport au civisme.

Pour réaliser ce travail, on recourt habituellement à des séries d'analyses statistiques issues de la famille des « analyses géométriques des données », parmi lesquelles deux ont ici été utilisées : une analyse des correspondances multiples (ACM), suivie d'une analyse de classification ascendante hiérarchique (CAH). Cet enchaînement de méthodes est classiquement réalisé dans le cadre d'analyses statistiques multivariées : l'ACM vise à réduire la dimensionnalité des indicateurs d'opinion (on cherche à identifier des « variables latentes », qui sous-tendent les réponses données sur chacun des items et qui structurent des sous-espaces géométriques que l'on appelle des « plans factoriels ») tandis que la CAH vise à décrire de manière synthétique les individus en un nombre restreint de « classes » ou de « clusters ». Ces deux techniques

opèrent ce que l'on appelle une « réduction des données » : réduction des variables observées en un nombre plus petit de variables latentes (des « facteurs »), réduction des individus observés en un nombre plus petit de « clusters » ou « classes » ou « familles ».

Le point de départ des analyses est de sélectionner, parmi tous les indicateurs et toutes les variables de notre enquête (en tout 210), les variables « actives », celles qui vont servir à construire la typologie. Nous avons choisi les questions suivantes :

- selon vous, quelles qualités sont essentielles pour être un « bon citoyen » ? (3 réponses possibles parmi 11, avec classement hiérarchique);
- selon vous, qu'est-ce qui peut empêcher quelqu'un qui a envie de s'engager dans une cause ou une action civique ou politique de le faire ? (2 réponses possibles parmi 7, avec classement hiérarchique);
- à vos yeux, quel type d'engagement serait le plus motivant pour vous, qui vous donnerait vraiment envie ? (1 réponse possible parmi 7);
- que faudrait-il changer pour donner davantage envie aux citoyens de s'engager ? (3 réponses possibles parmi 10, sans classement hiérarchique);
- aimeriez-vous jouer un rôle plus actif dans la vie démocratique de notre pays ? (1 réponse possible parmi 4);
- au cours d'une période récente, avez-vous déjà ressenti l'envie de vous engager dans une cause ou une action civique ou politique pour jouer un rôle plus actif dans la vie démocratique de notre pays ? (1 réponse possible parmi 6).

Avant l'analyse, les deux dernières questions ont été combinées en un seul indicateur de « potentiel d'engagement », que nous avons présenté précédemment dans le rapport. Par ailleurs, pour les deux questions à choix multiples et classement hiérarchique nous avons recodé ces questions selon la méthode proposée par Brigitte Le Roux (2025, à paraître)

afin de transformer l'ensemble des codages binaires (choisi/pas choisi) en une seule variable. Les détails de cette méthode sont disponibles auprès des auteurs de ce rapport.

La CAH a été réalisée à partir des axes factoriels de l'ACM, ce qui permet de regrouper les individus non pas sur la base d'une seule variable, mais sur des configurations cohérentes de réponses. Le choix d'une partition en six classes repose sur un compromis entre lisibilité sociologique et robustesse statistique : cette solution permet de distinguer des profils nettement différenciés tout en conservant une interprétation substantielle des classes. C'est nous qui avons choisi cette solution à six classes après examen des nœuds de la classification même si le logiciel SPAD nous proposait une solution avec seulement 4 classes.

Les « variables illustratives » (qui ne sont pas prises en compte pour identifier et séparer les classes mais servent seulement à caractériser leurs profils au plan sociologique ou politique) ont été choisies parmi les variables sociodémographiques et politiques de l'enquête : l'âge, le genre, la catégorie sociale, le niveau de diplôme, le type de commune, ainsi que les comportements électoraux (présidentielle 2022, élections législatives de 2024).

La lecture des classes repose donc sur un principe central : les classes ne sont pas des opinions isolées, mais des configurations de rapports au civisme, combinant normes, attentes, perceptions des freins à l'engagement, dispositions à l'engagement. Enfin, d'autres choix méthodologiques pourraient bien sûr conduire à produire d'autres typologies, avec un nombre de classes différent ou des poids différents des classes.

## ANNEXE 2

Tableau n° 2 • Sept profils de souhaits de s'engager  
pour jouer un rôle plus actif dans la vie civique  
et démocratique de notre pays

	Effectifs	%	% cumulés
Avoir souvent ou de temps en temps pensé à s'engager, avoir franchi le pas et n'avoir aucune hésitation sur l'envie de jouer un rôle plus actif	112	4 %	4 %
Avoir souvent ou de temps en temps pensé à s'engager, avoir franchi le pas mais avoir des doutes sur l'envie de jouer un rôle plus actif	210	7 %	11 %
Avoir souvent ou de temps en temps pensé à s'engager, ne pas avoir franchi le pas mais n'avoir aucune hésitation sur l'envie de jouer un rôle plus actif	129	4 %	15 %
Avoir souvent ou de temps en temps pensé à s'engager, ne pas avoir franchi le pas mais avoir des doutes sur l'envie de jouer un rôle plus actif	634	21 %	36 %
Avoir rarement pensé ou jamais pensé à s'engager mais n'avoir aucune hésitation sur l'envie de jouer un rôle plus actif	49	2 %	38 %
Avoir rarement pensé ou jamais pensé à s'engager et avoir des doutes sur l'envie de jouer un rôle plus actif	635	21 %	59 %
N'avoir jamais pensé à s'engager et ne pas avoir l'envie de jouer un rôle plus actif	1043	35 %	94 %
Autres cas	191	6 %	100 %
<b>Total</b>	<b>3 003</b>	<b>100 %</b>	

Tableau n° 3 • Huit profils de souhaits de s'engager  
pour jouer un rôle plus actif dans la vie démocratique du pays

	Effectifs	%	% cumulés
Franchir le pas de s'engager et n'avoir aucune hésitation sur l'envie de jouer un rôle plus actif	112	4 %	4 %
Franchir le pas mais des doutes sur l'envie de jouer un rôle plus actif	210	7 %	11 %
Ne pas franchir le pas mais n'avoir aucune hésitation sur l'envie de jouer un rôle plus actif	129	4 %	15 %
Ne pas franchir le pas et avoir des doutes sur l'envie de jouer un rôle plus actif	634	21 %	36 %
N'avoir jamais pensé à s'engager mais n'avoir aucune hésitation sur l'envie de jouer un rôle plus actif	49	2 %	38 %
Avoir rarement pensé à s'engager et avoir des doutes sur l'envie de jouer un rôle plus actif	401	13 %	51 %
N'avoir jamais pensé à s'engager et avoir des doutes sur l'envie de jouer un rôle plus actif	234	8 %	59 %
N'avoir jamais pensé à s'engager et ne pas avoir l'envie de jouer un rôle plus actif	1 043	35 %	94 %
Autres cas	191	6 %	100 %
<b>Total</b>	<b>3 003</b>	<b>100 %</b>	

L'Institut Montaigne remercie l'ensemble des personnes ayant contribué à l'élaboration de ce travail :

## CO-PRÉSIDENTS DU GROUPE DE TRAVAIL

- **Didier Barbé**, président du Centre d'Information civique (CIC)
- **Bruno Cautrès**, expert associé à l'Institut Montaigne, politologue, chercheur CNRS au CEVIPOF, enseignant à Sciences Po
- **Blanche Leridon**, directrice des Études France de l'Institut Montaigne, experte résidente – Démocratie et Institutions

## RAPPORTEUR

- **Amaury Giraud**, docteur de la Faculté de droit et de science politique de l'Université de Montpellier
- avec le soutien précieux d'**Hortense Miginiac**, chargée de projets à l'Institut Montaigne

## MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

- **Marc Lazar**, expert associé à l'Institut Montaigne, professeur émérite d'histoire et de sociologie politique à Sciences Po Paris et titulaire de la Chaire BNP-BNL-Paribas « Relations franco-italiennes en Europe » de la Luiss à Rome
- **Alexandre Marc**, expert associé à l'Institut Montaigne – Amériques et développement
- **Laure Salvaing**, directrice générale, Verian France

- **Léda Bontosoglou**, cabinet du président, conseillère communication, CESE
- **Farouk Belmadadi**
- **Natacha Leymarie**, directrice Associée Stratégie & Transformation, Neodosia
- **Xavier Lièvre**, notaire
- **Matthieu Maillard**, créateur de l'application Adeno
- **Philippe Moreau Chevrolet**, expert en affaires publiques, MCBG Conseil
- **Benjamin Morel**, Constitutionnaliste, maître de conférences en droit public à l'université Paris-Panthéon-Assas
- **Jean-Philippe Moinet**, auteur, fondateur de La Revue Civique

**L'Institut Montaigne tient également à remercier toutes les personnes auditionnées ou sollicitées dans le cadre de ce travail :**

- **Thierry Baudet**, président, Conseil économique, social et environnemental
- **Loïc Blondiaux**, professeur de sciences politiques, spécialiste des questions de démocratie et de participation citoyenne
- **Pierre-Yves Bocquet**, directeur adjoint de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, inspecteur général des affaires sociales
- **François Boisset**, maire de Riom-ès-Montagnes (Cantal)
- **Elisa Borry-Estrade**, *Public Policy Manager*, Meta France
- **Gérald Bronner**, professeur de sociologie à l'Université Paris-Diderot, membre de l'Académie des technologies et membre de l'Académie nationale de Médecine
- **Agathe Cagé**, directrice d'études Paris 1 / ENS
- **Bernard Denni**, professeur de science politique, IEP de Grenoble
- **Jean-Yves Dormagen**, professeur de science politique à l'université de Montpellier, fondateur de Cluster17
- **Ahouefa Fagbémi**, association « Cité des chances »
- **Olivier Galland**, sociologue, directeur de recherche émérite au CNRS

- **Thibault Guiroy**, *Head of Government Affairs and Public Policy*, YouTube France, Spain and Portugal, Google
- **Nadia Hai**, ambassadrice et déléguée interministérielle à la Méditerranée, ancienne députée de la 11<sup>e</sup> circonscription des Yvelines (2017-2020/2022-2024), ancienne ministre déléguée chargée de la Ville (2020-2022)
- **Noémie Hervé**, déléguée nationale du Groupe national des établissements publics sociaux et médico-sociaux (Gepso), chargée de plaider pour l'UNICEF France
- **Jean-Michel Huet**, *partner*, Bearing point
- **Théophile Lenoir**, chercheur spécialisé sur les questions de désinformation et de numérique
- **Yves Mathieu**, fondateur de Missions Publiques
- **Isabelle de Mecquenem**, agrégée de philosophie, professeur à l'université de Reims, chargée de mission au Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République du ministère de l'Éducation nationale
- **Laurence Morel**, maître de conférences à l'Université de Lille et chercheuse associée au Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF)
- **Anne Muxel**, directrice de recherches en sociologie et en science politique au CNRS, spécialiste des jeunes et de l'abstention
- **Laurence de Nervaux**, directrice générale de Destin commun
- **Béatrice Oeuvarard**, *AI & Privacy Public Policy Manager*, Meta
- **Corine Pelluchon**, philosophe, professeur de philosophie à l'université Gustave-Eiffel, essayiste
- **Vincent Pons**, économiste, Prix du meilleur jeune économiste 2023 et co-fondateur d'eXplain
- **Christian Poulhès**, maire de Naucelles (Cantal)
- **Charlotte Radvanyi**, relations institutionnelles, Google
- **Gaëtane Ricard-Nihoul**, *head of Unit, Senior Expert*, Commission européenne
- **Raphaël Ruegger**, cofondateur de la *Fédération Française des Trucs qui Marchent*

- **Maxence de Rugy**, maire de Talmont-Saint-Hilaire (Vendée) depuis 2014, fondateur du Passeport du Civisme
- **Ali Saïb**, conseiller maître à la Cour des comptes, expert associé – Éducation, Enseignement Supérieur, Recherche
- **Hélène Saintobert**, présidente de la Jeune chambre économique française d'Arras
- **Dominique Schnapper**, sociologue et ancienne membre du Conseil constitutionnel
- **Benoît Serre**, *partner* et directeur HR – People Strategy BCG, co-président du cercle Humania, président du conseil stratégique Excelia Group
- **Claire Thoury**, présidente du Mouvement associatif
- **Azzedine Taïbi**, maire de Stains (Seine-Saint-Denis)
- **Arnaud Vergnes**, *Government Affairs & Public Policy Manager*, Google

Les auteurs du rapport remercient l'ensemble des équipes de l'Institut Montaigne qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport, notamment **Marie-Pierre de Bailliencourt**, **Juliette Aquilina**, **Donna Clément**, **Pauline Faure**, **André Leblanc**, **Catherine Merle du Bourg** et **Arsène Vassy**.

## Retrouvez nos autres notes et rapports sur les mêmes sujets :

### Cohésion sociale

- **Fractures françaises 2025 : d'une crise à l'autre**  
(Opération spéciale • Octobre 2025)
- **France 2040, projections pour l'action politique**  
(Rapport • Juillet 2025)
- **Les jeunes et le travail : aspirations et désillusions des 16-30 ans**  
(Opération spéciale • Avril 2025)
- **Une jeunesse plurielle • Enquête auprès des 18-24 ans**  
(Rapport • Février 2022)

### Coopérations internationales

- **Union européenne : portée et limites des nationaux-populistes**  
(Note d'enjeux • Janvier 2025)
- **L'après 2024 : crépuscule ou renouveau démocratique ?**  
(Note d'éclairage • Avril 2024)

L'ensemble de nos travaux et publications est disponible sur notre site [institutmontaigne.org](https://institutmontaigne.org)

## Président

**Henri de Castries** Président, Institut Montaigne

## Membres

**Emmanuelle Barbara** *Senior Partner*, August Debouzy

**Laurence Boone** Directrice France, Banco Santander BSCH

**Jean-Pierre Clamadiou** Président du Conseil d'Administration, ENGIE

**Paul Hermelin** Président du Conseil d'administration, Capgemini

**Marwan Lahoud** Directeur général délégué de Tikehau Capital,  
Président du Private Equity

**Natalie Rastoin** Présidente, Polytane ; *Senior Advisor*, WPP

**Antoine de Saint-Affrique** Directeur général, Danone SA

**Jean-Dominique Senard** Président du Conseil d'administration,  
Groupe Renault

**Arnaud Vaissié** Président-directeur général, International SOS

**Natacha Valla** Économiste ; doyenne de l'École de Management  
et d'Innovation, Sciences Po

**Florence Verzelen** Directrice générale adjointe, Dassault Systèmes

**Philippe Wahl** Président-directeur général, Groupe La Poste



Institut Montaigne  
59 rue La Boétie, 75008 Paris  
Tél. +33 (0)1 53 89 05 60  
[institutmontaigne.org](http://institutmontaigne.org)

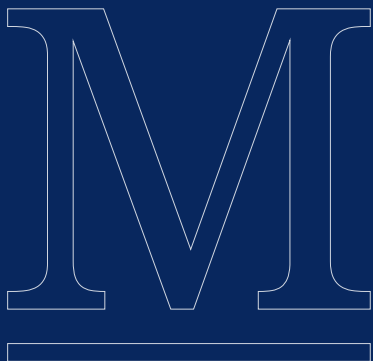
Imprimé en France  
Dépôt légal : janvier 2026  
ISSN : 1771-6764

ABB France	Domia Group	ISRP	Rivolier
AbbVie	Edenred	Jeanet Associés	Roche
Accenture	EDF	Johnson & Johnson	Roche Diagnostics
Accor	EDHEC Business School	Jolt Capital	Rokos Capital
Accuracy	Edmond de Rothschild	Kairos	Management
Actual Group	Ekimetrics France	Katalyse	Rothschild & Co
Adeo	Engie	KPMG S.A.	RTE
ADIT	EQT	Kyndryl	Safran
Air Liquide	ESL Rivington	La Banque Postale	Sanofi
Allianz	Eurogroup	La Compagnie Fruitière	SAP France
Amazon	Consulting	Lazard	Schneider Electric
Amundi	Everest Insurance	LCH SA	SERB
Antidox	International	Lenovo ISG	Pharmaceuticals
Antin	FGS Global	Linedata Services	Servier
Infrastructure Partners	FIVES	Lloyds Europe	SGS
ArchiMed	Forvis Mazars	L'Oréal	SIER Constructeur
Ardian	Gide Loyrette Nouel	LVMH	SNCF
Arthur D. Little	Gigalis	M.Charraire	SNCF Réseau
August Debouzy	Google	Média-Participations	Sodexo
AXA	Groupama	Mediobanca	SUEZ
Bain & Company	Groupe Bel	Mercer	Synergie
France	Groupe Berkem	Meridiam	Teneo
BearingPoint	Groupe BPCE	Meta	The Boston Consulting Group
Bessé	Groupe Garcia	Microsoft France	Tilder
BNP Paribas	Groupe M6	Mistertemp'	Tofane
Bolloré	Groupe Orange	Mitsubishi France S.A.S	TotalEnergies
Bouygues	Hameur et Cie	Moody's France	TP ICAP
Brousse Vergez	Henner	Morgan Stanley	Transformation Factory
Brunswick	Hitachi Energy France	Natural Grass	Unicancer
Capgemini	Hogan Lovells	Naval Group	Veolia
Capital Group	Howden	Nestlé	Verian
CAREIT	HSBC Continental Europe	OCIRP	Verlingue
Carrefour	IBM France	ODDO BHF	VINCI
CEO2CEO	IFPASS	Orano	Vivendi
Consulting	Incyte Biosciences France	o9 Solutions	Vodafone Group
Chubb	Institut Mérieux International	PAI Partners	Wavestone
CIS	Interparfums	Pergamon	White & Case
Clariane	Intuitive Surgical	Polytane	Willis Towers
Clifford Chance	Ionis Education Group	Publicis	Watson France
CNP Assurances	iQo	PwC France & Maghreb	Zurich
Cohen Amir-Aslani		Qualisocial	
Conseil supérieur du notariat		Raise	
D'Angelin & Co.Ltd		Renault	
Dassault Systèmes		Ricol Lasteyrie	
Delair			
Deloitte			

Comment se porte le civisme en France, à l'approche des échéances électorales de 2026 et 2027 ? C'est la question à laquelle l'Institut Montaigne a souhaité répondre, en dressant un état des lieux du civisme dans notre pays. Un civisme qui ne se cantonne pas à sa seule dimension électorale, mais s'étend de manière bien plus vaste, intégrant la participation et l'engagement démocratique au sens large. Un civisme que l'on a tendance à confondre avec la « civilité » et la « citoyenneté », notions sœurs mais dont il faut apprécier les singularités, pour mieux en encourager le développement. Un civisme enfin que l'on dit volontiers moribond, affaibli, déclinant, en danger. Derrière ce diagnostic pessimiste et univoque, y-a-t-il d'autres enseignements à tirer ?

Ce travail, s'il confirme certains indicateurs de désenchantement et de frustration largement relayés, révèle également des tendances plus constructives et nuancées. Il vient notamment tempérer la tonalité apocalyptique qui prédomine dans le débat public actuel et nous permet d'identifier un réservoir civique réel mais sous-exploité.

Le rapport formule 12 propositions, structurées en trois axes, pour revitaliser le civisme dans notre pays. Le premier insiste sur la nécessaire refondation de notre éducation morale et civique, le deuxième porte sur la lutte contre l'abstention et sur les outils à mobiliser pour faire vivre la démocratie en dehors des seules élections. Le troisième enfin avance des recommandations pour rendre l'atmosphère démocratique plus respirable.



10 €

ISSN : 1771-6764

RAP2601-01